

Compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal en date du 25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni au Centre culturel, rue de l'Aumônerie, sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur la convocation qui leur a été adressée par M. BOURGET Jean-Claude, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le mardi dix-neuf septembre, deux mille dix-sept.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
BEAUSSE			
ALBERT Rémi	✓		
AUBRON Angélique	✓		
CHAUVAT Alexandre		☒	
DEDENYS Sophie	✓		
GAIGEARD Tatiana		☒	DEDENYS Sophie
GUEMARD Franck		☒	AUBRON Angélique
JARRY Caroline		☒	
MALINGE Bernard	✓		
PINARD Xavier		☒	
ROUILLER Teddy		☒	MALINGE Bernard
BOTZ-EN-MAUGES			
BORE Alain	✓		
BRAULT Georges		☒	
BRIAND Jean-François	✓		
BRUNEAU Denis	✓		
GODARD Evelyne	✓		
GODARD Marina		☒	
LE FLOCH Lydia		☒	
LE GAL Marie	✓		
PASQUIER Catherine	✓		
PINEAU Pierre-Emmanuel		☒	
THARREAU Georges	✓		
TRICOIRE Gérard		☒	
VAILLANT Denis		☒	BRUNEAU Denis
BOURGNEUF en MAUGES			
BESNARD André	✓		
BOSSÉ Marie-Thérèse	✓		
BOURIGAULT André	✓		
BUREAU Maurice		☒	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
DAVIAU Yves	✓		
DILÉ Marie-Louise		☒	BOSSÉ Marie-Thérèse
GRIMAUD Denis	✓		
LENOBLE Jean-François		☒	GRIMAUD Denis
PINEAU Dominique		☒	
PINEAU Marie-Claire	✓		
POITEVIN Solenne		☒	
RÉTHORÉ Jacques	✓		
SECHER Catherine		☒	
THIBAUT Claudie		☒	
LA-CHAPELLE-ST-FLORENT			
AUBERT Séverine	✓		
BESNARD Monique	✓		
BLAIN Pierre-Yves	✓		
BLOUT Marion		☒	PASTRE Franck
BOISDRON Henri		☒	
BOURGET Jacky	✓		
BOURGET Jean-Claude	✓		
CHAUVIN Luc	✓		
GRASSET Céline		☒	HAUGOMAT Christine
GRIMAULT Marylène	✓		
GUERY Jean-Yves	✓		
HAUGOMAT Christine	✓		
PASTRE Franck	✓		
RETAILLEAU Jean-Paul	✓		
ROBERTON Corinne		☒	BLAIN Pierre-Yves
LE MARILLAIS			
ALBOUY Eric		☒	
AUVRAY Dominique	✓		
BORE Christian		☒	
CHAULOUX Huguette	✓		

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
DUPAS Marie-Emmanuelle		<input checked="" type="checkbox"/>	
GABORY Gaëtane	✓		
GARCIAU Gabriel		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUERIF Malika		<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTEAU Dany		<input checked="" type="checkbox"/>	
RAIMBAULT Denis	✓		
LE MESNIL-EN-VALLEE			
BLON Jean-Claude	✓		
BLOND Yves		<input checked="" type="checkbox"/>	
BOULET-GERCOURT Maryse	✓		
CHATAIGNER Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	MENARD Véronique
CHEIGNON Alain	✓		
DELANOUE Serge	✓		
DEROUET Fabienne		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRIBAULT Laurence		<input checked="" type="checkbox"/>	
JALLADEAU Elodie		<input checked="" type="checkbox"/>	
LAUNAY Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	DELANOUE Serge
MENARD Véronique	✓		
PELTIER Eric	✓		
PITON Gilles	✓		
MONTJEAN-SUR-LOIRE			
BELLANGER Carole		<input checked="" type="checkbox"/>	
BELLANGER Jean-Claude	✓		
BERTRAND Marine	✓		
BURGEVIN Richard	✓		
CAUMEL Thierry		<input checked="" type="checkbox"/>	
DELAUNAY Jean-Marie		<input checked="" type="checkbox"/>	
DESSEVRE Yvette		<input checked="" type="checkbox"/>	
DUPIED Claudie	✓		
EL CHAMMAS Leila	✓		
GALLARD Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	
GOURDON Solène		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUILLEMOT Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	
JOUAN Thierry	✓		
LIMOUSIN Françoise	✓		
MAILHOT-RÉTHORÉ Clarisse		<input checked="" type="checkbox"/>	
MAILLET Christian	✓		
MONFRAY Isabelle	✓		
OGER Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
PALAU-BENLAHSEN Élise		<input checked="" type="checkbox"/>	
ROCHARD Bruno	✓		
WAGNER Eric	✓		
YVON Anthony		<input checked="" type="checkbox"/>	
LA POMMERAYE			
ABELARD Anne-Françoise	✓		
BECOT Ambroise	✓		
BORDIER François	✓		
BORE Bernadette	✓		
BOUTERAON Marie-Thérèse	✓		
BRETAULT Jean-Marie	✓		
BRETAULT Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>	CHIRON Marie-Jeanne
BRUNET Fabienne		<input checked="" type="checkbox"/>	
CHAMPION Gérard	✓		
CHIRON Marie-Jeanne	✓		
COMMUNAL Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	
DAVID Alain		<input checked="" type="checkbox"/>	
DROUET Sabrina	✓		
FOUCHER Bruno	✓		
GRIMAULT André	✓		
JOLLIVET Jean-Claude	✓		
LANTOINE François-Xavier	✓		
LEBLANC Francesca	✓		
MOREAU Louis	✓		
ROULIER Nelly	✓		
ROULLIER Henri	✓		
ROUSSEAU Valérie	✓		
TURGIS Béatrice	✓		
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL			
ALLAIRE Magalie		<input checked="" type="checkbox"/>	
ALLARD Jean-François		<input checked="" type="checkbox"/>	
ANTIER Nelly		<input checked="" type="checkbox"/>	BOISELLIER Valérie
BOISELLIER Valérie	✓		
BOISTAULT Anne	✓		
BOURGEAIS Yannick		<input checked="" type="checkbox"/>	
BOURGET Yvette	✓		
FILLON Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRADIN Mickaël		<input checked="" type="checkbox"/>	
GAUTIER Pierre		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
GOUPIL Vanessa		<input checked="" type="checkbox"/>	RETAILLEAU André
JOLIVET Christophe	✓		
LETHUILLIER DE CHARRETTE Camille		<input checked="" type="checkbox"/>	
LETOURNEAU Stéphanie		<input checked="" type="checkbox"/>	
LIBEAUT Bernard	✓		
LUSSON Hélène		<input checked="" type="checkbox"/>	
NEAU Michel	✓		
PALUSSIÈRE Pierre		<input checked="" type="checkbox"/>	
PAQUEREAU Serge		<input checked="" type="checkbox"/>	
POUPARD Anne-Marie		<input checked="" type="checkbox"/>	NEAU Michel
RETAILLEAU André	✓		
SPIESSER Pierre	✓		
THIBAUT Jean-René		<input checked="" type="checkbox"/>	
SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE			
ANGELO Igor	✓		
BABARIT Fabrice		<input checked="" type="checkbox"/>	
BERNIER Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	
BILLOT Gabrielle	✓		
BIOTEAU Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	VERGER Anne
CHAUVIGNE Caroline		<input checked="" type="checkbox"/>	ANGELO Igor
COURANT Donatien		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
FOULONNEAU Patricia	✓		
GALLET Stéphane	✓		
GODET Christophe		<input checked="" type="checkbox"/>	
LHOMMEAU Lionel	✓		
ONILLON Anthony	✓		
PLACAIS Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	
RIMAJOU Colette	✓		
VERGER Anne	✓		
SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY			
AUDUSSEAU Alain		<input checked="" type="checkbox"/>	BOISTAULT Robert
BECHEREAU Christophe		<input checked="" type="checkbox"/>	GUENEC Séverine
BENOIST Alain		<input checked="" type="checkbox"/>	
BENOIST Yannick	✓		
BOISNARD Michel	✓		
BOISTAULT Robert	✓		
GUENEC Séverine	✓		
JOLIVET Fabien	✓		
LUBINEAU Iseline		<input checked="" type="checkbox"/>	
LUSSON Damien		<input checked="" type="checkbox"/>	
MONTES Sylvie	✓		
PINEAU Danielle	✓		

Monsieur Jean-Claude JOLLIVET quitte la séance à partir de la délibération n°46.

Monsieur Stéphane GALLET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu valant procès-verbal du 10 juillet 2017. Monsieur Henri ROULLIER signale une erreur concernant la confusion entre le SMAEP et le SIDAEP. Le compte-rendu n'appelle pas d'autres remarques et est approuvé.

A – Partie variable

Monsieur le Maire souhaite faire part d'un dossier relatif à la construction d'une station-service sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire. Il s'agit d'une station-service qui serait installée au niveau du parking du Carrefour Contact.

Il indique avoir demandé l'avis du conseil délégué de Montjean-sur-Loire. Celui-ci a émis un avis négatif au motif que c'était la mort annoncée de l'actuelle station-service, que l'enveloppe urbaine doit être utilisée pour y faire de l'habitat et que l'installation d'une station-service à cet endroit n'est pas compatible avec la proximité des établissements à proximité (écoles, foyer-logement, restaurant scolaire).

Pour autant, le permis de construire a été signé cet été. Or, il aurait été possible d'utiliser le délai de 5 mois qui restait pour signer ce permis pour faire un sursis à statuer en lien avec le projet de PLU.

Monsieur le Maire indique avoir regardé du côté du dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Toutefois c'est un dossier purement déclaratif qui ne peut faire l'objet d'un avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet vient dévaluer les maisons qui seront à proximité de cette installation.

La société Carrefour a également été rencontrée par rapport à ce projet. Il leur a indiqué à quel point ce projet ne suscitait pas l'adhésion ni des élus ni des riverains.

Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire indique qu'il va retirer le permis de construire. Ce retrait ne sera certainement pas sans conséquences pour la commune notamment vis-à-vis de Carrefour. C'est pour cette raison qu'il souhaitait en informer le conseil municipal.

Madame MONFRAY indique que le bureau délégué de Montjean-sur-Loire s'est réuni le 10 juillet dernier et s'est positionné contre le projet de station-service. Elle ne comprend pas pourquoi Monsieur MAILLET a signé ce permis.

Monsieur le Maire indique que ce permis a été signé par Monsieur MAILLET, maire-délégué. En tant que maire, il en tirera toutes les conséquences.

Monsieur MAILLET rappelle les raisons pour lesquelles il n'est pas favorable à ce projet, déjà signalées par Monsieur le Maire, et ajoute qu'il a signé ce permis en même temps que beaucoup d'autres documents et qu'il ne l'a pas vu. Il ajoute qu'avant la commune nouvelles les dossiers d'urbanisme étaient étudiés avant signature et que ce n'est désormais plus le cas.

B – Projets de décisions

Aménagement

Voirie

1. Classement de voirie publique communale 2017

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, expose qu'un recensement général des voies publiques appartenant aux communes déléguées de la commune de Mauges-sur-Loire et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement par les services techniques communaux et la société EDMS au cours du premier trimestre 2017 et indique que le linéaire réel est de 494.003 mètres linéaires, soit 172.202 mètres linéaires de différence.

Il est rappelé qu'historiquement, l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959, les circulaires n°426 du 31 juillet 1961 et n°32 du 16 janvier 1962 et les décrets n°64 du 14 mars 1964 et 76-790 du 20 août 1976 ont décrit la voirie publique communale comme comprenant 3 parties :

- Les voies communales et leurs dépendances (talus, accotement,...) à caractère de chemin,
- Les voies communales qui ont caractère de rue, en principe désignées par un nom,
- Les voies communales à caractère de place ouverte à la circulation publique.

Le code de la voirie routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) détermine le droit applicable à la voirie publique communale.

Ce statut de la voirie publique communale a été précisé dans le cadre de questions/réponses au Sénat ou de jurisprudence :

Q/R Sénat n°8465 – M. Simon Sutour - publiée JO Sénat 22/06/2000, p.2230. «Il convient toutefois de préciser que conformément à l'article L. 141-1 du code de la voirie routière, seules les voies publiques dénommées voies communales font partie du domaine public routier communal. Bien qu'intégrés à la voirie communale, les chemins ruraux qui font partie du domaine privé des communes ne sont pas des voies communales. Si leur entretien ne constitue pas une dépense obligatoire pour les communes, les chemins ruraux qui comme tout bien privé de la commune, sont aliénables, peuvent être incorporés par décision du conseil municipal dans le domaine public communal et devenir alors voies communales. Dans ces conditions, les communes pourront bénéficier d'une aide au titre de la DGF pour faire face à leur entretien ».

Les voies communales sont les voies qui font partie du domaine public routier communal (Code de la voirie routière, article L. 141 1). Les chemins ne doivent pas se situer dans une zone urbanisée car, dans ce cas, ils constituent une voie communale (Conseil d'Etat, 11.05.1984, Epoux Arribey, Rec. CE. p. 782).

L'affectation à l'usage du public peut s'établir notamment par la destination du chemin, jointe soit au fait d'une circulation générale et continue, soit à l'entretien depuis plus de 30 ans, soit à des actes réitérés de surveillance et de voirie de l'autorité municipale (Cour de cassation, 7.02.1996, n° 94 83.678. En l'espèce, la voie de circulation litigieuse intitulée « sentier rural » était désignée comme « chemin » dans les documents administratifs). L'affectation à l'usage public peut être une affectation professionnelle (agricole ou forestière) ou d'agrément (randonnée, pêche, chasse...). Les dispositions de l'article L. 161 2 du Code rural posent un principe de présomption d'affectation à l'usage du public dans les cas suivants : Utilisation du chemin rural comme voie de passage, des actes réitérés de surveillance ou des actes réitérés de voirie de l'autorité municipale. Il peut s'agir de panneaux de signalisation ou d'arrêtés municipaux limitant la circulation à certains types de véhicules;

Enfin, la loi 2004-1343 portant simplification du droit a modifié le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12 afin de permettre le classement d'une voie communale dans le domaine public communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par la voie.

Il est proposé de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	109
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le tableau de classement de la voirie publique communale est modifié tel qu'indiqué ci-dessous :

Tableau de classement de la voirie publique communale

CN MAUGES SUR LOIRE		Voirie (m)
A	BEAUSSE	12 646
B	BOTZ EN MAUGES	31 290
C	BOURGNEUF EN MAUGES	25 012
D	LA CHAPELLE SAINT FLORENT	36 254
E	LE MARILLAIS	29 222

F	LE MESNIL EN VALLEE	53 822
G	MONTJEAN SUR LOIRE	72 713
H	LA POMMERAYE	102 409
I	SAINT FLORENT LE VIEIL	62 932
J	SAINT LAURENT DE LA PLAINE	43 261
K	SAINT LAURENT DU MOTTAY	24 442
TOTAL Voirie (m)		494 003

Réparti par communes déléguées :

A - BEAUSSE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
A01	VC6	Boutouchère à Beausse	Part de l'EB20 BEAUSSE de la rue de la Gagnerie et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	2 457	1
A02	CR	Bénardièrre aux Noues Rondes	Part de la VC6 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	892	1
A03	CR	Noues Rondes	Part du CR de la Bénardièrre aux Noues Rondes et dessert le village	170	1
A04	CR	Maison Neuve	Part de la VC6 et aboutit dans les terres au village de la Maison Neuve	463	1
A05	CR	Boulaye	Part de la VC6, dessert le village et aboutit dans les terres	94	1
A06	CR	VC6 au Cimetière	Part de la VC6 et aboutit sur la rue de Bretagne	339	1
A07	VC5	Botz à Beausse	Part de la RD350 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	963	1
A08	CR	Chaslière	Part de la VC6 et dessert le village	713	1
A09	CR	Landes	Part de la voie agglomérée "chemin des Mauges" et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	751	1
A10	CR	Epinay Moulin	Part de la RD150 et aboutit au village de l'Epinay Moulin	1 642	1
A11	VC3	Beausse à Pommeraye	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	433	1
A12	CR	Trans	Part de la RD150 et dessert le village	82	1
A13	CR	Martinière	Part de la rue de la Chapelle et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	287	1
A14	CR	Pasnière	Part du CR de la Martinière, dessert le village et aboutit dans les terres	538	1
A15	CR	Ronceray	Part du CR de l'Epinay Moulin et dessert le village	51	1

A16	CR	Cocuaire	Part du CR de l'Epinay Moulin et dessert le village	103	1
Voies agglomérées					
A50	Rue	Gagnerie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	336	2
A51	Ch.	Maison Jaune (de la)	Agglomération de BEAUSSE	160	2
A52	Lot.	Fontaine (de la)	Agglomération de BEAUSSE	351	2
A53	Ch.	Lavoir (du)	Agglomération de BEAUSSE	125	2
A54	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de BEAUSSE	443	2
A55	Rue	Châtaigneraie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	143	2
A56	Lot.	Châtaigneraie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	114	2
A57	Rue	Eglise (de l')	Agglomération de BEAUSSE	83	2
A58	Imp.	Tilleuls (des)	Agglomération de BEAUSSE	57	2
A59	Rue	Charmilles (des)	Agglomération de BEAUSSE	427	2
A60	Ch.	Mauges (des)	Agglomération de BEAUSSE	106	2
A61	Imp.	Landes (des)	Agglomération de BEAUSSE	69	2
Parking et stationnement					
1	Parking	Loire (de la rue de la)	Agglomération de BEAUSSE	63	2
2	Parking	Salle de sports (de la)	Agglomération de BEAUSSE	145	2
3	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	48	2
TOTAL				12 646	
Voies Communales et Chemins Ruraux				9 977	
Voies agglomérées				2 669	

B – BOTZ EN MAUGES

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
B01	CR	Grand Moulin	Part de la RD752 et dessert le village	138	1
B02	VC4	Rongère à Mansardièrre	Part de la RD752, dessert les villages et les terres de la Rongère, la Bréjonnière, la Chouinière et la Mansardièrre et aboutit sur la RD752	3 097	1,2
B03	CR	Rongère	Part de la VC4, dessert le village et aboutit sur la VC4 près du village de la Chaumièrre	652	1
B04	CR	Chaumièrre	Part de la VC4 et dessert le village	115	1,2
B05	CR	Long Douet	Part de la RD752 et dessert le village	127	1,2
B06	CR	Mansardièrre	Part de la VC4 et dessert le village	76	1,2
B07	CR	Hinoire à Basse Souchaie	Part de la RD752 et aboutit sur l'EB10 BOTZ au village de la Basse Souchaie	1 464	1,2
B08	CR	Hinoire	Part du CR Hinoire à Basse Souchaie et dessert le village	119	1

B09	CR	Villot	Part du CR Hinoire à Basse Souchaie et dessert le village	626	1
B10	CR	Bolinière	Part de la RD752 et dessert le village	258	1,2
B11	CR2	Rabionnière	Part de l'EB20 BOTZ du chemin de la Croix de Pierre et aboutit au village de la Rabionnière	1 102	1
B12	VC3	Botz à Boutouchère	Part de l'EB20 BOTZ de la rue de la Croix Rouge et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 299	1,3
B13	CR	Touche	Part de la VC3 et dessert le village	89	1.2.3
B14	CR	Personnière	Part de la VC3 et dessert le village	128	1,3
B15	CR	Touche au Bas Plessis	Part de la VC3 et aboutit sur la RD201 face au château du Bas Plessis	588	1.2.3
B16	CR3	Morinière	Part de la VC3 et aboutit au village de la Morinière dans les terres	1 136	1.2.3
B17	CR	Boulièrie	Part du CR3, dessert le village et revient sur le CR3	134	1,3
B18	CR	Morinière	Part du CR3 et dessert le village	110	1,3
B19	CR	Grande Ecorcière	Part de la RD201 et dessert le village	738	1,2
B20	CR	Hallopière	Part de la RD752 et dessert le village	651	1,2
B21	CR	Jubaudière	Part de la RD752 et dessert le village	165	2
B22	CR4	Gouchère	Part de l'EB20 BOTZ du chemin de la Gouchère et aboutit au village de la Gouchère	1 358	2
B23	CR	Blanchardière	Part du CR4 et aboutit au village de la Blanchardière	1 178	2
B24	CR5	Pièce	Part du Chemin de la Gouchère et dessert le village	671	1.2.3
B25	CR	Maison Neuve	Part de la RD201 et dessert le village	248	1.2.3
B26	VC5	Cheminière à Beausse	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 696	3
B27	CR	Moulin Moreau	Part de la RD222 et aboutit sur la VC5	1 305	3
B28	CR	Grande Monnerie	Part du CR Moulin Moreau et dessert le village	105	3
B29	CR1	Goureterie	Part de la VC5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 198	3
B30	CR	Sours	Part de la RD222 et aboutit sur le CR de Raimbourgerie	1 115	1.2.3
B31	CR	Raimbourgerie	Part de la VC5 et dessert le village	375	3
B32	CR	Ferbeterie	Part de la VC5, dessert le village et aboutit au village de la Haye	1 689	3
B33	CR	Saint Germain	Part de la VC5, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	520	3

B34	CR	Petite Ecorcière	Part de la RD201 et aboutit dans les terres	185	1
B35	CR	Fleur d'Eau	Part de la RD201 et abouti sur un chemin privé	139	1,2
B36	CR	Touche	Part du CR de la Touche au Bas Plessis et dessert le village	75	1.2.3
B37	CR	Veaux	Part du CR de la Touche au Bas Plessis et dessert le village	268	1.2.3
B38	CR	Grand Chêne	Part de la RD201 et dessert le village	114	1,2
Voies agglomérées					
B50	Rue	Plein Soleil	Agglomération de BOTZ en MAUGES	298	4
B51	Imp.	Plein Soleil	Agglomération de BOTZ en MAUGES	111	4
B52	Rue	Stade (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	138	4
B53	Ch.	Voisinière (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	397	4
B54	Rue	Saint Gilles	Agglomération de BOTZ en MAUGES	75	4
B55	Rue	Four (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	38	4
B56	Rue	Chanoine Deveau	Agglomération de BOTZ en MAUGES	73	4
B57	Place	Jeanne d'Arc	Agglomération de BOTZ en MAUGES	91	4
B58	Rue	Abattoir (de l')	Agglomération de BOTZ en MAUGES	23	4
B59	Place	Nord (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	227	4
B60	Rue	Papin (Jean)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	68	4
B61	Rue	Croix Rouge (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	525	4
B62	Rue	Cavalerie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	49	4
B63	Ch.	Haute Souchaie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	328	4
B64	Ch.	Croix de Pierre (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	447	4
B65	Z.I.	Croix de Pierre (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	208	4
B66		Clos de la Chênaie	Agglomération de BOTZ en MAUGES	394	4
B67	Ch.	Ecoles (des)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	239	4
B68	Rue	Acacias (des)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	425	4
B69	Ch.	Gouchère (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	299	4
B70	Imp.	Stade (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	68	4
B71	Lot.	Haute Souchaie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	563	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Croix Baron (de la rue de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	31	4
2	Parking	Salle de sports (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	100	4
3	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	25	4
TOTAL				31 290	
Voies Communales et Chemins Ruraux				26 052	
Voies agglomérées				5 239	

C – BOURGNEUF EN MAUGES

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
C01	CR	Jariaie à la Racrie	Part de la RD17, dessert les villages et aboutit sur la RD151	1 569	1
C02	CR	Chanteloup	Part de la RD218 et dessert le village	394	1
C03	CR2	Ste Christine à Beausse	Part de la RD218 et aboutit sur la RD17	1 348	1
C04	CR	Brissonnière	Part de la RD218 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	129	1
C05	CR	Bonnière	Part de la RD218 et dessert le village	175	1
C06	CR3	Bonnière à Etang de la Brissonnière	Part de la RD218 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	217	1
C07	CR	Soucetière	Part de la RD17 et dessert le village	595	1
C08	VC3	Cheminerie	Part de la RD17 et dessert le village	557	1
C09	CR	Grandes Chalonges	Part de la VC3 et dessert le village	289	1
C10	CR	Petites Chalonges	Part de la RD17 et dessert le village	265	1
C11	VC4	Chalongs Girault	Part de la RD17, traverse la RD218 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 827	1,2
C12	CR	Chalongs Girault	Part de la VC4 et dessert le village	453	1,2
C13	CR	Jametière	Part de la RD218 et dessert le village	396	1,2
C14	CR4	Tréboischère au Petit Plessis	Part de la VC4 et aboutit sur la VC5	908	1,2
C15	VC5	Plessis Paquier à Toufleury	Part de la RD218 et aboutit sur la VC6	1 534	1,2
C16	VC6	Teil aux Marotières	Part de la RD17, traverse le village de Toufleury et aboutit sur la RD15	1 888	2
C17	CR	Teil	Part de la VC6 et dessert le village	149	2
C18	CR	Coleraie	Part de la VC6 au village de Toufleury et aboutit au village de la Coleraie	449	2
C19	CR	Haute Papinière	Part du CR de la Coleraie et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	300	2
C20	CR8	Marotières	Part de la RD15 et aboutit sur le CR9 de la Croix Rouge à la Chapelle	1 412	2
C21		Marotières	Part du CR8, dessert le village et aboutit dans les terres	131	2
C22	CR	Saulaie	Part de la RD15 et dessert le village	546	2
C23	CR9	Croix Rouge à la Chapelle	Part de l'EB20 de BOURGNEUF EN MAUGES et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	483	2

C24	VC7	Belle Vue au Ronceray	Part de l'EB20 de BOURGNEUF EN MAUGES et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 261	2
C25	CR	Landes Chiron	Part de la VC7 et dessert le village	173	2
C26	CR	Ormeau	Part de la VC7 et dessert le village	378	2
C27	CR	Ronceray	Part de la VC7 et dessert le village	235	2
C28		Cimetière (Parking du)	Part de la RD762 et dessert le parking du cimetière	61	2
C29	CR	Bonnière	Part de la RD218 et dessert le village	68	1
C30	CR	Boiverie	Part de la RD17 et dessert les terres	252	1
C31	CR	Plessis Paquier	Part de la VC5, dessert les terres et aboutit à un étang	507	1,2
C32	CR	Theil aux Prés de Lamberde	Part de la VC6 et dessert les terres	393	2
C33	CR	Poirière	Part du CR8 et dessert le village	307	2
C34	CR	Ronceray	Part de la VC7 et dessert les terres	295	2
Voies agglomérées					
C50	Ch.	Lavandières (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	645	3
C51	Rue	Sources (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	166	3
C52	Rue	19 Mars 1962 (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	417	3
C53	Imp.	Bruyères (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	43	3
C54	Imp.	Primevères (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	32	3
C55	Rue	Anjou (d')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	60	3
C56	Rue	Avenir (de l')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	140	3
C57	Rue	Chataignier (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	299	3
C58	Rue	Notre-Dame	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	817	3
C59		Roche (la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	41	3
C60	Rue	Cité (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	185	3

C61		Croix Rouge (la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	63	3
C62	Ch.	Petite Saulaie (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	97	3
C63	Rue	Commanderie (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	147	3
C64	Rue	Alouettes (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	332	3
C65	Rue	Promenade (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	103	3
C66	Rue	Roses (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	96	3
C67	Rue	Vivier (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	208	3
C68	Rue	Acacias (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	162	3
C69	Rue	Véron (Francis)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	245	3
C70	CR10		Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	387	3
C71	Imp.	Lavoir (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	36	3
C72	Ch.	Ecoliers (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	80	3
C73	Imp.	Magnolia (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	54	3
C74	Imp.	Pressoir (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	23	3
C75	Rue	Notre Dame - n°14b	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	30	3
Parking et stationnement					
1	Parking	19 Mars 1962 (de la rue du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	16	3
2	Parking	Anjou (de la rue d')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	25	3
3	Parking	Acacias (de la rue des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	60	3
4	Parking	Véron (de la rue Francis)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	24	3
5	Parking	Loire (de la rue de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	38	3
TOTAL				25 012	
Voies Communales et Chemins Ruraux				19 940	
Voies agglomérées				5 073	

D - LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
D01	CR	Gleffière à l'Ouvrardière	Part de la RD201 et aboutit sur la VC201	1 945	1
D02	CR	Bois de la Haute Gironnière	Part du CR Gleffière et aboutit et dessert le village	119	1
D03	CR	Haute Gironnière	Part de la RD201 et dessert le village	229	1
D04	VC201	Vinouze à Croix du Gros Chêne	Part de l'EB20 de la rue du Cormier et aboutit sur la RD152	2 218	1.2.3
D05	CR	Cormier	Part de la VC201 et dessert le village	240	1
D06	CR	Aigremont	Part de la VC201 et dessert le village	155	1,3
D07	VC104	Forêt à Maison Neuve	Part de l'EB20 de la rue de la Forêt et aboutit sur la VC201 à la Maison Neuve	687	1,3
D08	CR	Barreau	Part de la RD152 et dessert le village	184	1,3
D09	VC5	Plessis-Saillant au Marillais	Part de la RD201 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	569	1
D10	VC6	Bourg Pailloux	Part de la VC5 et aboutit sur la RD152	1 272	1
D11	CR	Mamenotière	Part de la VC6 et aboutit sur l'EB10 du chemin des Potiers d'une part sur la RD152 d'autre part	505	1
D12	CR	Riverie	Part de la RD152 et dessert le village	597	1
D13	CR	Guérinière	Part de la RD152 et dessert le village	474	1
D14	VC102	Bourg à Coulènes	Part de la rue de l'Evre et aboutit	1 281	1,3
D15	CR	Coteaux	Part de la VC102 et aboutit dans les terres	144	1,3
D16	VC104	Coconnière à Bouzillé	Part de la VC201 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 646	2,3
D17	CR	Coconnière	Part de la VC104 et dessert le village	296	2,3
D18	CR	Bel Air	Part de la VC104 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	836	2
D19	CR	Landes	Part du CR de Bel Air, dessert le village et aboutit dans les terres	239	2
D20	CR	Vallon	Part du CR de Bel Air, dessert le village et aboutit dans les terres	339	2

D21	CR	Saunerie	Part de la VC104 et dessert le village	174	2
D22	CR	Pincourt	Part de la RD152 et dessert le village	118	2,3
D23	VC201	Croix du Gros Chêne à Braimboeuf	Part de la RD152, dessert le village de la Clergerie et aboutit au village de Braimboeuf	1 962	2,3
D24	CR	Pâtis-Château	Part de la VC201 et aboutit sur la RD201	863	2,3
D25	CR	Pont d'Alène	Part de la VC201 et aboutit sur la RD201	834	2,3
D26	VC103	Maltière	Part de la RD152, dessert le village et les terres	777	2,3
D27	CR	Bécasse	Part de la RD201 et aboutit sur la VC3	905	2,3
D28	VC3	Bécasse à Niverie	Part de la RD201 et aboutit au carrefour de la Niverie	2 350	2,3
D29	CR	Pâtis	Part de la RD201 et aboutit sur la VC3	320	2,3
D30	CR	Grande Lande	Part du CR du Pâtis et dessert le village	182	2,3
D31	CR	Baronnière	Part de la VC3 et aboutit au château de la Baronnière	1 195	2,3
D32	CR	Loge du Couet	Part de la VC3 et dessert le village	391	2,3
D33	CR	Niverie	Part de la VC3 et dessert le village	193	3
D34	CR	Haute Binière	Part de la VC3 et dessert le village	536	2,3
D35	CR	Bois de la Gleffière	Part du CR de Gleffière à l'Ouvrardière et dessert les terres	140	1
D36	CR	Colet	Part du CR de Gleffière à l'Ouvrardière et dessert les terres	271	1,3
D37	CR	Ouche au Bœuf	Part de la RD152 et dessert le village	89	1
D38	CR	Verger	Part de la VC104 et dessert le village	127	2,3
D39	CR	Fosses	Part de la RD152 et dessert le village	171	2,3
D40	CR	Maltière	Part de la VC103 et dessert les terres	1 156	2,3
D41	CR	Gros Chêne	Part de la VC201 et dessert les terres	130	2,3
D42	CR	Pièce de Becasse	Part de la RD201 et dessert les terres	255	2,3
D43	CR	Bigearderie	Part de la RD201 et dessert le village	93	2
D44	CR	Petit Noyer	Part de la VC3 et aboutit sur le CR de la Bécasse	239	2,3
D45	CR	Hussaudière	Part de la VC3 et dessert le village	248	2,3

D46	CR	Roche	Part de la VC3 et dessert le village	594	3
D47	CR	Gévrissse	Part du CR Haute Binière et dessert les terres	143	2,3
Voies agglomérées					
D60	Rue	Cormier (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	217	4
D61	Rue	Vinouze (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	180	4
D62	Rue	Fontaine (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	369	4
D63	Rue	Acacias (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	162	4
D64	Imp.	Aubépines (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	107	4
D65	Rue	Chênes (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	127	4
D66	Rue	Forêt (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	375	4
D67	Imp.	Forêt (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	126	4
D68	Rue	Grives (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	232	4
D69	Rue	Roitelets (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	272	4
D70	Ch.	Porteaux (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	390	4
D71	Rue	Commerce (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	481	4
D72	Rue	Buissons (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	97	4
D73	Rue	Ascension (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	93	4
D74	Ch.	Saussaie (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	219	4
D75	Rue	Figuier (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	257	4
D76	Rue	Zone Industrielle (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	178	4
D77	Rue	Bas Rigale (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	157	4
D78	Rue	Saint André (de)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	116	4
D79	Rue	Grolleries (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	231	4
D80	Rue	Evre (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	345	4

D81	Rue	Saint Christophe	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	283	4
D82	Rue	Clos (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	317	4
D83	Ch.	Treille-Bois	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	136	4
D84	Place	Liberté (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	128	4
D85	Ch.	Potiers (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	578	4
D86	Ch.	Noues (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	594	4
D87	Imp.	Potiers (des) - n°31	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	90	4
D88		Cimetière (45ml)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	37	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Moulin (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	71	4
2	Parking	Tennis (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	208	4
3	Parking	Salle Omnisports (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	210	4
4	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	35	4
5	Parking	Maison de retraite (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	276	4
6	Parking	Evre (de la rue de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	56	4
7	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	26	4
8	Parking	Espace vert (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	45	4
TOTAL				36 254	
Voies Communales et Chemins Ruraux				28 434	
Voies agglomérées				7 820	

E - LE MARILLAIS

Nom	N°Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
E01	CR	Tertre	Part de l'EB20 de la rue du Seil et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 047	1

E02	CR	Seil	Part de du CR du Tertre et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	513	1
E03	CR	Seil au Chalonge	Part de l'EB20 traverse le village Le Trou Heurteau, et le Busteau et aboutit sur le CR de la Baclaire	1 582	1
E04	CR	Ile Poulas	Part du CR du Seil traverse le village perdu et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 223	1
E05	CR	Chalonge	Part de du CR du Seil et aboutit au village de Chalonge	1 185	1
E06	CR	Baclaire	Part de la RD751 et aboutit au village de l'Ile Poulas	1 118	1
E07	CR	Boire du Seil	Part de l'EB20, traverse le CR de la Baclaire, les villages de la Rougerie et de la Billarderie et aboutit sur la RD751	2 667	1
E08	CR	Grande Coutière	Part de la RD751, dessert la Grande Coutière et la Rougerie et aboutit sur le CR Boire du Seil	454	1
E09	CR	Billarderie	Part de la RD751 et aboutit sur le CR Boire de Seil	691	1
E10	Village	Jouquelière	Part de la RD751 et dessert le village	98	1
E11	Village	Jouquelière	Part de la RD751 et dessert le village	214	1
E12	Village	Chenillère Neuve	Part de la RD751 et dessert le village	59	1
E13	CR	Ile aux Bœufs	Part du CR Boire de Seil et aboutit dans les terres	445	1
E14	CR	Vallée	Part de CR Boire de Seil et aboutit dans les terres	515	1,2
E15	CR	Bolinière	Part de la RD751 et dessert le village	294	1
E16	Rue	Pierre Blanche (de la)	Part de la RD751 et aboutit à l'EB10 de la rue Girard	354	1
E17	CR	Hugaudière	Part de la VC3 et dessert le village	199	1
E18	CR	Boucauderie	Part de la VC3 et aboutit sur le CR du Tertre	388	1
E19	CR	Faroire	Part de la RD751 et aboutit au village	151	1
E20	CR	Lande du Croulay	Part de la RD751 et aboutit sur la VC2	1 076	1
E21	Village	Lande du Croulay	Part du CR et dessert le village	493	1
E22	VC2	Herse	Part de l'EB20 de la rue du Plessis et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	977	1
E23	Rue	Géiuère (de la)	Part de la RD751 et aboutit sur la rue Girard	236	1
E24	Lot.	Clos de la Boire	Part de la rue Girard et dessert le lotissement	532	1
E25	CR	Lande du Croulay à Coutière	Part de la VC2 et aboutit à la RD751	1 149	1

E26	CR	Coutière 1	Part de la RD751 et dessert le village	352	1
E27	CR	Coutière 2	Part de la RD751 et dessert le village	108	1
E28	CR	Lande Pivin 1	Part de la RD751 et dessert le village	70	1
E29	CR	Louche du Mulon	Part de la RD751 et dessert le village	58	1
E30	CR	Pionière	Part de la RD751, dessert le village et aboutit dans les terres et sur la RD152	1 581	1
E31	CR	Croix de Navarre	Part de la VC2 et aboutit sur le CR Pionière	1 443	1
E32	CR	Brosses	Part de la RD152 et aboutit dans les terres	247	1
E33	CR	Brosses au vieux bourg	Part de la RD751 et aboutit dans les terres	395	2
E34	Ch.	Boire Giron	Part du CR du Tertre et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	235	1
E35	Ch.	Ile de la Basclère	Part du chemin Boire du Seil et aboutit dans les terres	143	1
E36	Ch.	Le Baclaire	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la Baclaire au Busteau	173	1
E37	Ch.	Lande Pivin	Part du CR Pionière et aboutit dans les terres	96	1
Voies agglomérées					
E50	Ch.	Seil (du)	Agglomération du MARILLAIS	88	2
E51	Rue	Seil (du)	Agglomération du MARILLAIS	346	2
E52	Ch.	Boire du Seil	Agglomération du MARILLAIS	723	2
E53	Rue	Rochereaux (des)	Agglomération du MARILLAIS	191	2
E54	Imp.	Bouchardières (des)	Agglomération du MARILLAIS	77	2
E55	Rue	Gabelous (des)	Agglomération du MARILLAIS	253	2
E56	Rue	Rue de Girard (de)	Agglomération du MARILLAIS	395	2
E57	Rue	Salette (de la)	Agglomération du MARILLAIS	202	2
E58	Imp.	Coteau (du)	Agglomération du MARILLAIS	57	2
E59	Rue	Blardière (de la)	Agglomération du MARILLAIS	156	2
E60	Rue	Mazureau (du)	Agglomération du MARILLAIS	314	2
E61	Rue	Ouche Neuve (de l')	Agglomération du MARILLAIS	71	2
E62	Route	Plessis (du)	Agglomération du MARILLAIS	292	2
E63	Rue	Rue de Bel Air (de)	Agglomération du MARILLAIS	344	2
E64	Rue	Saint Maurille	Agglomération du MARILLAIS	262	2
E65	Rue	Bottin	Agglomération du MARILLAIS	165	2
E66	Rue	Gourbillonnière (de la)	Agglomération du MARILLAIS	401	2
E67	Rue	Léards (des)	Agglomération du MARILLAIS	182	2
E68	Imp.	Forges (des)	Agglomération du MARILLAIS	81	2
E69	Rue	Colin	Agglomération du MARILLAIS	180	2
E70	Rue	Stade (du)	Agglomération du MARILLAIS	421	2
E71	Rue	Chalet (du)	Agglomération du MARILLAIS	76	2

E72	Parking	Cimetière (du)	Agglomération du MARILLAIS	71	2
E73	Imp.	Roches (des)	Agglomération du MARILLAIS	117	2
E74	Imp.	St Morille	Agglomération du MARILLAIS	57	2
E75	Ch.	Robières (des)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	138	3
E76	Rue	Vieux Bourg (du)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	360	3
E77	Ch.	Lusses (des)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	122	3
Parking et stationnement					
1	Parking	P Mairie	Agglomération du MARILLAIS	72	2
2	Parking	P rue du stade	Agglomération du MARILLAIS	35	2
3	Parking	P complexe sportif	Agglomération du MARILLAIS	195	2
4	Parking	P Eglise	Agglomération du MARILLAIS	80	2
	S.L.	rue d'Anjou (4 places)	Agglomération de MARILLAIS	22	2
5	Parking	P Eglise	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	122	3
TOTAL				29 223	
Voies Communales et Chemins Ruraux				22 556	
Voies agglomérées				6 666	

F - LE MESNIL EN VALLEE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
F01	CR	Chêneveau	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	415	1
F02	CR	Chêneveau aux Prons	Part de la limite de la commune de St Laurent du Mottay, traverse la VC3 et aboutit sur le CR 2	2 614	1,2
F03	CR	Grande Brosse	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	423	1
F04	CR	Flondière	Part du CR du Chêneveau aux Prons et aboutit sur l'EB20 du MESNIL EN VALLÉE	951	1,2
F05	VC3	Loire au Bourg	Part de la RD210 et aboutit sur l'EB10 du MESNIL EN VALLEE	1 378	1,2
F06	CR	Guéteau au Bel Abord	Part de la VC3 et aboutit sur la RD210	1 122	1
F07	CR	Maison Blanche	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Guéteau au Bel Abord	64	1
F08	CR	Cul de Bœuf	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Guéteau au Bel Abord	73	1
F09	CR	Sanglées	Part du CR du Guéteau au Bel Abord, dessert les terres et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	614	1

F10	CR	Cul de Bœuf au Grand Clos	Part du CR du Guéteau au Bel Abord et aboutit sur le CR2	709	1
F11	CR	Ouches	Part du CR du Cul de Bœuf au Grand Clos, dessert les terres et aboutit sur le CR du Chêneveau au Prons	597	1
F12	CR	Corps de Garde	Part du CR du Guéteau au Bel Abord et aboutit sur le CR2	470	1
F13	CR2	Loire à RD150	Part de la RD210 et aboutit sur la RD150	1 265	1
F14	CR	Chapellières	Part du CR2, dessert le village et aboutit dans les terres	135	1
F15	CR	CR2 à la Goguetterie	Part du CR2 et aboutit sur le CR du Rai de l'Ouche	429	1
F16	CR	Motte	Part du CR2 et dessert le village	111	1
F17	CR	Valetterie	Part du CR2 et dessert le village	108	1
F18	CR	Rai de l'Ouche	Part de la RD150 et dessert le village	433	1
F19	CR	Brisses	Part de la RD150 et dessert le village	161	1
F20	CR5	Espérance au Ray Granneau	Part de la RD150, traverse le village et revient sur la RD150	1 691	1
F21	CR	Bout de la Levée	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	47	1
F22	CR	Ile Ragot	Part du CR5, dessert le village et revient sur le CR5	113	1
F23	CR	Maison Neuve	Part de la RD150 et aboutit sur le CR5	390	1
F24	CR	Chaumetière	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	167	1
F25	CR	Marguetterie	Part de la RD150, dessert le village et aboutit sur le CR5	363	1
F26	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et dessert le village	152	1
F27	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	158	1
F28	CR	Fillières	Part du CR5 et aboutit sur le CR des Mauvres	389	1
F29	CR	Mauvres	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	974	1
F30	CR	Mauvres au Marais	Part du CR des Mauvres et aboutit sur le CR du Marais	423	1
F31	CR	Marais	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 246	1
F32	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	933	1
F33	CR	Panage	Part du CR de la Binaudière (St Laurent du Mottay) et aboutit sur le CR du Chêne	313	2

F34	CR	Bel Air	Part du CR du Panage et dessert le village	131	2
F35	CR	Chêne	Part du RP de la RD751 et aboutit sur le CR6	832	2
F36	CR	Panage au Bas Fay	Part du CR du Chêne et aboutit sur le chemin du Fay	291	2
F37	CR6	Augaumoine	Part du chemin de la Perrière, traverse le CR de la Flondière, la VC3 et aboutit sur la RD150	1 880	1,2
F38	CR	Lucassière	Part du CR6 et dessert le village	100	2
F39	CR	Guiberdière	Part de la RD751 et dessert le village	161	2
F40	CR	Chemin Vert	Part de la RD150 et aboutit sur la RD751	896	1,2
F41	CR	Grands Prés	Part du CR le Chemin Vert et aboutit sur la RD751	377	1,2
F42	CR	Vaugirault	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Pé à la Croix	888	2
F43	ZI	Tersettières	Part de la RD751 et dessert la zone	426	2
F44	VC4	Commazière	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	902	2
F45	CR	Rethorerie	Part de la RD751 et dessert le village	325	1,2
F46	CR	Bretonnerie	Part de la RD751 et dessert le village	196	1,2
F47	CR	Pé à la Croix	Part de la VC4, dessert le village et aboutit dans les terres	465	2
F48	CR	Pé à la Jolivetière	Part du CR du Pé à la Croix, traverse le village de la Jolivetière et aboutit sur la VC8	1 364	2,3
F49	CR	Jolivetière au Haut Puiset	Part du CR du Pé à la Jolivetière et aboutit au village du Haut Puiset	986	2
F50	CR	Jolivetière	Part du CR du Pé à la Jolivetière et dessert le village	289	2,3
F51	VC8	Bourg à Gohardière	Part de l'EB20 du MESNIL et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	2 929	2,3
F52	CR	Veillon	Part de la RD751 et dessert le village	144	2
F53	CR	Breverrières	Part de la RD751 et aboutit au Moulin Pineau	961	2
F54	CR	Moulin à Vent	Part de la voie agglomérée "rue du Moulin à vent" et aboutit au village	337	2,3
F55	CR	Nouviau	Part du Moulin à vent et aboutit sur la RD150	605	2,3
F56	CR	Moulins	Part du CR Nouviau et aboutit sur la voie agglomérée "rue des Moulins"	209	2,3

F57	CR4	Grande Noue	Part de la RD150, dessert le village et revient sur la RD150	590	2,3
F58	CR	Beignon à Gohardière	Part de la RD150 et aboutit à la VC8	1 435	2,3
F59	CR	Lande	Part de la VC8 et aboutit sur le CR du Beignon à la Gohardière	467	2,3
F60	CR12	Botinières	Part de la VC8, dessert les villages de Basse Lande et de la Chevrie et aboutit au village des Botinières	475	2,3
F61	CR	Chevrie	Part du CR12 et dessert le village	111	2,3
F62	CR	Gohardière	Part de la VC8 et aboutit dans les terres	556	2,3
F63	CR	Giraudière	Part de la VC8 et dessert le village	341	3
F64	CR	Giraudière aux Roches	Part de la VC8 et aboutit sur le CR de la Rivaudière	1 097	3
F65	CR	Bigrollière	Part de la RD150 et dessert le village	291	3
F66	CR	Moulin Neuf	Part du CR de la Bigrollière et dessert le village	270	3
F67	VC9	Moulin de l'Etang	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	599	3
F68	CR	Batardière	Part de la VC9 et dessert le village	286	3
F69	CR8	Clairay	Part de la RD150, dessert le village et aboutit sur le CR de la Rivaudière	580	3
F70	CR	Rivaudière	Part de la limite de la commune de La Pommeraye et aboutit au village	598	3
F71	CR	Chenaie	Part de la RD150 et dessert le village	251	3
F72	CR	Berge	Part de la RD210 et dessert les espaces verts sur berge	213	1
F73	CR	Godivellerie	Part du CR2 et dessert le village	35	1
F74	CR	Coteaux	Part du CR de la Jolivetière au Haut Puiset et dessert le village	73	2
F75	CR	Jolivetière	Part du CR du Pé à la Jolivetière et dessert les terres	70	2,3
F76	CR	Breverrières	Part du CR des Breverrières et aboutit sur le chemin aggloméré des Galinières	253	2
F77	CR	Clos Pineau	Part du chemin agglomérée du Clos Pineau, traverse le CR des Breverrières et dessert les terres	392	2
F78	CR	Coteaux des Tailles	Part du CR des Breverrières et dessert les terres	182	2,3
F79	CR	Moulin Pineau	Part du CR des Breverrières et dessert les terres	140	2,3
F80	CR	Petites Pièces	Part de la RD150 et dessert les terres	315	2,3

F81	CR	Grande Noue à la Gohardière	Part de la RD150 et aboutit sur le CR du Beignon à la Gohardière	891	2,3
Voies agglomérées					
F100	Ch.	Vert	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	256	4
F101	Ch.	Fay (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	293	4
F102	Ch.	Perrière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	532	4
F103	Ch.	Sautereau (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	207	4
F104	Rue	Gas Girard (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	244	4
F105	Rue	Echuettes (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	434	4
F106	Ch.	Laury	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	219	4
F107	Rue	Flondière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	163	4
F108	Rte	Barbonnière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	500	4
F109	Ch.	Ouche Levreau (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	276	4
F110	Rue	Pavillon (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	631	4
F111	Ch.	Galinières (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	66	4
F112		Jouquelière (la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	75	4
F113	Imp.	Jouquelière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	47	4
F114	Rue	Abbé Fournier (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	105	4
F115	Rue	Ecole (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	47	4
F116	Rue	Bellevue (de)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	324	4
F117	Ch.	Clos Pineau	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	300	4
F118	Allée	Rosomanes	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	70	4
F119	Rue	Vent d'été (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	145	4
F120	Allée	Thalia	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	31	4
F121	Place	Rose des Blés	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	87	4
F122	Rue	Bougainville	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	161	4
F123	Ch.	Granges (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	165	4
F124	Rue	Moulins (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	443	4

F125	Rue	Commerce (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	137	4
F126	Rue	Moulin à vent (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	160	4
F127	Lot.	Coteaux (les)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	170	4
F128	Lot.	Clos du Moulin (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	210	4
F129	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	345	4
F130	Rue	Gohardière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	102	4
F131	Rue	Peltrie (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	398	4
F132	Allée	Devaux (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	196	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Fay (du ch. du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	75	4
2	Parking	Perrière (du ch. de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	38	4
3	Parking	Complexe sportif (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	131	4
4	Parking	Nationale (de la rue)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	28	4
5	Place	Pavillon (du) (derrière église)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	214	4
6	Place	Eglise (de)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	54	4
7	Parking	Ecole primaire (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	45	4
8	Parking	Cimetière (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	67	4
TOTAL				53 822	
Voies Communales et Chemins Ruraux				45 635	
Voies agglomérées				8 187	

G – MONTJEAN SUR LOIRE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
G001	CR	Sol de Loire	Part de la RD15 et dessert le village	1 517	1,3
G002	CR	Ile Ménard	Part du CR du Sol de Loire et dessert le village	475	1,3
G003	CR	Bout de la Levée	Part de la RD210 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	122	1
G004	CR	Ragot	Part de la RD210 et aboutit sur le CR de la Maison Neuve aux Sables	555	1
G005	CR	Maison Neuve aux Perrineaux	Part de la limite de la commune du Mesnil en Vallée et aboutit sur la VC5	537	1,2
G006	CR	Pin	Part du CR de la Maison Neuve aux Perrineaux et dessert le village	199	1

G007	VC5-2	Huttes au Carrefour l'Aunay	Part de la RD210 et aboutit à la RD751	2 248	1,2
G008	CR	Perrineaux aux Sables	Part de la VC5-2 et aboutit à la RD201	611	1,2
G009	CR	Perrineaux au Ray Granneau	Part de la VC5-2 et aboutit à la limite de la commune sur le CR des patis clos	491	1,2
G010	CR	Patis Clos	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 634	1,2
G011	CR	Filière	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR de Bel Air	553	1,2
G012	CR	Mauvres	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR des Patis Clos	503	1,2
G013	CR6	Promenade	Part de la VC5-2 et aboutit sur la RD201 au village de la Maison Neuve	1 989	1.2.3
G014	CR	Marais	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR des Patis Clos	570	1,2
G015	CR	Bel Air	Part de la RD210 et aboutit sur le CR6	770	1,2
G016	CR	Galopières	Part du CR6 et aboutit sur le CR des Guineaux	477	1,2
G017	CR	Guineaux	Part de la VC5-2 et aboutit sur la RD751	1 725	1,2
G018	CR	Lutinières	Part du CR6 et dessert le village	187	1,2
G019	CR	Barbonnerie	Part du CR6 et dessert le village	321	1,2
G020	CR	Pavillon	Part de la RD201 et dessert le village	130	1.2.3
G021	CR	Maison Brulée	Part de la RD201 et aboutit sur le CR6	311	1.2.3
G022	CR	Bas Pirouet	Part du CR6, traverse le Thau et aboutit au village	218	1.2.3
G023	CR21	Champfleury	Part du CR6 et aboutit sur le CR du Petit Marais au village de Champfleury	1 091	1.2.3
G024	CR	Grand Marais	Part du CR21, dessert le Bas Pirouet et aboutit au village du Grand Marais	507	1.2.3
G025	CR	Vendangeurs	Part du CR21 et aboutit à l'EB10 MONTJEAN	605	1.2.3
G026	CR	Petit Marais	Part de la RD751 et dessert le village	611	1.2.3
G027	CR	Maison Neuve	Part du CR6 et dessert le village	168	1.2.3
G028	CR27	Cayenne	Part de la RD201 et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	404	1.2.3
G029	CR	Aireau	Part de la RD751 et dessert le village	150	2
G030	CR	Sacerie	Part de la RD751 et aboutit sur le CR des Rochettes	353	2
G031	CR	Rochettes	Part du CR7 et dessert le village	396	2
G032	CR7	Guindonnière au Pressoir	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 012	2
G033	CR	Pressoir	Part du CR7 et aboutit sur le CR de Brunetières	705	2
G034	CR	Guindonnière	Part du CR7 et dessert le village	47	2
G035	CR	Ormeaux	Part du CR7 et aboutit sur le CR3	335	2
G036	CR3	Brunetières	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 147	2
G037	CR	Basses Brunetières	Part du CR3 et dessert le village	142	2

G038	CR	Morellerie	Part du CR3, dessert le village et les terres	805	2
G039	CR	Treille	Part du CR de la Morellerie et dessert le village	56	2
G040	CR	Mesnil en Vallée à Chalonnes	Part du CR3 des Brunelières et aboutit à la RD15	2 669	2,4
G041	CR	Préaux	Part du CR de la Morellerie et aboutit sur le CR du Mesnil à Chalonnes	524	2
G042	CR	Aunay	Part de la RD751 et dessert le village	32	2
G043	CR	Chauvinière	Part de la RD751 et dessert le village	188	2,3
G044	CR	Gohardière aux Guibourgères	Part de la RD751 et aboutit à la station d'épuration sur le CR du Mesnil à Chalonnes	1 309	2,3
G045	CR	Cailleries	Part du CR du Mesnil à Chalonnes et aboutit sur le CR de la Gohardière aux Guibourgères	809	2,3
G046	CR	Orthionnerie	Part du CR de la Gohardière aux Guibourgères et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	401	1.2.3
G047	CR	Barbes Lingères	Part du CR du Mesnil à Chalonnes et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	1 004	2,3
G048	CR	Barbes Lingères au Pressoir	Part du CR des Barbes Lingères et aboutit sur la RD15	568	2.3.4
G049	CR	Grande Orchère	Part du CR Barbes Lingères au Pressoir, dessert le village et aboutit sur la RD15	168	2.3.4
G050	CR	Clos de l'Orchère	Part du CR Barbes Lingères au Pressoir et aboutit sur le CR du Mesnil à Chalonnes	272	2,4
G051	CR5	Queue de l'ile	Part du Quai Monseigneur Provost et aboutit au bout de l'ile	1 129	3
G052	CR	Aile	Part du CR5 et dessert le village	83	3
G053	CR	Queue de l'ile à la RN161	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 038	3
G054	CR	Ile Jouselin	Part du CR Queue de l'ile à RN161 et aboutit dans les terres	297	3
G055	CR	Vaquerie	Part du CR Queue de l'ile à RN161 et dessert le village	217	3
G056	CR	Pâturage	Part du CR Queue de l'ile à RN161 et dessert le village	182	3
G057	CR	Presse Gohard	Part du CR Queue de l'ile à RN161, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	249	3
G058	CR	Croissement au Fourneau du Lion	Part de l'EB20 de MONTJEAN, et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	1 418	3,4
G059	CR	Bellevue au Salvart	Part de l'EB20 de MONTJEAN, dessert le Salvart et le Croissement et aboutit	708	3,4

			sur le CR du Croisement au Fourneau du Lion		
G060	CR	Salvert	Part du CR de Bellevue au Salvert et dessert le village	44	3,4
G061	CR	Croisement	Part du CR de Bellevue au Salvert, dessert le village et aboutit sur le CR des Ouches	195	3,4
G062	CR	Croisement au Moulin du Lion	Part du CR de Bellevue au Salvert et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	1 049	3,4
G063	CR	Eventail	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Croisement au Moulin du Lion	275	3,4
G064	CR	Bureaux	Part du CR du Croisement au Moulin du Lion et dessert le village	174	3,4
G065	CR	Fourneau du Lion	Part de la RD751, dessert les villages le Fourneau Cathelinais et le Moulin du Lion et aboutit au village du Fourneau du Lion	951	3,4
G066	CR	Cités	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	337	4
G067	CR	Grotte	Part du CR du Fourneau du Lion et dessert le village	358	3,4
G068	CR	Petit Fourneau	Part du CR du Fourneau du Lion et dessert le village	790	4
G069	CR	Malaquet	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Petit Fourneau	295	4
G070	CR	Guesse	Part du CR du Petit Fourneau et dessert le village	312	4
G071	CR	Maison Blanche	Part du CR de la Guesse et dessert le village	87	4
G072	CR	Fours	Part du CR du Petit Fourneau et dessert le village	277	4
G073	CR	Châteaupanne	Part de la RD751 et aboutit sur le CR des Rosiers	572	4
G074	CR4	Saint Méen	Part de la RD751, dessert les villages les Rosiers, le Prieuré et aboutit dans les terres	950	4
G075	CR	Bordage	Part du CR4 au village du Prieuré et aboutit dans le bois à la limite de la commune	919	4
G076	CR	Carrefour du Poirier	Part du CR du Bordage et dessert le village	58	4
G077	CR	Espérance	Part de la RD751 et dessert le village	210	4
G078	CR	Espérance au Bordage	Part du CR de l'Espérance et aboutit au CR du Bordage	250	4
G079	CR	Baudouinière	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la Bretonnière de la Pommeraye	475	4
G080	CR59	Moulin de Châteaupanne	Part de la RD751 et dessert le village	272	4

G081	CR	Orchère	Part de la RD15 par 2 fois, dessert le village et aboutit sur le CR de l'Orchère à Pincourt	520	2,4
G082	CR	Pincourt à l'Orchère	Part de l'EB20 de MONTJEAN et aboutit au CR du Mesnil à Chalonnnes	1 083	2.3.4
G083	CR	Mesnil en Vallée à Chalonnnes	Part de la RD15 et aboutit sur la RD751	1 704	2,4
G084	CR	Planche	Part du CR de Pincourt et aboutit sur le CR du Tertre	725	3,4
G085	CR	Tertre	Part de la RD751, dessert le village et revient sur la RD751	764	3,4
G086	CR	Petit Lapin à Montpellier	Part du CR du Mesnil à Chalonnnes et aboutit sur le CR du Tertre	445	4
G087	CR	Montpellier	Part du CR du Petit Lapin à Montpellier et aboutit sur la RD751	409	4
G088	CR	Montauban	Part de l'EB20 et aboutit sur le CR de Bellevue à Salvert	142	3,4
G089		Montauban	Part du CR et dessert le village	106	3,4
G090	CR	Maison Neuve	Part de la RD201 et dessert le village	113	1.2.3
G091	CR	Roserie	Part de la RD751 et dessert le village	164	2
G092	CR	Pont Launay	Part de la RD751 et dessert les terres	107	1,2
G093	CR	Coulée	Part du CR des Barbes Lingères et aboutit dans les terres	115	2,4
G094	CR	Peignes	Part de la RD15 et aboutit sur le CR de Pincourt à l'Orchère	100	2.3.4
G095	CR	Pâturage	Part du CR Queue de l'île à RN161 et dessert le village	170	3
G096	CR	Royauté	Part du CR du Tertre et dessert le village	134	3,4
G097	CR	Tête Noire	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Tertre	256	3,4
G098	CR	Fourneau du Lion à Malvaux	Part du CR du Fourneau du Lion et aboutit au village de Malvaux	157	4
G099	CR	Hameau de Châteaupanne	Part du CR de Malaquet et aboutit sur un chemin	119	4
Voies agglomérées					
G200	Ch.	Chardonnetterie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	111	5
G201	Rue	Rapiellerie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	348	5
G202	Rue	Cettes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	218	5
G203	Ch.	Garenne (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	339	5
G204	Rue	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	942	5,6
G205	Clos	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	72	5,6

G206	Rue	Vendanges (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	204	5,6
G207	Rue	Prieuré (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	368	5,6
G208	Quai	Monseigneur Provost	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	990	5
G209	Place	Defois (du Docteur)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	109	5
G210	Rue	Sylvestre (du Docteur)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	5
G211	Rue	Bac (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	55	5
G212	Place	Vallon (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	313	5
G213	Rue	Cettes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	97	5
G214	Rue	Aumonerie (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	244	5
G215	Rue	Montée (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	234	5
G216	Rue	Mairie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	306	5
G217	Rue	Massacres (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	148	5,6
G218	Rue	Pilori (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	311	5
G219	Rue	Château (Vieille du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	206	5,6
G220	Rue	Mine Gorin (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	45	5,6
G221	Rue	Perrière (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	277	5
G222	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	575	5,6
G223	Imp.	Chapelle (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	69	5,6
G224	Rue	Hautes de Provins (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	151	5,6
G225	Ch.	Petit S (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	276	5,6
G226	Rue	Tilleuls (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	408	5,6
G227	Lot.	Petit Sud (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	81	5,6
G228	Rue	Heusschen (Edmond)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	317	5,6
G229	Lot.	Bellevue (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	162	5,6

G230	Rue	Beauséjour	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	448	5,6
G231	Square	Beauséjour	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	63	5,6
G232	Rue	Petit Paris (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	96	5,6
G233	Av.	Arc (Jeanne d')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	341	5,6
G234	Rue	Coquelicots (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	221	5,6
G235	Rue	Bleuets (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	311	5,6
G236	Lot.	Cabaret des Oiseaux (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	142	5,6
G237	Rue	Goganes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	153	5,6
G238	Rue	Pentecôtes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	116	5,6
G239	Rue	Biotteau (Albert René)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	571	5,6
G240	Rue	Jardins du Bourg (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	348	5,6
G241	Rue	Genêts (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	173	5,6
G242	Rue	Charmes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	191	5,6
G243	Imp.	Lilas (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	97	5,6
G244	Rue	Orthionnerie (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	67	5,6
G245	Rue	Coulée (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	110	6
G246	Rue	Crêtes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	366	6
G247	Lot.	Clos des Crêtes	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	52	6
G248	Rue	Picotin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	158	5,6
G249	Rue	Pierres Carrées (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	85	6
G250	Rue	Bonne Fontaine (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	225	5,6
G251	Rue	Bogaterie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	265	5,6
G252	Rue	Mailly (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	310	5,6
G253	Imp.	Clermont	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	38	5,6

G254	Rue	Gas Robin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	767	6
G255	Rue	Pincourt (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	58	6
G256	Rue	Frênes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	234	6
G257	Rue	Erables (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	84	6
G258	Lot.	Gas Robin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	265	6
G259	Z.I.	Daudet	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	463	6
G260	Rue	Royauté (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	6
G261	Lot.	Clos du Salvart (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	85	5,6
G262	Rue	Coteaux (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	375	5,6
G263	Rue	Vignes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	149	5,6
G264	Rue	Montauban (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	101	6
G265	Z.A.	Ouches (les) (440 m)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	505	6
G266	Allée	Onillon (René)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	5,6
G267	Ch.	Repiellerie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	67	5
G268	Imp.	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	50	5
G269	Rue	Nationale (n°33)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	91	5,6
G270	Lot.	Clos de Laumerie	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	236	5,6
Parking et stationnement					
1	Parking	Bibliothèque (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	25	5
2	Parking	Office de Tourisme (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	149	5
3	Parking	Piscine (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	52	5
4	Parking	Poste (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	39	5
5	Parking	Centre commercial (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	40	5,6
6	Parking	Rugby (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	170	5,6

7	Parking	Complexe sportif (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	522	5,6
8	Parking	Cinéma (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	35	5
9	Place	Vallon (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	120	5
10	Place	Eglise (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	109	5
11	Parking	Esplanade (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	73	5
12	Parking	Jeanne d'Arc (de l'Av.)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	137	5,6
13	Parking	Nationale (de la rue)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	66	5,6
14	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	101	5,6
15	Parking	Maison de retraite (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	119	6
TOTAL				72 713	
Voies Communales et Chemins Ruraux				54 128	
Voies agglomérées				18 586	

H – LA POMMERAYE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
H001	VC2	Bourg à la Goujonnrière	Part de l'EB20 de la Promenade du Parc cet aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	3 899	1
H002	CR	Goujonnrière au Pressoir	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	165	1
H003	CR	Ingrée	Part de la VC2 et dessert le village	149	1
H004	CR	Souvitrière	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	740	1
H005	CR	Petite Bouillère	Part de la VC2 et dessert le village	172	1
H006	CR	Blancherie	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	901	1
H007	CR	Grande Bouillère	Part du CR de la Blancherie et dessert le village	87	1
H008	CR	Préaux	Part du CR7 de MONTJEAN et dessert le village	43	1
H009	CR	Clairret	Part de la VC2 et dessert le village	59	1
H010	CR	Fresches à l'Espérance	Part de la VC2 et aboutit à la limite de la commune	1 597	1

H011	CR	Fresches	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	106	1
H012	CR	Hubaudière	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	324	1
H013	CR	Bisboisière	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	78	1
H014	CR	Fresne	Part du CR7 de MONTJEAN, dessert le village et aboutit dans les terres	232	1
H015	CR	Pélican	Part de la RD15 et dessert le village	91	1,4
H016	CR	Ancelinière	Part de la RD15, dessert le village et aboutit sur la rue agglomérée du Chanoine Brillouet	871	1,4
H017	CR	Moulin Benoist	Part de la VC2 et dessert le village	566	1
H018	CR	Grande Bougonnière	Part de la VC2 et dessert le village	127	1
H019	CR	Renardière	Part de la VC2 et dessert le village	427	1
H020	CR	Roissière au Petit Moulin	Part de la VC2 et aboutit sur la VC3	1 965	1
H021	CR	Roissière	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	249	1
H022	CR	Gaillotièrre à la Forêt	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et aboutit sur le CR de la Chapellerie à la Rossignolerie	1 102	1
H023	CR	Petite Angevinerie	Part de la VC2 et dessert le village	576	1
H024	CR	Chêne	Part de la VC2 et dessert le village	87	1
H025	CR	Bel-Air	Part du CR de la Gaillotièrre à la Forêt et aboutit au village de la Forte Maison	670	1
H026	CR	Charonnerie	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	65	1,2
H027	CR	Moulin Vieux	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	491	1,2
H028	VC3	Bourg à Tartifume	Part de l'EB20 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	4 529	1,2
H029	CR	Forte Maison	Part de la VC3 et dessert le village	376	1,2
H030	CR	Sud	Part de la VC3 et dessert le village	468	1,2
H031	CR	Paumerie	Part de la VC3 et dessert le village	87	1,2
H032	CR	Chapellerie à la Rossignolerie	Part de la VC2 et aboutit sur la VC3	1 200	1
H033	CR	Rossignolerie	Part du CR de la Chapellerie à la Rossignolerie et dessert le village	139	1,2
H034	CR	Guiraudière	Part de la VC3 et dessert le village	198	2

H035	CR	Tartifume	Part de la VC3 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	325	2
H036	CR5	VC3 au MESNIL	Part de la VC3 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	808	1,2
H037	CR	Humeau	Part du CR5 et dessert le village	401	1,2
H038	CR	Grandes Loges à la Roullerie	Part de la VC3 et aboutit au CR __	878	2
H039	CR	Grandes Loges	Part du CR des Grandes Loges à la Roullerie et dessert le village	103	2
H040	CR	Glardière	Part de la VC3, dessert le village et revient sur la VC3	305	2
H041	CR	Moulin de la Forêt au Petit Chênambault	Part de la VC3 et aboutit sur le CR4	3 240	2,3
H042	CR	Verger	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village d'une part et les terres d'autre part	269	2
H043	CR	Touche	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	402	2
H044	CR	Gourdière	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	492	2
H045	CR	Bourg à la Bréchetière	Part de la VC de Châteauneuf aux Petits Bois Gas et aboutit sur le CR4	4 013	1.2.3
H046	CR	Bréchetière	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	210	2.3.6
H047	CR	Cocuère	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	265	2,6
H048	CR	Gastines	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	121	2,6
H049	CR	Forte Maison au Cormier	Part de la VC3 et aboutit sur le CR du Bourg à la Bréchetière	1 114	2
H050	CR	Taraudière	Part du CR de la Forte Maison au Cormier et dessert le village	263	2
H051	CR	Coudray	Part du CR de la Forte Maison au Cormier et dessert le village	168	2
H052	CR	Haut Plessis	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	107	1,2
H053	CR	Châteauneuf à la RD151	Part de la VC3 et aboutit sur la RD151	777	1,2
H054	Ch.	Haut Plessis (du)	Part du CR de Châteauneuf et aboutit sur la RD151	420	1,2
H055	CR	Bas Plessis	Part du chemin du Haut Plessis, dessert le village et aboutit sur la VC3	564	1,2
H056	Rue	Gandhi	Part du chemin du Haut Plessis et aboutit sur la RD151	215	1,2
H057	Rue	Cassin (René)	Part de la rue Gandhi	141	1,2

H058	Rue	Luther King (Martin)	Part de la rue Gandhi	300	1,2
H059	Rue	Menchu (Rigoberta)	Part de la rue Martin Luther King	56	1.2.5
H060	Allée	Briand (Aristide)	Part de la rue Martin Luther King	192	1.2.5
H061	Rue	Addams (Jane)	Part de la rue Gandhi	136	1.2.5
H062	CR	Grand Rognon	Part de la RD151 et dessert le village	281	2.3.6
H063	CR	Cormier	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	441	2,6
H064	CR	Robinière	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	249	2
H065	CR	Piècerie	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et aboutit sur la RD151	686	2
H066	CR	Piècerie	Part du CR et dessert le village	54	2
H067	CR	Abémonderie	Part du CR de la Piècerie et dessert le village	35	2
H068	CR	Houx	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	147	2
H069	CR4	D151 à BEAUSSE	Part de la RD151 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 474	3,6
H070	CR	Martinière	Part du CR4, dessert le village et les terres	518	3
H071	CR	Chenambault	Part du CR4 et dessert le village	90	3
H072	CR	Foucaudière	Part du CR4 et dessert le village	191	3,6
H073	CR	Fribaudière	Part de la RD218 et dessert le village	316	3
H074	CR	Brissonnière	Part de BOURGNEUF et dessert le village	141	3,6
H075	CR	Haut Flécher	Part de la RD151 et dessert le village	72	3
H076	CR	Angelinière	Part de la RD151 et dessert le village	379	3
H077	CR	Ploutrie	Part de la RD151 et dessert le village	242	3,6
H078	CR	Petit Flécher	Part de la RD151 et dessert le village	506	3,6
H079	CR	Orgerie	Part de la RD151 et dessert le village	239	3,6
H080	CR	Quarteron	Part de la RD151 et dessert le village	54	3,6
H081	CR	Haut Chaumier au Vaujou	Part de la RD15 et dessert le village	1 067	1,4

H082	CR	Bas Chaumier	Part du CR du Haut Chaumier à Vaujou	189	1,4
H083	CR	Claveries	Part du CR Bourg aux Sept et aboutit sur l'EB10 de LA POMMERAYE	439	4
H084	CR	Grandes Claveries	Part du CR des Claveries et aboutit dans les terres	239	4
H085	CR	Bourg aux Sept	Part de la RD151, emprunte le chemin des Vignes et aboutit à la limite de la commune au niveau du village des Sept	1 741	4
H086	CR	Fresche	Part du Chemin des Vignes et aboutit sur la RD151	184	4
H087	CR	Petite Claverie	Part du CR du Bourg aux Sept et dessert le village	84	4
H088	CR	Putille	Part du CR du Bourg aux Sept et dessert le village	172	4
H089	CR	Pressoirs	Part du CR du Bourg aux Sept, dessert le village, traverse le CR de la Papinerie et aboutit sur la RD151	815	4
H090	CR	Four à Chaux	Part de la RD151, traverse le CR des Pressoirs et aboutit à la limite de la commune sur la RD751	1 247	4
H091	CR	Papinerie	Part du CR des Pressoirs et dessert le village	145	4
H092	CR	Bretonnière	Part de la RD151 et aboutit dans les terres	780	4
H093	CR	Bretonnière à Goulinière	Part du CR de la Bretonnière, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	249	4
H094	CR	Moulin des Forges	Part de la RD151 et dessert le village	1 085	4
H095	CR	Mazières Vieille	Part du CR de la Bretonnière et aboutit sur le CR du Moulin des Forges	368	4
H096	CR	Pouets	Part de la RD151 et aboutit dans les terres	487	4
H097	CR	Petit Coteau	Part du CR des Pouets et dessert le village	470	4
H098	CR	Bois Gas Chenu	Part de la RD131 et aboutit à l'EB10 de LA POMMERAYE	472	4
H099	CR	Grand Bois Gas	Part du CR du Grand Bois Gas, dessert le village et aboutit sur le CR de la Maison Neuve	308	4
H100	CR	Moulin de Bois Gelé	Part de l'EB20 LA POMMERAYE, traverse le CR du Bois Gas Chenu et dessert le village	1 147	4
H101	CR	Maison Neuve	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	679	4
H102	CR2	Forges à la Raitrie	Part de la RD131 et aboutit sur la RD751	2 782	4,5
H103	CR	Chêne Gaudray	Part du CR2 et dessert le village	319	4,5

H104	CR	Bellevue	Part du CR2 et dessert le village	173	4,5
H105	CR	Traversière	Part du CR2 et dessert le village	485	4
H106	CR	Coteaux	Part du CR2 et dessert le village	72	4
H107	CR	Bois Blanc (380 m)	Part de la RD751 et dessert le village	390	4
H108	CR	Vaslinière	Part du CR2 et dessert le village	535	4
H109	CR	Quarteron Vaslin	Part du CR de la Vaslinière et dessert le village	193	4
H110	CR	Quarteron Vaslin	Part du CR de la Vaslinière et dessert le village	274	4,5
H111	CR	Petite Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	187	4,5
H112	CR	Moulin d'Argone	Part du CR de la Petite Thiraudière et dessert le village	522	4,5
H113	CR	Thiraudière	Part du CR du Moulin d'Argone et dessert le village	140	4,5
H114	CR	Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	92	4,5
H115	CR	Moulin de Bêne	Part de la RD131 et dessert le village	211	5
H116	CR	Turpinières	Part du CR2 et dessert le village	511	5
H117	CR	Forges	Part du CR2 et dessert le village	177	5
H118	CR	Vetillerie	Part de la RD131 et dessert le village	154	4,5
H119	CR	Béhuards	Part de la RD131 et dessert le village	195	5
H120	CR	Moulin de Grenet	Part de la RD131 et dessert le village	144	5
H121	CR	Garondière	Part de la RD131 et dessert le village	544	5
H122	CR	Druées	Part de la RD131 et dessert le village	129	5
H123	CR	Etang	Part de la RD15 et dessert le village	341	5
H124	CR	Ejaunay	Part de la RD15 et dessert le village	276	5,6
H125	CR	Bizollière	Part de la RD15 et dessert le village	428	5
H126	CR	Pichonnière	Part de la RD15 et dessert le village	372	5,6
H127	CR	Moulin de Beau à Grande Bâtrie	Part de la RD15 et aboutit sur la VC4	1 140	5,6

H128	CR	Haute Roue	Part de la RD15 et dessert le village	348	5,6
H129	CR	Boucherie	Part de la RD15 et dessert le village	392	5,6
H130	CR	Haute Papinière	Part du CR du Moulin de Beau à la Grande Bâtrie et dessert le village	1 383	5,6
H131	CR	Lucière	Part du CR de la Haute Papinière et dessert le village	173	5,6
H132	CR	Grande Bâtrie	Part du CR du Moulin de Beau à la Grande Bâtrie et dessert le village	129	5,6
H133	CR	Botte Molière	Part du CR de la RD151 à la Botte Molière et aboutit sur l'EB10 de la Rue du Lac	141	1.4.5
H134	CR	RD151 à Botte Molière	Part de la RD151 et aboutit sur l'EB10 de la Rue de Châteauneuf	489	2,5
H135	VC4	Bourg à Guillaumai	Part du CR de la RD151 à la Botte Molière	3 082	3.5.6
H136	CR	Galardières	Part de la VC4 et dessert les terres	106	5,6
H137	CR	Gautrie	Part de la VC4 et dessert le village	182	5,6
H138	CR	Clarcière	Part de la RD151 et aboutit sur la VC4	1 117	2.5.6
H139	CR	Clarcière	Part du CR et dessert le village	63	2.3.6
H140	CR	Clarcière à la Poussière	Part du CR de la Clarcière et aboutit au village de la Poussière	1 273	3,6
H141	CR	Morinière	Part du CR de la Clarcière à la Poussière et dessert le village	86	3,6
H142	CR	Petite Chénaie	Part de la VC4 et dessert le village	1 411	3.5.6
H143	CR	Métairie	Part du CR de la Petite Chénaie et dessert le village	152	3,6
H144	CR	Batardière	Part du CR de la Petite Chénaie et dessert le village d'une part et les terres d'autre part	277	3,6
H145		Clos du Val d'Anjou	Part de la RD15 et dessert le lotissement	110	1,4
H146	CR	Grande Bougonnière	Part de la VC2 et dessert les terres	81	1
H147	CR	Guyonnière à la Grandinière	Part du CR de l'Anclinière et aboutit dans les terres	556	1,4
H148	CR	Gaillotière	Part du CR de la Gaillotière à la Forêt et aboutit dans les terres	188	1
H149	CR	Petit Moulin	Part de la VC3 et dessert le village	116	1,2
H150	CR	Passée	Part du CR Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	83	1,2
H151	CR	Grand Flèche	Part de la RD151 et dessert le village	69	3,6

H152	CR	Neuf-Vingts	Part du CR du Bourg au Sept et dessert les terres	274	4
H153	CR	Fresche au Pouets	Part de la RD151 et aboutit sur le CR du Petit Coteau	278	4
H154	CR	Grande Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert les terres	301	4,5
H155	CR	Tranchet	Part de la VC4 et aboutit sur un chemin de terre.	146	5
H156	CR	Haute Roue	Part du CR de la Haute Papinière et aboutit à la ferme de la Haute Roue	228	5,6
H157	CR	Buissonnière	Part de la RD151 et dessert les terres	155	2.3.6
Voies agglomérées					
H200	Allée	Guyonnière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	191	7
H201	Ch.	Blottière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	539	7
H202	Place	Pohu (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	163	7
H203	Rue	Chanoine Brillouet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	291	7
H204		Promenade du Parc	Agglomération de LA POMMERAYE	236	7
H205	Imp.	Rinières (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	7
H206	Rue	Bellay (Joachim du)	Agglomération de LA POMMERAYE	270	7
H207	Allée	Petite Batrie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	50	7
H208	Rue	Coubertin (Pierre de)	Agglomération de LA POMMERAYE	144	7
H209	Place	Coubertin (de)	Agglomération de LA POMMERAYE	115	7
H210	Rue	Rivereau (Jeanne)	Agglomération de LA POMMERAYE	151	7
H211	Imp.	Mirlande (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	31	7
H212	Rue	Chenu (P.)	Agglomération de LA POMMERAYE	86	7
H213	Rue	St-Martin	Agglomération de LA POMMERAYE	57	7
H214	Rue	Godet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	79	7
H215	Rue	Vieille Eglise	Agglomération de LA POMMERAYE	38	7
H216	Place	Eglise (de l')	Agglomération de LA POMMERAYE	135	7

H217	Rue	Dubois de la Ferté	Agglomération de LA POMMERAYE	185	7
H218	Rue	Moreau (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	331	7
H219	Ch.	Vaujou (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	612	7
H220	Ch.	Claveries (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	501	7
H221	Rue	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	236	7
H222	Rue	Gauguin (Paul)	Agglomération de LA POMMERAYE	261	7
H223	Rue	Vinci (Léonard de)	Agglomération de LA POMMERAYE	238	7
H224	Rue	Lurcat (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	94	7
H225	Rue	Renoir (Auguste)	Agglomération de LA POMMERAYE	145	7
H226	Rue	Van Gogh (Vincent)	Agglomération de LA POMMERAYE	350	7
H227	Rue	Cézanne (Pauk)	Agglomération de LA POMMERAYE	363	7
H228	Allée	Picasso (Pablo)	Agglomération de LA POMMERAYE	78	7
H229	Passage	Courtin (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	141	7
H230	Passage	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	7
H231	Rue	Fresne (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	7
H232	Ch.	Bergerie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	129	8
H233	Ch.	Rocher (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	138	8
H234	Rue	Lavoir (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	150	8
H235	Ch.	Fontanelles (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	46	7
H236	Rue	Lac (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	801	8
H237	Allée	Claudiel (Paul)	Agglomération de LA POMMERAYE	125	8
H238	Allée	Prévert (Jacques)	Agglomération de LA POMMERAYE	77	8
H239	Allée	Bazin (René)	Agglomération de LA POMMERAYE	218	8
H240	Imp.	Lac (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	99	8

H241	Rue	Lamartine (Alphonse de)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	8
H242	Allée	Chaussetterie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	125	8
H243	Allée	Pagnol (Marcel)	Agglomération de LA POMMERAYE	134	8
H244	Allée	Fontaine (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	45	8
H245	Rue	Pasteur (Louis)	Agglomération de LA POMMERAYE	756	8
H246	Allée	Bracq (Julien)	Agglomération de LA POMMERAYE	162	8
H247	Allée	Balzac (Honoré de)	Agglomération de LA POMMERAYE	178	8
H248	Allée	Petit Moulin (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	56	8
H249	Allée	Aragon (Louis)	Agglomération de LA POMMERAYE	226	8
H250	Allée	Hugo (Victor)	Agglomération de LA POMMERAYE	130	8
H251	Allée	Monnet (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	175	8
H252	Rue	Châteauneuf	Agglomération de LA POMMERAYE	339	8
H253	Rue	Tranchet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	339	8
H254	Ch.	Tranchet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	390	8
H255	Ch.	Onchères (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	261	8
H256	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	202	7,8
H257	Rue	Girauderie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	158	7,8
H258	Rue	Myosotis (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	246	7,8
H259	Avenue	Lilas (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	313	8
H260	Rue	Camélias (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	250	8
H261	Allée	Roses (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	332	8
H262	Allée	Hortensias (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	116	8
H263	Rue	De Gaulle (Charles)	Agglomération de LA POMMERAYE	179	8
H264	Allée	Clématites (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	155	8

H265	Rue	Minée (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	105	8
H266	Avenue	11 Novembre (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	448	8
H267	Rue	8 Mai (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	186	8
H268	Rue	Moulin (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	302	8
H269	Rue	Guimonière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	504	8
H270	Ch.	Vétillerie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	159	8
H271	Z.I.	Menancière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	38	8
H272	Rue	St-Pierre	Agglomération de LA POMMERAYE	218	8
H273	Avenue	Paradis (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	426	8
H274	Allée	Gounod (Charles)	Agglomération de LA POMMERAYE	56	7,8
H275	Allée	Ravel (Maurice)	Agglomération de LA POMMERAYE	103	8
H276	Allée	Berlioz (Hector)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	8
H277	Allée	Rocquebrune (de)	Agglomération de LA POMMERAYE	149	7
H278	Rue	Amandiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	427	8
H279	Allée	Vergers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	144	8
H280	Allée	Noisetiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	47	8
H281	Place	Pommiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	8
H282	Allée	Figuiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	50	8
H283	Rue	Orangers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	115	8
H284	Rue	Petits Bois Gâts (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	250	8
H285	Ch.	Morcière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	249	7
H286	Imp.	Morcière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	61	7
H287	Rue	Bois Gâts (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	360	7
H288	Allée	Chênes (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	128	7

H289	Allée	Schneider (Romy) (env.135 m	Agglomération de LA POMMERAYE	135	7
H290	Passage	Ventura (Lino) (env 54 m	Agglomération de LA POMMERAYE	51	7
H291	Rue	Stade de Vaujou (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	41	7
H292	Rue	Anjou (d') - n°63 bis	Agglomération de LA POMMERAYE	68	7
H293	Rue	Anjou (d') - n°81	Agglomération de LA POMMERAYE	79	7
H294	Rue	Vendée (de) - n°34	Agglomération de LA POMMERAYE	33	8
H295	Rue	Mauges (des) - n°22	Agglomération de LA POMMERAYE	39	8
H296	Allée	Ronsard (Pierre de)	Agglomération de LA POMMERAYE	70	7
Parking et stationnement					
1	Parking	Nouveau Cimetière	Agglomération de LA POMMERAYE	114	7
2	Parking	Vendée (de la rue de)	Agglomération de LA POMMERAYE	32	7
3	Parking	Chanoine Brillouet (de la rue du)	Agglomération de LA POMMERAYE	102	7
4	Parking	Pohu (de la place Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	100	7
5	Parking	Tennis (du centre de ligue du)	Agglomération de LA POMMERAYE	140	7
6	Parking	Salle de Coubertin	Agglomération de LA POMMERAYE	88	7
7	Parking	C.F.A. (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	28	7
8	Place	Schneider (de Romy)	Agglomération de LA POMMERAYE	45	7
9	Parking	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	18	7
10	Parking	Centre de Soins (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	85	7
TOTAL				102 409	
Voies Communales et Chemins Ruraux				82 779	
Voies agglomérées				19 630	

I - SAINT-FLORENT LE VIEIL

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
I001	CR	Saint Nicolas	Part du Chemin St Nicolas et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	474	1,3
I002	CR	Saint Nicolas (n°35)	Part du CR St Nicolas et dessert les maisons 23 à 39	101	1
I003	Lot.	Saint Nicolas	Part de la RD751 et dessert le lotissement	150	1
I004	VC5	Croix Boré	Part de l'EB20 de ST FLORENT LE VIEIL et aboutit sur la RD752	4 250	1.2.3.4
I005	CR	Grandes Robières aux Petits Ports	Part de la VC5, dessert les villages des Grandes Robières, des Grands Ports et des Petits Ports et aboutit dans les terres	1 613	1
I006	VC9	Jolivière	Part de la VC5, traverse le village de la Jolivière et aboutit au village L'Etrie	2 405	1,2
I007	CR	Frogerie	Part de la VC9 et dessert le village	277	1
I008	CR	Ribotte	Part de la RD752 et aboutit au village de la Creperie	605	1,3
I009	Village	Ribotte	Part du CR Ribotte et dessert le village	189	1,3
I010	Lot.	Ribotte	Part du CR Ribotte et dessert le lotissement3	234	1,3
I011	Ch.	Mines (des)	Part du CR Ribotte, dessert la Z.I. de la Lande et aboutit sur la RD752	715	1,3
I012	Allée	Petit Taillis (du)	Part du chemin des Mines et dessert la Z.I. de la Lande	811	1,3
I013	CR1	Lande à l'Etrie	Part de l'allée du Petit Taillis et aboutit sur la VC5	1 612	1.2.3
I014	CR	Lande	Part du CR1 et dessert le village	71	1,2
I015	CR	Vieille Renardière	Part de la RD752 et dessert le village	385	1,3
I016	CR	Grande Touche	Part de la RD752 et dessert le village	91	1.2.3
I017	CR	Grand Runthe	Part de la RD752 et dessert le village	720	1.2.4
I018	VC201	Humeau à Boutouchère	Part de l'EB20 de ST FLORENT LE VIEIL et aboutit au village aggloméré de la Boutouchère	3 369	1.2.3.4
I019	CR	Subelière	Part de la VC201 et dessert le village	90	1,3
I020	CR	Ouvrinière	Part de la VC201 et dessert le village	256	1,3
I021	CR	Bois Verdet	Part de la VC201 et dessert le village	504	1,3

I022	CR	Basse Bernetière	Part de la VC201 et dessert le village	128	1,3
I023	CR	Haute Bernetière	Part de la VC201 et dessert le village	167	1,3
I024	CR	Etrie	Part de la VC5 et aboutit sur l'Evre en face le village de Coulaines	641	2
I025	CR	Etrie	Part de la VC5 et dessert le village	141	2
I026	CR	Grohonnière	Part de la VC5 et dessert le village	216	2
I027	CR	Beauchêne	Part de la RD752 et dessert le village	92	2,4
I028	CR	Petit Breil	Part de la RD752 et dessert le village	355	2,4
I029	CR	Petit Runthe	Part de la RD752, dessert le village et aboutit sur la voie agglomérée "rue des Amaris" dans le village aggloméré de LA BOUTOUCHERE	1 761	2,4
I030	VC3	Croix Borée à Boutouchère	Part de la RD752 et aboutit au village aggloméré de LA BOUTOUCHERE	1 049	2,4
I031	CR	Grand Vignot	Part de la VC3 et dessert le village	55	2,4
I032	CR	Longerie	Part de la VC3 et dessert le village	70	2,4
I033	CR	Grand Breil	Part de la RD752 et aboutit sur la VC3	855	2,4
I034	Village	Grand Breil	Part du CR Grand Breil et dessert le village	357	2,4
I035	CR	Alma	Part de la VC201 et dessert le village	607	2,4
I036	VC202	Boutouchère à Botz	Part de l'EB20 LA BOUTOUCHERE et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 017	2,4
I037	CR	Girardièrre	Part de la VC202 et dessert le village	107	2,4
I038	CR	Vallée de St Florent	Part de la RD210 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 060	3
I039	CR	Vallée de St Florent	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la vallée de St Florent	605	3
I040	VC203	Tourne Boyau à Grande Vacherie	Part de la RD751 et aboutit sur la VC204 au village de la Grande Vacherie	1 310	1,3
I041	CR	Violette	Part de la VC203 et aboutit sur la RD751	567	1,3
I042	CR	Mayet	Part du CR Violette et dessert le village	118	1,3
I043	VC204	Enseigne à Petite Vacherie	Part de la VC201 à la Croix de l'Enseigne et aboutit sur la RD751	1 813	1,3
I044	CR	Petite Vacherie	Part de la RD751 et dessert le village	496	3

I045	CR	Sourdrie	Part de la VC203 et aboutit sur la VC204	1 018	1,3
I046	CR	Vacherie Maubert	Part de la VC203 et dessert le village	208	1,3
I047	CR	Grande Vacherie	Part de la VC203 et dessert le village	89	3
I048	CR	Bizerie	Part de la VC204 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	730	3
I049	CR	Vaugareau	Part du CR Bizerie et dessert le village	245	3
I050	CR	Poulinière	Part de la VC201 et dessert le village	546	1,3
I051	VC3	Croix Lorette	Part de l'EB20 LA BOUTOUCHERE et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 525	4
I052	CR	Réauté	Part de la VC3 et dessert le village	1 256	4
I053	CR	Montmoutier	Part du CR de la Réauté et dessert le village	224	4
I054	CR	Masure	Part de la VC3 et aboutit sur la VC6	661	4
I055	VC6	Theil à Marigné	Part de la VC202 et aboutit sur la RD222	1 443	4
I056	CR	Rielle	Part de la VC6 et dessert le village	551	4
I057	CR	Saint Nicolas - n°41	Part du CR St Nicolas et dessert les maisons 39 à 47	100	1
I058	CR	Basses Robières	Part du CR des Grandes Robières aux Petits Ports et dessert le village	170	1
I059	CR	Grands Communs	Part de la VC9 et dessert le village	137	1,2
I060	CR	Jolivière	Part de la VC9 et dessert le village	105	1,2
I061	CR	Petite Hugrie	Part de la VC5 et dessert le village	71	1,3
I062	CR	Gâts	Part de la RD752 et dessert le village	115	1,3
I063	CR	Croix Boré	Part de la RD752 et dessert les terres	194	2,4
I064	CR	Petits Champs	Part de la RD210 et dessert le village	65	3
I065	CR	Clos Fleuri	Part de la RD751 et dessert le village	145	1,3
I066	CR	Moyet	Part de la RD751 et dessert le village	59	1,3
I067	CR	Forcins	Part de la RD751 et dessert les terres	139	3
I068	CR	Sourdrie	Part du CR et dessert le village	76	1,3
I069	CR	Alma	Part de la VC201 et dessert les terres	457	2,4
I070	CR	Landes	Part de la VC3 et dessert le village	154	4
I071	CR	Landes	Part de la VC3 et dessert les terres	247	4

I072	CR	Marigné	Part de la VC6 et dessert le village	120	4
I073	CR	Marigné	Part de la RD222 et dessert les terres	224	4
I074	CR	Theil	Part de la VC6 et dessert les terres	183	4
Voies agglomérées : SAINT FLORENT LE VIEIL					
I100	Ch.	Saint Nicolas	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	150	5
I101	Rue	Coteaux (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	198	5
I102	Rue	Saint Maurille	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	274	5
I103	Rue	Cimetière (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	221	5
I104	Imp.	Cimetière (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	33	5
I105	Ch.	Trinqueries (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	260	5
I106	Rue	Panneton (Georges)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	282	5
I107	Rue	Mortemart (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	90	5
I108		Grand Clos (le)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	84	5
I109	Place	Hôtel de Ville (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	222	5
I110	Rue	Bellière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	301	5
I111	Rue	Mairie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	79	5
I112	Place	Armes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	75	5
I113	Rue	Renerville (Charles de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	155	5
I114	Rue	Bonchamps	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	33	5
I115	Rue	Verdun (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	117	5
I116	Rue	Thouars (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	103	5
I117		Grande Rue	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	244	5
I118	Rue	Four (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	193	5
I119	Rue	Commerce (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	188	5
I120	Rue	Cathelineau (Jacques)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	596	5

I121	Quai	Loire (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	110	5
I122	Rue	Enfer (d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	47	5
I123	Rue	Grenier à sel (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	85	5
I124	Ch.	Californie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	42	5
I125		Espace Cathelineau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	281	5
I126		Résidence Cathelineau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	63	5
I127	Rue	Moret	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	211	5
I128	Ch.	Humeau (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	236	5
I129	Ch.	Pont de Vallée (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	173	5
I130	Route	Etrie (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	340	5
I131	Rue	Tertre (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	170	5
I132	Allée	Chaissac (Gaston)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	106	5
I133	Rue	Turner (William)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	218	5
I134	Av.	Vinci (Léonard de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	266	5
I135	Rue	Monet (Claude)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	93	5
I136	Rue	Cézanne (Paul)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	116	5
I137	Rue	Laurencin (Marie)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	113	5
I138	Rue	Morisot (Berthe)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	124	5
I139	Ch.	Verger (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	219	5
I140	Hameau	Verger (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	62	5
I141	Rue	Lauriers (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	145	5
I142	Rue	Frênes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	132	5
I143	Rue	Bertaudière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	141	5
I144	Ch.	Noëlle (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	392	5

I145	Allée	Puits (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	113	5
I146	Rue	Source (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	224	5
I147	Place	Fontaine (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	51	5
I148	Hameau	Fevrière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	40	5
I149	Rue	Robin (Claude)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	86	5
I150		Ribotte (Z.A. de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	337	5
I151	Place	Févrière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	94	5
I152	Rue	Maussion (Pierre)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	212	5
I153	Rue	Angers (David d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	458	5
I154	Rue	Rabelais	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	137	5
I155	Imp.	Rabelais	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	57	5
I156	Imp.	Angers (David d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	120	5
I157	Rue	Bergerie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	407	5
I158	Rue	Peupliers (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	310	5
I159	Rue	Humeau (Edmond)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	58	5
I160	Rue	Chênes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	491	5
I161	Rue	Clos Bernard (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	328	5
I162	Rue	Boutouchère (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	342	5
I163	Rue	Chevalerie (de la ZI) (587m)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	594	5
I164	Ch.	Etrie (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	271	5
I165	Ch.	Europe (de l'av. de l') - n°26	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	106	5
I166	Lot.	Bons le Vés	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	53	5
I167		Accès Entreprise SAXO	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	40	5
I168	Rue	Clos de Ville (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	134	5

Voies agglomérées : LA BOUTOUCHÈRE					
I200	Rue	Hervé (Jules)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	423	6
I201	Lot.	Petite Lande (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	51	6
I202	Rue	Amaris (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	210	6
I203	Ch.	Fresnaye (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	146	6
I204	Rue	Saint Pern (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	255	6
I205	Rue	Vignes (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	165	6
I206	Rue	Bois Lorette (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	258	6
I207	Rue	Ecoles (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	161	6
I208	Rue	Aubert (de l'Aire)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	118	6
I209	Rue	Mauges (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	284	6
I210	Rue	Abbé Vigneron (de l')	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	472	6
I211	Rue	Fontaine (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	56	6
I212		Clos du Saule (le)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	55	6
I213	Rue	Cocagnes (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	361	6
I214	Ch.	Station de Pompage (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	230	6
Parking et stationnement					
1	Parking	Cimetière	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	98	5
2	Place	Sourice	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	112	5
3	Parking		Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	30	5
4	Parking		Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	20	5
5	Parking	BELL	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	205	5
6	Parking	Office de Tourisme	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	35	5
7	Place	Février (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	89	5

8	Parking	Pole Famille	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	99	5
9	S.L.	Avenue de l'Europe	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	68	5
10	Parking	Ecole St Charles	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	72	5
11	Parking	Pompiers	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	165	5
12	Parking	Pôle Commercial - Rue Robin	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	85	5
13	Parking	Bergerie (la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	746	5
14	Parking	Collège - rte de Beaupreau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	120	5
15	Place	Madeleine (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	105	6
16	Parking	Terrain de foot (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	30	6
TOTAL				62 932	
Voies Communales et Chemins Ruraux				44 765	
Voies agglomérées				18 167	

J - SAINT LAURENT de la PLAINE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
J001	CR	Villetrouvée (Chalonnnes)	Part de la RD131 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	472	1
J002	CR	Grande Roussière	Part de la RD131 et dessert le village	351	1
J003	CR	Chapelle Charité à Bourgneuf	Part de la RD131 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	909	1
J004	CR	Brunetière	Part du CR de la Chapelle Charité à Bourgneuf et dessert le village	961	1
J005	CR	Hôpitaux	Part du CR de la Chapelle Charité à Bourgneuf et aboutit sur la RD131	1 068	1
J006	CR3	Lande	Part de la RD131, dessert le village de la Petite Lande et de la Grande Lande et revient sur la RD131	1 944	1
J007	CR	Petite Lande	Part du CR3 et dessert le village	84	1
J008	CR	Grande Lande	Part du CR3 et dessert le village	215	1
J009	CR	Bellenoue Vieux	Part de la RD762 et dessert le village	535	1
J010	Z.I.	Bellevue	Part du CR de Bellenoue Vieux et dessert la zone	227	1,2
J011	VC	Bourgneuf (de)	Part de la RD762 et aboutit sur l'EB10 de ST LAURENT DE LA PLAINE	485	1,2

J012	CR	Groseilliers	Part de la Rte de Bourgneuf et dessert le village	267	1
J013	CR	Groseilliers à la Croix Blanche	Part de la Rte de Bourgneuf, dessert le village et aboutit sur la voie agglomérée "ch. de la Croix Blanche"	713	1
J014	VC2	Bourg à la Riraie	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 078	1
J015	CR	Chênebaudière	Part de la VC2 et aboutit sur la voie agglomérée "ch. de la Chênebaudière"	359	1
J016	CR	Macé	Part de la VC2 et dessert le village	436	1
J017	CR	Boisière	Part de la VC2 et dessert le village	254	1
J018	CR	Pinellier Neuf	Part de la RD17 et dessert le village	193	1
J019	CR	Epine à Londonnière	Part de la RD17 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 144	1
J020	CR	Epine	Part du CR de l'Epine à la Londonnière et dessert le village	117	1
J021	CR	Pinellier	Part de la RD17 et dessert le village	230	1
J022	CR	Grande Jalletière	Part de la RD17 et dessert le village	72	1
J023	VC3	Jalletière à Chalennes	Part de la RD17 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	363	1
J024	CR	Bellenoue Neuf	Part de la RD762, dessert le village et aboutit dans les terres	89	1.2.4
J025	Z.I.	Bellenoue Neuf	Part de la RD762 et dessert la zone	180	1.2.4
J026	CR5	Bourg au Plessis-Raimond	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur le CR de la Lansonnière au Gat	1 667	2,4
J027	CR	Plessis Raimond	Part du CR5 et dessert le village	108	2.3.4
J028	CR	Chênaie	Part du CR de la Lansonnière au Gat et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	712	2,3
J029	CR	Lansonnière au Gat	Part de la VC4 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	867	2.3.4
J030	CR	Gât	Part du CR de la Lansonnière au Gat et dessert le village	223	2.3.4
J031	CR	Lansonnière	Part du CR de la Lansonnière au Gat et dessert le village	109	2.3.4
J032	VC4	Bourg à la Guéneraie	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et dessert le village	2 276	2.3.4
J033	CR	Guéneraie à la Petite Pièce	Part de la VC4 et aboutit sur le CR du Châtelier	507	2.3.4
J034	CR	Chêne	Part de la VC4 et dessert le village	151	2.3.4
J035	CR	Basse Nardière	Part de la VC4 et aboutit sur la VC du Fumoir au Grand Plessis	699	2.3.4
J036	CR	Châtelier	Part du CR de la Basse Nardière et aboutit au village	1 445	2.3.4

J037	CR	Petite Charpentraie	Part du CR du Châtelier et aboutit sur la VC du Fumoir au Grand Plessis	487	2.3.4
J038	CR	Borde	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	173	2,4
J039	CR	Fumoir	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	83	1.2.4
J040	VC	Fumoir au Grand Plessis	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur la RD131	3 441	1.2.3.4
J041	CR	Fumoir à VC5	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et aboutit sur la VC5	420	1.2.4
J042	CR	Pineau	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	931	2,4
J043	VC5	Puits	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur la RD131	1 813	1.2.3.4
J044	CR	Epinay	Part de la VC5 et dessert le village	643	2.3.4
J045	CR	Mirandeau	Part de la RD17 et dessert le village	120	1
J046	CR	Petite Jalletière	Part de la RD17 et dessert le village	112	1.2.4
J047	CR	Gaudinière	Part de la RD131 et dessert le village	58	2,4
J048	CR2	Basse Charpentraie	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 454	2.3.4
J049	CR	Haute Charpentraie	Part du CR2 et dessert le village	50	2.3.4
J050	CR	Charpentraie	Part du CR2 et dessert le village	79	2.3.4
J051	CR	Braudière	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	103	2.3.4
J052	CR	Caillerie	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	196	2.3.4
J053	CR	Grand Plessis	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	138	3
J054	CR	Moulin Rochard	Part de la RD131 et dessert le village	103	3
J055	CR	Gaudinière	Part de la RD131 et dessert le village	105	2,4
J056	CR	Moulin Claudy	Part de la RD131 et dessert le village	471	2.3.4
J057	CR	Grande Rogerie	Part de la RD131 et dessert le village	551	2.3.4
J058	CR	Ecorche Bœuf	Part de la RD131 et dessert le village	572	2.3.4
J059	CR	Piffarderie	Part du CR de l'Ecorche Bœuf et dessert le village	387	2.3.4
J060	CR	Pièce du Milieu	Part du CR3 et dessert les terres	115	1
J061	CR	Grande Goudronnière	Part de la RD131 et dessert le village	94	1
J062	CR	Bellevue	Part de la Rte de Bourgneuf et dessert le village	83	1.2.4
Voies agglomérées					
J100	Rue	Mauges (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	749	5
J101	Place	Abbé Joseph Moreau	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	45	5
J102	Rue	Cady (Jean Sébastien)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	45	5

J103	Rue	Rêveries (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	49	5
J104	Ch.	Croix Blanche (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	412	5
J105	Rue	Sorbier (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	332	5
J106	Rue	Courtiller (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	174	5
J107	Rue	Chênaie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	272	5
J108	Allée	Eglantier (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	60	5
J109	Rue	Clos des Frênes (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	94	5
J110	Allée	Acacias (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	108	5
J111	Cité	Aveneau (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	103	5
J112	Rue	Bretagne (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	165	5
J113	Allée	Guinhut (Auguste)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	92	5
J114	Allée	Humeau (Henri)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	42	5
J115	Ch.	Fripières (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	141	5
J116	Allée	Cave (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	60	5
J117	Allée	Victoire des Mazières	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	94	5
J118	Av.	Ste Anne	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	288	5
J119	Rue	Anjou (d') (n°31 à 43)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	121	5
J120	Rue	Anjou (d')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	563	5
J121	Allée	Chênes (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	69	5
J122	Route	Lande (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	300	5
J123	Allée	Verrières (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	216	5
J124	Imp.	Moulin (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	41	5
J125	Rue	Carrière (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	314	5
J126	Rue	Chênebaudière (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	77	5

J127	Ch.	Douarderie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	121	5
J128	Rue	Saint-Eloi	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	199	5
J129	Imp.	Saint-Eloi	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	83	5
J130	Av.	Plessis-Raymond (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	392	5
J131	Rue	Tilleuls (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	407	5
J132	Rue	Hutte (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	371	5
J133	Allée	Bruyères (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	138	5
J134	Ch.	Ayraults (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	93	5
J135	Rue	Noisetiers (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	151	5
J136	Rue	Toulgouët (de)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	266	5
J137	Rue	Leclerc (Marc)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	649	5
J138	Rue	Bordage (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	236	5
J139	Rue	Lilas (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	196	5
J140	Allée	Seringas (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	145	5
Parking et stationnement					
1	Place	Eglise (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	50	5
2	Parking	Leclerc (de la rue Marc)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	35	5
3	Parking	Bibliothèque (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	33	5
4	Place	Roseraie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	50	5
5	Parking	Bretagne (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	29	5
6	Parking	Bretagne (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	27	5
7	Parking	Salle de Sports	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	100	5
8	Parking	Chênaie (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	27	5
9	Parking	Sorbier (de la rue du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	34	5

10	Parking	Carrière (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	48	5
11	Parking	Carrière (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	34	5
12	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	29	5
TOTAL				43 261	
Voies Communales et Chemins Ruraux				34 293	
Voies agglomérées				8 968	

K - SAINT LAURENT du MOTTAY

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
K01	CR	Nigaudière	Part de la RD210 et aboutit sur le CR de la Vallée	362	1
K02	CR	Vallée	Part de la limite de St Florent Le Vieil, traverse la VC4 et aboutit à la limite de la commune du Mesnil en Vallée	1 915	1
K03	VC4	Motte	Part de la RD210 et aboutit sur la RD751	1 006	1
K04	CR	Binaidière	Part de la VC4 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	227	1
K05	CR	Viselais	Part de la RD751 à la Gentillère et aboutit sur la VC4 au Pressoir	604	1
K06	CR	Grande Maison	Part de la RD751 et dessert le village	88	1
K07	CR	Perrière	Part de la RD751 et aboutit sur la RD250	225	1
K08	CR	Pierre	Part de la RD751 et dessert le village	115	1
K09	CR1	Reuillère	Part de la RD751 et aboutit sur la RD250	920	1
K10	CR	Boulaissière	Part du CR1 et dessert le village	94	1
K11	CR	Giraudière	Part de la RD222 et dessert le village	606	1
K12	CR	Montrotière	Part de la RD222 et dessert le village	95	1
K13	CR	Ogerie	Part de la RD222 et dessert le village	363	1
K14	CR	Audouinière	Part de la RD222 et dessert le village	135	1
K15	ZI	St Laurent du Mottay (de)	Part de la RD222 et dessert la zone	355	1
K16	CR	Picaudière	Part de la RD222 et dessert le village	63	1
K17	CR	Aunay Grossin	Part de la rue de l'Aunay Grossin et aboutit au village	957	1
K18	CR	Aunay	Part du CR de l'Aunay Grossin et aboutit au village	164	1,2
K19	CR	Voie	Part du CR de l'Aunay Grossin et aboutit au village	226	1
K20	VC5	Maison Neuve à Bizerie	Part de la RD250 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 592	1
K21	CR	Grissonnière	Part de la VC5 et aboutit au village	166	1
K22	CR	Reholière	Part de la VC5, dessert le village du Château et aboutit au village de la Reholière	667	1

K23	CR	Rohou	Part de la VC5, traverse les villages de la Pauvrière, la Tannerie et aboutit au Rohou	484	1
K24	VC3	Boutouchère (route de la)	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 110	2
K25	CR	Limouzinière	Part de la VC3, dessert le Mottay et aboutit à la Limouzinière	338	2
K26	CR	Marcheboire	Part de la VC3 et aboutit au village	474	2
K27	CR	Moulin à vent	Part du CR de Marcheboire et aboutit au moulin	548	2
K28	CR	Vinconnière	Part de la RD222 et dessert le village	241	2
K29	VC6	Hardière	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	192	2
K30	CR	Hardière	Part de la VC6 de la Hardière et dessert le village	86	2
K31	CR	Boulaie	Part de la RD250, dessert le village	145	2
K32	CR	Coulommière	Part de la RD222, dessert les terres, le village et aboutit sur le CR de la Boulaie.	1 540	2
K33	CR	Fosse Ambernière	Part de la RD250 et dessert le village	226	2
K34	CR2	Petit Chatelier	Part de la RD250 et aboutit sur la VC3	1 173	2
K35	VC3	Saulaies	Part de la RD250 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 454	2
K36	CR	Châtelier	Part de la VC3 et aboutit au village du Haut Châtelier	415	2
K37	CR	Grassière	Part de la VC3 et aboutit au village	248	2
K38	CR	Veau	Part de la RD222 et dessert le village	298	2
K39	CR	Coulée	Part de la RD751 et dessert les terres	291	1
K40	CR	Salmonnière	Part de la RD250 et dessert le village	47	1
K41	CR	Planches	Part de la VC5 et dessert les terres	270	1
K42	CR	Marcheboire à Pelloire	Part de la VC3 et aboutit sur la RD222	236	2
K43	CR	Pellouère	Part de la RD222 et dessert le village	95	2
K44	CR	Papinière	Part de la VC3 et dessert le village	31	2
K45	CR	Papinière	Part de la VC3 et dessert les terres	94	2
K46	CR	Petit Moulin	Part de la VC3 et dessert le village	49	2
K47	CR	Petit Châtelier	Part du CR2 et dessert le village	101	2
K48	CR	Freches	Part de la RD250 et dessert les terres	172	2
K49	CR	Vernay	Part de la RD250 et dessert les terres	87	2
K50	CR	Vernay	Part de la RD250 et dessert le village	48	2
Voies agglomérées					
K60	Rue	Vignes (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	321	3
K61	Ch.	Salles (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	105	3
K62	Ch.	Guéterie (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	219	3
K63	Rue	Airault (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	75	3

K64	Rue	Eglise (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	62	3
K65	Ch.	Etang (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	165	3
K66	Rue	Saint-Mathurin	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	189	3
K67	Imp.	Cabosses (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	19	3
K68	Cour	Grimault	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	17	3
K69	Imp.	Tour (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	17	3
K70	Imp.	Paradis (du)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	20	3
K71	Rue	Prévoté (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	241	3
K72	Rue	Fées (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	256	3
K73	Rue	Lutins (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	288	3
K74	Rue	Longerye (Florence)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	124	3
K75	Rue	Aunay Grossin (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	78	3
K76	Rue	Moulins (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	269	3
K77	Rue	Garennnes (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	177	3
Parking et stationnement					
1	Parking	Espace Vert	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	20	3
2	Parking	Eglise	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	85	3
3	Parking	Mairie	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	37	3
4	Parking	Bibliothèque	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	10	3
5	Parking	Salle de sports	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	187	3
6	Parking	Ecole	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	25	3
TOTAL				24 442	
Voies Communales et Chemins Ruraux				21 437	
Voies agglomérées				3 005	

Article deux-. Il est précisé que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale.

Article trois-. Il est Arrêté par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 494.005 mètres linéaires.

Article quatre-. Monsieur le Maire ou son représentant, est mandaté pour assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. Dotation globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, rappelle au Conseil municipal, qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie publique communale.

Pour la commune de Mauges sur Loire, la longueur retenue au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) en 2015 est de 321.801 mètres linéaires. Cette longueur est figée en 2016 pour 3 années.

Fraction péréquation							Fraction cible	Total DSR avec fraction Cible
CC Mauges sur Loire	Voirie (en ml)	Valeur du point ml	Valeur part voirie en €	Part fraction péréquation en €	Part fraction bourg centre	Total DSR (en €)		
2014	320 915	0,2242	71 960	284 942	343 983	628 928	62 361	691 289
2015	321 662	0,2375	76 395	309 543	386 000	695 543	97 990	793 533
2016	321 801	0,2500	80 450	309 543	386 000	695 543	97 990	793 533
2017 recalculée	494 003	0,2595	128 212	381 047	409 160	790 207	127 387	917 594



Différentiel	172 202
--------------	---------

47 762 €

Impact dès 2019	94 664
-----------------	--------

124 061

Fraction Cible						
	Voirie (en ml)	Valeur du point ml	Valeur part voirie en €			Total DSR fraction cible (en €)
2014	320 915	0,1235	39 638			62 361
2015	321 662	0,1929	62 058			97 990
2016	321 801	0,2511	80 804			97 990
2017 recalculée	494 003	0,3189	157 536			127 387

Différentiel	172 202
---------------------	----------------

76 732

Impact dès 2019	29 397
------------------------	---------------

Par délibération de ce jour, le municipal a procédé à la refonte du tableau de classement de la voirie publique communale dont le linéaire s'établit désormais à **494.003 mètres linéaires**.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	108
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- Il est constaté que, du fait de la modification du tableau de la voirie publique communale intervenue par délibération de ce jour, le linéaire de la voirie publique communale est désormais de **494.003 mètres linéaires** (en augmentation de 172.202 mètres linéaires par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat 2016 : 321.801 mètres linéaires),

Tableau de la voirie publique communale arrêté au 29 mai 2017

CN MAUGES SUR LOIRE		Voirie (m)
A	BEAUSSE	12 646
B	BOTZ EN MAUGES	31 290
C	BOURGNEUF EN MAUGES	25 012
D	LA CHAPELLE SAINT FLORENT	36 254
E	LE MARILLAIS	29 222
F	LE MESNIL EN VALLEE	53 822
G	MONTJEAN SUR LOIRE	72 713
H	LA POMMERAYE	102 409
I	SAINT FLORENT LE VIEIL	62 932
J	SAINT LAURENT DE LA PLAINE	43 261
K	SAINT LAURENT DU MOTTAY	24 442
TOTAL Voirie (m)		494 003

Réparti par communes déléguées :

A - BEAUSSE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
A01	VC6	Boutouchère à Beausse	Part de l'EB20 BEAUSSE de la rue de la Gagnerie et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	2 457	1
A02	CR	Bénardière aux Noues Rondes	Part de la VC6 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	892	1
A03	CR	Noues Rondes	Part du CR de la Bénardière aux Noues Rondes et dessert le village	170	1
A04	CR	Maison Neuve	Part de la VC6 et aboutit dans les terres au village de la Maison Neuve	463	1
A05	CR	Boulaye	Part de la VC6, dessert le village et aboutit dans les terres	94	1
A06	CR	VC6 au Cimetière	Part de la VC6 et aboutit sur la rue de Bretagne	339	1
A07	VC5	Botz à Beausse	Part de la RD350 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	963	1
A08	CR	Chaslière	Part de la VC6 et dessert le village	713	1
A09	CR	Landes	Part de la voie agglomérée "chemin des Mauges" et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	751	1
A10	CR	Epinay Moulin	Part de la RD150 et aboutit au village de l'Epinay Moulin	1 642	1

A11	VC3	Beausse à Pommeraye	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	433	1
A12	CR	Trans	Part de la RD150 et dessert le village	82	1
A13	CR	Martinière	Part de la rue de la Chapelle et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	287	1
A14	CR	Pasnière	Part du CR de la Martinière, dessert le village et aboutit dans les terres	538	1
A15	CR	Ronceray	Part du CR de l'Epinay Moulin et dessert le village	51	1
A16	CR	Cocuaire	Part du CR de l'Epinay Moulin et dessert le village	103	1
Voies agglomérées					
A50	Rue	Gagnerie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	336	2
A51	Ch.	Maison Jaune (de la)	Agglomération de BEAUSSE	160	2
A52	Lot.	Fontaine (de la)	Agglomération de BEAUSSE	351	2
A53	Ch.	Lavoir (du)	Agglomération de BEAUSSE	125	2
A54	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de BEAUSSE	443	2
A55	Rue	Châtaigneraie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	143	2
A56	Lot.	Châtaigneraie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	114	2
A57	Rue	Eglise (de l')	Agglomération de BEAUSSE	83	2
A58	Imp.	Tilleuls (des)	Agglomération de BEAUSSE	57	2
A59	Rue	Charmilles (des)	Agglomération de BEAUSSE	427	2
A60	Ch.	Mauges (des)	Agglomération de BEAUSSE	106	2
A61	Imp.	Landes (des)	Agglomération de BEAUSSE	69	2
Parking et stationnement					
1	Parking	Loire (de la rue de la)	Agglomération de BEAUSSE	63	2
2	Parking	Salle de sports (de la)	Agglomération de BEAUSSE	145	2
3	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de BEAUSSE	48	2
TOTAL				12 646	
Voies Communales et Chemins Ruraux				9 977	
Voies agglomérées				2 669	

B – BOTZ EN MAUGES

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
B01	CR	Grand Moulin	Part de la RD752 et dessert le village	138	1
B02	VC4	Rongère à Mansardière	Part de la RD752, dessert les villages et les terres de la Rongère, la Bréjonnière, la Chouinière et la Mansardière et aboutit sur la RD752	3 097	1,2
B03	CR	Rongère	Part de la VC4, dessert le village et aboutit sur la VC4 près du village de la Chaumière	652	1
B04	CR	Chaumière	Part de la VC4 et dessert le village	115	1,2
B05	CR	Long Douet	Part de la RD752 et dessert le village	127	1,2

B06	CR	Mansardière	Part de la VC4 et dessert le village	76	1,2
B07	CR	Hinoire à Basse Souchaie	Part de la RD752 et aboutit sur l'EB10 BOTZ au village de la Basse Souchaie	1 464	1,2
B08	CR	Hinoire	Part du CR Hinoire à Basse Souchaie et dessert le village	119	1
B09	CR	Villot	Part du CR Hinoire à Basse Souchaie et dessert le village	626	1
B10	CR	Bolinière	Part de la RD752 et dessert le village	258	1,2
B11	CR2	Rabionnière	Part de l'EB20 BOTZ du chemin de la Croix de Pierre et aboutit au village de la Rabionnière	1 102	1
B12	VC3	Botz à Boutouchère	Part de l'EB20 BOTZ de la rue de la Croix Rouge et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 299	1,3
B13	CR	Touche	Part de la VC3 et dessert le village	89	1.2.3
B14	CR	Personnière	Part de la VC3 et dessert le village	128	1,3
B15	CR	Touche au Bas Plessis	Part de la VC3 et aboutit sur la RD201 face au château du Bas Plessis	588	1.2.3
B16	CR3	Morinière	Part de la VC3 et aboutit au village de la Morinière dans les terres	1 136	1.2.3
B17	CR	Boulièrie	Part du CR3, dessert le village et revient sur le CR3	134	1,3
B18	CR	Morinière	Part du CR3 et dessert le village	110	1,3
B19	CR	Grande Ecorcière	Part de la RD201 et dessert le village	738	1,2
B20	CR	Hallopière	Part de la RD752 et dessert le village	651	1,2
B21	CR	Jubaudière	Part de la RD752 et dessert le village	165	2
B22	CR4	Gouchère	Part de l'EB20 BOTZ du chemin de la Gouchère et aboutit au village de la Gouchère	1 358	2
B23	CR	Blanchardière	Part du CR4 et aboutit au village de la Blanchardière	1 178	2
B24	CR5	Pièce	Part du Chemin de la Gouchère et dessert le village	671	1.2.3
B25	CR	Maison Neuve	Part de la RD201 et dessert le village	248	1.2.3
B26	VC5	Cheminière à Beausse	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 696	3
B27	CR	Moulin Moreau	Part de la RD222 et aboutit sur la VC5	1 305	3
B28	CR	Grande Monnerie	Part du CR Moulin Moreau et dessert le village	105	3
B29	CR1	Goureterie	Part de la VC5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 198	3
B30	CR	Sours	Part de la RD222 et aboutit sur le CR de Raimbourgerie	1 115	1.2.3
B31	CR	Raimbourgerie	Part de la VC5 et dessert le village	375	3

B32	CR	Ferbeterie	Part de la VC5, dessert le village et aboutit au village de la Haye	1 689	3
B33	CR	Saint Germain	Part de la VC5, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	520	3
B34	CR	Petite Ecorcière	Part de la RD201 et aboutit dans les terres	185	1
B35	CR	Fleur d'Eau	Part de la RD201 et abouti sur un chemin privé	139	1,2
B36	CR	Touche	Part du CR de la Touche au Bas Plessis et dessert le village	75	1.2.3
B37	CR	Veaux	Part du CR de la Touche au Bas Plessis et dessert le village	268	1.2.3
B38	CR	Grand Chêne	Part de la RD201 et dessert le village	114	1,2
Voies agglomérées					
B50	Rue	Plein Soleil	Agglomération de BOTZ en MAUGES	298	4
B51	Imp.	Plein Soleil	Agglomération de BOTZ en MAUGES	111	4
B52	Rue	Stade (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	138	4
B53	Ch.	Voisinière (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	397	4
B54	Rue	Saint Gilles	Agglomération de BOTZ en MAUGES	75	4
B55	Rue	Four (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	38	4
B56	Rue	Chanoine Deveau	Agglomération de BOTZ en MAUGES	73	4
B57	Place	Jeanne d'Arc	Agglomération de BOTZ en MAUGES	91	4
B58	Rue	Abattoir (de l')	Agglomération de BOTZ en MAUGES	23	4
B59	Place	Nord (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	227	4
B60	Rue	Papin (Jean)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	68	4
B61	Rue	Croix Rouge (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	525	4
B62	Rue	Cavalerie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	49	4
B63	Ch.	Haute Souchaie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	328	4
B64	Ch.	Croix de Pierre (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	447	4
B65	Z.I.	Croix de Pierre (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	208	4
B66		Clos de la Chênaie	Agglomération de BOTZ en MAUGES	394	4
B67	Ch.	Ecoles (des)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	239	4
B68	Rue	Acacias (des)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	425	4
B69	Ch.	Gouchère (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	299	4
B70	Imp.	Stade (du)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	68	4
B71	Lot.	Haute Souchaie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	563	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Croix Baron (de la rue de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	31	4
2	Parking	Salle de sports (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	100	4
3	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de BOTZ en MAUGES	25	4
TOTAL				31 290	
Voies Communales et Chemins Ruraux				26 052	
Voies agglomérées				5 239	

C – BOURGNEUF EN MAUGES

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
C01	CR	Jariaie à la Racrie	Part de la RD17, dessert les villages et aboutit sur la RD151	1 569	1
C02	CR	Chanteloup	Part de la RD218 et dessert le village	394	1
C03	CR2	Ste Christine à Beausse	Part de la RD218 et aboutit sur la RD17	1 348	1
C04	CR	Brissonnière	Part de la RD218 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	129	1
C05	CR	Bonnière	Part de la RD218 et dessert le village	175	1
C06	CR3	Bonnière à Etang de la Brissonnière	Part de la RD218 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	217	1
C07	CR	Soucetière	Part de la RD17 et dessert le village	595	1
C08	VC3	Cheminerie	Part de la RD17 et dessert le village	557	1
C09	CR	Grandes Chalonges	Part de la VC3 et dessert le village	289	1
C10	CR	Petites Chalonges	Part de la RD17 et dessert le village	265	1
C11	VC4	Chalongs Girault	Part de la RD17, traverse la RD218 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 827	1,2
C12	CR	Chalongs Girault	Part de la VC4 et dessert le village	453	1,2
C13	CR	Jametière	Part de la RD218 et dessert le village	396	1,2
C14	CR4	Tréboischère au Petit Plessis	Part de la VC4 et aboutit sur la VC5	908	1,2
C15	VC5	Plessis Paquier à Toufleury	Part de la RD218 et aboutit sur la VC6	1 534	1,2
C16	VC6	Teil aux Marotières	Part de la RD17, traverse le village de Toufleury et aboutit sur la RD15	1 888	2
C17	CR	Teil	Part de la VC6 et dessert le village	149	2
C18	CR	Coleraie	Part de la VC6 au village de Toufleury et aboutit au village de la Coleraie	449	2
C19	CR	Haute Papinière	Part du CR de la Coleraie et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	300	2
C20	CR8	Marotières	Part de la RD15 et aboutit sur le CR9 de la Croix Rouge à la Chapelle	1 412	2
C21		Marotières	Part du CR8, dessert le village et aboutit dans les terres	131	2
C22	CR	Saulaie	Part de la RD15 et dessert le village	546	2
C23	CR9	Croix Rouge à la Chapelle	Part de l'EB20 de BOURGNEUF EN MAUGES et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	483	2

C24	VC7	Belle Vue au Ronceray	Part de l'EB20 de BOURGNEUF EN MAUGES et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 261	2
C25	CR	Landes Chiron	Part de la VC7 et dessert le village	173	2
C26	CR	Ormeau	Part de la VC7 et dessert le village	378	2
C27	CR	Ronceray	Part de la VC7 et dessert le village	235	2
C28		Cimetière (Parking du)	Part de la RD762 et dessert le parking du cimetière	61	2
C29	CR	Bonnière	Part de la RD218 et dessert le village	68	1
C30	CR	Boiverie	Part de la RD17 et dessert les terres	252	1
C31	CR	Plessis Paquier	Part de la VC5, dessert les terres et aboutit à un étang	507	1,2
C32	CR	Theil aux Prés de Lamberde	Part de la VC6 et dessert les terres	393	2
C33	CR	Poirière	Part du CR8 et dessert le village	307	2
C34	CR	Ronceray	Part de la VC7 et dessert les terres	295	2
Voies agglomérées					
C50	Ch.	Lavandières (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	645	3
C51	Rue	Sources (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	166	3
C52	Rue	19 Mars 1962 (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	417	3
C53	Imp.	Bruyères (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	43	3
C54	Imp.	Primevères (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	32	3
C55	Rue	Anjou (d')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	60	3
C56	Rue	Avenir (de l')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	140	3
C57	Rue	Chataignier (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	299	3
C58	Rue	Notre-Dame	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	817	3
C59		Roche (la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	41	3
C60	Rue	Cité (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	185	3

C61		Croix Rouge (la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	63	3
C62	Ch.	Petite Saulaie (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	97	3
C63	Rue	Commanderie (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	147	3
C64	Rue	Alouettes (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	332	3
C65	Rue	Promenade (de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	103	3
C66	Rue	Roses (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	96	3
C67	Rue	Vivier (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	208	3
C68	Rue	Acacias (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	162	3
C69	Rue	Véron (Francis)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	245	3
C70	CR10		Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	387	3
C71	Imp.	Lavoir (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	36	3
C72	Ch.	Ecoliers (des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	80	3
C73	Imp.	Magnolia (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	54	3
C74	Imp.	Pressoir (du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	23	3
C75	Rue	Notre Dame - n°14b	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	30	3
Parking et stationnement					
1	Parking	19 Mars 1962 (de la rue du)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	16	3
2	Parking	Anjou (de la rue d')	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	25	3
3	Parking	Acacias (de la rue des)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	60	3
4	Parking	Véron (de la rue Francis)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	24	3
5	Parking	Loire (de la rue de la)	Agglomération de BOURGNEUF EN MAUGES	38	3
TOTAL				25 012	
Voies Communales et Chemins Ruraux				19 940	
Voies agglomérées				5 073	

D - LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
D01	CR	Gleffière à l'Ouvrardière	Part de la RD201 et aboutit sur la VC201	1 945	1
D02	CR	Bois de la Haute Gironnière	Part du CR Gleffière et aboutit et dessert le village	119	1
D03	CR	Haute Gironnière	Part de la RD201 et dessert le village	229	1
D04	VC201	Vinouze à Croix du Gros Chêne	Part de l'EB20 de la rue du Cormier et aboutit sur la RD152	2 218	1.2.3
D05	CR	Cormier	Part de la VC201 et dessert le village	240	1
D06	CR	Aigremont	Part de la VC201 et dessert le village	155	1,3
D07	VC104	Forêt à Maison Neuve	Part de l'EB20 de la rue de la Forêt et aboutit sur la VC201 à la Maison Neuve	687	1,3
D08	CR	Barreau	Part de la RD152 et dessert le village	184	1,3
D09	VC5	Plessis-Saillant au Marillais	Part de la RD201 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	569	1
D10	VC6	Bourg Pailloux	Part de la VC5 et aboutit sur la RD152	1 272	1
D11	CR	Mamenotière	Part de la VC6 et aboutit sur l'EB10 du chemin des Potiers d'une part sur la RD152 d'autre part	505	1
D12	CR	Riverie	Part de la RD152 et dessert le village	597	1
D13	CR	Guérinière	Part de la RD152 et dessert le village	474	1
D14	VC102	Bourg à Coulènes	Part de la rue de l'Evre et aboutit	1 281	1,3
D15	CR	Coteaux	Part de la VC102 et aboutit dans les terres	144	1,3
D16	VC104	Coconnière à Bouzillé	Part de la VC201 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 646	2,3
D17	CR	Coconnière	Part de la VC104 et dessert le village	296	2,3
D18	CR	Bel Air	Part de la VC104 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	836	2
D19	CR	Landes	Part du CR de Bel Air, dessert le village et aboutit dans les terres	239	2
D20	CR	Vallon	Part du CR de Bel Air, dessert le village et aboutit dans les terres	339	2

D21	CR	Saunerie	Part de la VC104 et dessert le village	174	2
D22	CR	Pincourt	Part de la RD152 et dessert le village	118	2,3
D23	VC201	Croix du Gros Chêne à Braimboeuf	Part de la RD152, dessert le village de la Clergerie et aboutit au village de Braimboeuf	1 962	2,3
D24	CR	Pâtis-Château	Part de la VC201 et aboutit sur la RD201	863	2,3
D25	CR	Pont d'Alène	Part de la VC201 et aboutit sur la RD201	834	2,3
D26	VC103	Maltière	Part de la RD152, dessert le village et les terres	777	2,3
D27	CR	Bécasse	Part de la RD201 et aboutit sur la VC3	905	2,3
D28	VC3	Bécasse à Niverie	Part de la RD201 et aboutit au carrefour de la Niverie	2 350	2,3
D29	CR	Pâtis	Part de la RD201 et aboutit sur la VC3	320	2,3
D30	CR	Grande Lande	Part du CR du Pâtis et dessert le village	182	2,3
D31	CR	Baronnière	Part de la VC3 et aboutit au château de la Baronnière	1 195	2,3
D32	CR	Loge du Couet	Part de la VC3 et dessert le village	391	2,3
D33	CR	Niverie	Part de la VC3 et dessert le village	193	3
D34	CR	Haute Binière	Part de la VC3 et dessert le village	536	2,3
D35	CR	Bois de la Gleffière	Part du CR de Gleffière à l'Ouvrardière et dessert les terres	140	1
D36	CR	Colet	Part du CR de Gleffière à l'Ouvrardière et dessert les terres	271	1,3
D37	CR	Ouche au Bœuf	Part de la RD152 et dessert le village	89	1
D38	CR	Verger	Part de la VC104 et dessert le village	127	2,3
D39	CR	Fosses	Part de la RD152 et dessert le village	171	2,3
D40	CR	Maltière	Part de la VC103 et dessert les terres	1 156	2,3
D41	CR	Gros Chêne	Part de la VC201 et dessert les terres	130	2,3
D42	CR	Pièce de Bécasse	Part de la RD201 et dessert les terres	255	2,3
D43	CR	Bigearderie	Part de la RD201 et dessert le village	93	2
D44	CR	Petit Noyer	Part de la VC3 et aboutit sur le CR de la Bécasse	239	2,3
D45	CR	Hussaudière	Part de la VC3 et dessert le village	248	2,3

D46	CR	Roche	Part de la VC3 et dessert le village	594	3
D47	CR	Gévrise	Part du CR Haute Binière et dessert les terres	143	2,3
Voies agglomérées					
D60	Rue	Cormier (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	217	4
D61	Rue	Vinouze (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	180	4
D62	Rue	Fontaine (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	369	4
D63	Rue	Acacias (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	162	4
D64	Imp.	Aubépines (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	107	4
D65	Rue	Chênes (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	127	4
D66	Rue	Forêt (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	375	4
D67	Imp.	Forêt (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	126	4
D68	Rue	Grives (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	232	4
D69	Rue	Roitelets (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	272	4
D70	Ch.	Porteaux (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	390	4
D71	Rue	Commerce (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	481	4
D72	Rue	Buissons (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	97	4
D73	Rue	Ascension (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	93	4
D74	Ch.	Saussaie (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	219	4
D75	Rue	Figuier (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	257	4
D76	Rue	Zone Industrielle (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	178	4
D77	Rue	Bas Rigale (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	157	4
D78	Rue	Saint André (de)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	116	4
D79	Rue	Grolleries (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	231	4
D80	Rue	Evre (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	345	4

D81	Rue	Saint Christophe	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	283	4
D82	Rue	Clos (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	317	4
D83	Ch.	Treille-Bois	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	136	4
D84	Place	Liberté (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	128	4
D85	Ch.	Potiers (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	578	4
D86	Ch.	Noues (des)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	594	4
D87	Imp.	Potiers (des) - n°31	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	90	4
D88		Cimetière (45ml)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	37	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Moulin (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	71	4
2	Parking	Tennis (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	208	4
3	Parking	Salle Omnisports (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	210	4
4	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	35	4
5	Parking	Maison de retraite (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	276	4
6	Parking	Evre (de la rue de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	56	4
7	Parking	Mairie (de la)	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	26	4
8	Parking	Espace vert (de l')	Agglomération de LA CHAPELLE SAINT FLORENT	45	4
TOTAL				36 254	
Voies Communales et Chemins Ruraux				28 434	
Voies agglomérées				7 820	

E - LE MARILLAIS

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
E01	CR	Tertre	Part de l'EB20 de la rue du Seil et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 047	1

E02	CR	Seil	Part de du CR du Tertre et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	513	1
E03	CR	Seil au Chalonge	Part de l'EB20 traverse le village Le Trou Heurteau, et le Busteau et aboutit sur le CR de la Baclaire	1 582	1
E04	CR	Ile Poulas	Part du CR du Seil traverse le village perdu et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 223	1
E05	CR	Chalonge	Part de du CR du Seil et aboutit au village de Chalonge	1 185	1
E06	CR	Baclaire	Part de la RD751 et aboutit au village de l'Ile Poulas	1 118	1
E07	CR	Boire du Seil	Part de l'EB20, traverse le CR de la Baclaire, les villages de la Rougerie et de la Billarderie et aboutit sur la RD751	2 667	1
E08	CR	Grande Coutière	Part de la RD751, dessert la Grande Coutière et la Rougerie et aboutit sur le CR Boire du Seil	454	1
E09	CR	Billarderie	Part de la RD751 et aboutit sur le CR Boire de Seil	691	1
E10	Village	Jouquelière	Part de la RD751 et dessert le village	98	1
E11	Village	Jouquelière	Part de la RD751 et dessert le village	214	1
E12	Village	Chenillère Neuve	Part de la RD751 et dessert le village	59	1
E13	CR	Ile aux Bœufs	Part du CR Boire de Seil et aboutit dans les terres	445	1
E14	CR	Vallée	Part de CR Boire de Seil et aboutit dans les terres	515	1,2
E15	CR	Bolinière	Part de la RD751 et dessert le village	294	1
E16	Rue	Pierre Blanche (de la)	Part de la RD751 et aboutit à l'EB10 de la rue Girard	354	1
E17	CR	Hugaudière	Part de la VC3 et dessert le village	199	1
E18	CR	Boucauderie	Part de la VC3 et aboutit sur le CR du Tertre	388	1
E19	CR	Faroire	Part de la RD751 et aboutit au village	151	1
E20	CR	Lande du Croulay	Part de la RD751 et aboutit sur la VC2	1 076	1
E21	Village	Lande du Croulay	Part du CR et dessert le village	493	1
E22	VC2	Herse	Part de l'EB20 de la rue du Plessis et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	977	1
E23	Rue	Géiuère (de la)	Part de la RD751 et aboutit sur la rue Girard	236	1
E24	Lot.	Clos de la Boire	Part de la rue Girard et dessert le lotissement	532	1
E25	CR	Lande du Croulay à Coutière	Part de la VC2 et aboutit à la RD751	1 149	1

E26	CR	Coutière 1	Part de la RD751 et dessert le village	352	1
E27	CR	Coutière 2	Part de la RD751 et dessert le village	108	1
E28	CR	Lande Pivin 1	Part de la RD751 et dessert le village	70	1
E29	CR	Louche du Mulon	Part de la RD751 et dessert le village	58	1
E30	CR	Pionière	Part de la RD751, dessert le village et aboutit dans les terres et sur la RD152	1 581	1
E31	CR	Croix de Navarre	Part de la VC2 et aboutit sur le CR Pionière	1 443	1
E32	CR	Brosses	Part de la RD152 et aboutit dans les terres	247	1
E33	CR	Brosses au vieux bourg	Part de la RD751 et aboutit dans les terres	395	2
E34	Ch.	Boire Giron	Part du CR du Tertre et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	235	1
E35	Ch.	Ile de la Basclère	Part du chemin Boire du Seil et aboutit dans les terres	143	1
E36	Ch.	Le Baclaire	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la Baclaire au Busteau	173	1
E37	Ch.	Lande Pivin	Part du CR Pionière et aboutit dans les terres	96	1
Voies agglomérées					
E50	Ch.	Seil (du)	Agglomération du MARILLAIS	88	2
E51	Rue	Seil (du)	Agglomération du MARILLAIS	346	2
E52	Ch.	Boire du Seil	Agglomération du MARILLAIS	723	2
E53	Rue	Rochereaux (des)	Agglomération du MARILLAIS	191	2
E54	Imp.	Bouchardières (des)	Agglomération du MARILLAIS	77	2
E55	Rue	Gabelous (des)	Agglomération du MARILLAIS	253	2
E56	Rue	Rue de Girard (de)	Agglomération du MARILLAIS	395	2
E57	Rue	Salette (de la)	Agglomération du MARILLAIS	202	2
E58	Imp.	Coteau (du)	Agglomération du MARILLAIS	57	2
E59	Rue	Blardière (de la)	Agglomération du MARILLAIS	156	2
E60	Rue	Mazureau (du)	Agglomération du MARILLAIS	314	2
E61	Rue	Ouche Neuve (de l')	Agglomération du MARILLAIS	71	2
E62	Route	Plessis (du)	Agglomération du MARILLAIS	292	2
E63	Rue	Rue de Bel Air (de)	Agglomération du MARILLAIS	344	2
E64	Rue	Saint Maurille	Agglomération du MARILLAIS	262	2
E65	Rue	Bottin	Agglomération du MARILLAIS	165	2
E66	Rue	Gourbillonnière (de la)	Agglomération du MARILLAIS	401	2
E67	Rue	Léards (des)	Agglomération du MARILLAIS	182	2
E68	Imp.	Forges (des)	Agglomération du MARILLAIS	81	2
E69	Rue	Colin	Agglomération du MARILLAIS	180	2
E70	Rue	Stade (du)	Agglomération du MARILLAIS	421	2
E71	Rue	Chalet (du)	Agglomération du MARILLAIS	76	2

E72	Parking	Cimetière (du)	Agglomération du MARILLAIS	71	2
E73	Imp.	Roches (des)	Agglomération du MARILLAIS	117	2
E74	Imp.	St Morille	Agglomération du MARILLAIS	57	2
E75	Ch.	Robières (des)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	138	3
E76	Rue	Vieux Bourg (du)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	360	3
E77	Ch.	Lusses (des)	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	122	3
Parking et stationnement					
1	Parking	P Mairie	Agglomération du MARILLAIS	72	2
2	Parking	P rue du stade	Agglomération du MARILLAIS	35	2
3	Parking	P complexe sportif	Agglomération du MARILLAIS	195	2
4	Parking	P Eglise	Agglomération du MARILLAIS	80	2
	S.L.	rue d'Anjou (4 places)	Agglomération de MARILLAIS	22	2
5	Parking	P Eglise	Village aggloméré NOTRE DAME DU MARILLAIS	122	3
TOTAL				29 223	
Voies Communales et Chemins Ruraux				22 556	
Voies agglomérées				6 666	

F - LE MESNIL EN VALLEE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
F01	CR	Chêneveau	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	415	1
F02	CR	Chêneveau aux Prons	Part de la limite de la commune de St Laurent du Mottay, traverse la VC3 et aboutit sur le CR 2	2 614	1,2
F03	CR	Grande Brosse	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	423	1
F04	CR	Flondière	Part du CR du Chêneveau aux Prons et aboutit sur l'EB20 du MESNIL EN VALLÉE	951	1,2
F05	VC3	Loire au Bourg	Part de la RD210 et aboutit sur l'EB10 du MESNIL EN VALLEE	1 378	1,2
F06	CR	Guéteau au Bel Abord	Part de la VC3 et aboutit sur la RD210	1 122	1
F07	CR	Maison Blanche	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Guéteau au Bel Abord	64	1
F08	CR	Cul de Bœuf	Part de la RD210 et aboutit sur le CR du Guéteau au Bel Abord	73	1
F09	CR	Sanglées	Part du CR du Guéteau au Bel Abord, dessert les terres et aboutit sur le CR du Chêneveau aux Prons	614	1

F10	CR	Cul de Bœuf au Grand Clos	Part du CR du Guéteau au Bel Abord et aboutit sur le CR2	709	1
F11	CR	Ouches	Part du CR du Cul de Bœuf au Grand Clos, dessert les terres et aboutit sur le CR du Chêneveau au Prons	597	1
F12	CR	Corps de Garde	Part du CR du Guéteau au Bel Abord et aboutit sur le CR2	470	1
F13	CR2	Loire à RD150	Part de la RD210 et aboutit sur la RD150	1 265	1
F14	CR	Chapellières	Part du CR2, dessert le village et aboutit dans les terres	135	1
F15	CR	CR2 à la Goguetterie	Part du CR2 et aboutit sur le CR du Rai de l'Ouche	429	1
F16	CR	Motte	Part du CR2 et dessert le village	111	1
F17	CR	Valetterie	Part du CR2 et dessert le village	108	1
F18	CR	Rai de l'Ouche	Part de la RD150 et dessert le village	433	1
F19	CR	Brisses	Part de la RD150 et dessert le village	161	1
F20	CR5	Espérance au Ray Granneau	Part de la RD150, traverse le village et revient sur la RD150	1 691	1
F21	CR	Bout de la Levée	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	47	1
F22	CR	Ile Ragot	Part du CR5, dessert le village et revient sur le CR5	113	1
F23	CR	Maison Neuve	Part de la RD150 et aboutit sur le CR5	390	1
F24	CR	Chaumetière	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	167	1
F25	CR	Marguetterie	Part de la RD150, dessert le village et aboutit sur le CR5	363	1
F26	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et dessert le village	152	1
F27	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	158	1
F28	CR	Fillières	Part du CR5 et aboutit sur le CR des Mauvres	389	1
F29	CR	Mauvres	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	974	1
F30	CR	Mauvres au Marais	Part du CR des Mauvres et aboutit sur le CR du Marais	423	1
F31	CR	Marais	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 246	1
F32	CR	Ray Granneau	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	933	1
F33	CR	Panage	Part du CR de la Binaudière (St Laurent du Mottay) et aboutit sur le CR du Chêne	313	2

F34	CR	Bel Air	Part du CR du Panage et dessert le village	131	2
F35	CR	Chêne	Part du RP de la RD751 et aboutit sur le CR6	832	2
F36	CR	Panage au Bas Fay	Part du CR du Chêne et aboutit sur le chemin du Fay	291	2
F37	CR6	Augaumoine	Part du chemin de la Perrière, traverse le CR de la Flondière, la VC3 et aboutit sur la RD150	1 880	1,2
F38	CR	Lucassière	Part du CR6 et dessert le village	100	2
F39	CR	Guiberdière	Part de la RD751 et dessert le village	161	2
F40	CR	Chemin Vert	Part de la RD150 et aboutit sur la RD751	896	1,2
F41	CR	Grands Prés	Part du CR le Chemin Vert et aboutit sur la RD751	377	1,2
F42	CR	Vaugirault	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Pé à la Croix	888	2
F43	ZI	Tersettières	Part de la RD751 et dessert la zone	426	2
F44	VC4	Commazière	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	902	2
F45	CR	Rethorerie	Part de la RD751 et dessert le village	325	1,2
F46	CR	Bretonnerie	Part de la RD751 et dessert le village	196	1,2
F47	CR	Pé à la Croix	Part de la VC4, dessert le village et aboutit dans les terres	465	2
F48	CR	Pé à la Jolivetière	Part du CR du Pé à la Croix, traverse le village de la Jolivetière et aboutit sur la VC8	1 364	2,3
F49	CR	Jolivetière au Haut Puiset	Part du CR du Pé à la Jolivetière et aboutit au village du Haut Puiset	986	2
F50	CR	Jolivetière	Part du CR du Pé à la Jolivetière et dessert le village	289	2,3
F51	VC8	Bourg à Gohardière	Part de l'EB20 du MESNIL et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	2 929	2,3
F52	CR	Veillon	Part de la RD751 et dessert le village	144	2
F53	CR	Breverrières	Part de la RD751 et aboutit au Moulin Pineau	961	2
F54	CR	Moulin à Vent	Part de la voie agglomérée "rue du Moulin à vent" et aboutit au village	337	2,3
F55	CR	Nouviau	Part du Moulin à vent et aboutit sur la RD150	605	2,3
F56	CR	Moulins	Part du CR Nouviau et aboutit sur la voie agglomérée "rue des Moulins"	209	2,3

F57	CR4	Grande Noue	Part de la RD150, dessert le village et revient sur la RD150	590	2,3
F58	CR	Beignon à Gohardière	Part de la RD150 et aboutit à la VC8	1 435	2,3
F59	CR	Lande	Part de la VC8 et aboutit sur le CR du Beignon à la Gohardière	467	2,3
F60	CR12	Botinières	Part de la VC8, dessert les villages de Basse Lande et de la Chevrie et aboutit au village des Botinières	475	2,3
F61	CR	Chevrie	Part du CR12 et dessert le village	111	2,3
F62	CR	Gohardière	Part de la VC8 et aboutit dans les terres	556	2,3
F63	CR	Giraudière	Part de la VC8 et dessert le village	341	3
F64	CR	Giraudière aux Roches	Part de la VC8 et aboutit sur le CR de la Rivaudière	1 097	3
F65	CR	Bigrollière	Part de la RD150 et dessert le village	291	3
F66	CR	Moulin Neuf	Part du CR de la Bigrollière et dessert le village	270	3
F67	VC9	Moulin de l'Etang	Part de la RD150 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	599	3
F68	CR	Batardière	Part de la VC9 et dessert le village	286	3
F69	CR8	Clairay	Part de la RD150, dessert le village et aboutit sur le CR de la Rivaudière	580	3
F70	CR	Rivaudière	Part de la limite de la commune de La Pommeraye et aboutit au village	598	3
F71	CR	Chenaie	Part de la RD150 et dessert le village	251	3
F72	CR	Berge	Part de la RD210 et dessert les espaces verts sur berge	213	1
F73	CR	Godivellerie	Part du CR2 et dessert le village	35	1
F74	CR	Coteaux	Part du CR de la Jolivetière au Haut Puiset et dessert le village	73	2
F75	CR	Jolivetière	Part du CR du Pé à la Jolivetière et dessert les terres	70	2,3
F76	CR	Breverrières	Part du CR des Breverrières et aboutit sur le chemin aggloméré des Galinières	253	2
F77	CR	Clos Pineau	Part du chemin agglomérée du Clos Pineau, traverse le CR des Breverrières et dessert les terres	392	2
F78	CR	Coteaux des Tailles	Part du CR des Breverrières et dessert les terres	182	2,3
F79	CR	Moulin Pineau	Part du CR des Breverrières et dessert les terres	140	2,3
F80	CR	Petites Pièces	Part de la RD150 et dessert les terres	315	2,3

F81	CR	Grande Noue à la Gohardière	Part de la RD150 et aboutit sur le CR du Beignon à la Gohardière	891	2,3
Voies agglomérées					
F100	Ch.	Vert	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	256	4
F101	Ch.	Fay (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	293	4
F102	Ch.	Perrière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	532	4
F103	Ch.	Sautereau (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	207	4
F104	Rue	Gas Girard (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	244	4
F105	Rue	Echuettes (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	434	4
F106	Ch.	Laury	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	219	4
F107	Rue	Flondière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	163	4
F108	Rte	Barbonnière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	500	4
F109	Ch.	Ouche Levreau (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	276	4
F110	Rue	Pavillon (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	631	4
F111	Ch.	Galinières (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	66	4
F112		Jouquelière (la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	75	4
F113	Imp.	Jouquelière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	47	4
F114	Rue	Abbé Fournier (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	105	4
F115	Rue	Ecole (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	47	4
F116	Rue	Bellevue (de)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	324	4
F117	Ch.	Clos Pineau	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	300	4
F118	Allée	Rosomanes	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	70	4
F119	Rue	Vent d'été (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	145	4
F120	Allée	Thalia	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	31	4
F121	Place	Rose des Blés	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	87	4
F122	Rue	Bougainville	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	161	4
F123	Ch.	Granges (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	165	4
F124	Rue	Moulins (des)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	443	4

F125	Rue	Commerce (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	137	4
F126	Rue	Moulin à vent (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	160	4
F127	Lot.	Coteaux (les)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	170	4
F128	Lot.	Clos du Moulin (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	210	4
F129	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	345	4
F130	Rue	Gohardière (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	102	4
F131	Rue	Peltrie (de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	398	4
F132	Allée	Devaux (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	196	4
Parking et stationnement					
1	Parking	Fay (du ch. du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	75	4
2	Parking	Perrière (du ch. de la)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	38	4
3	Parking	Complexe sportif (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	131	4
4	Parking	Nationale (de la rue)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	28	4
5	Place	Pavillon (du) (derrière église)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	214	4
6	Place	Eglise (de)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	54	4
7	Parking	Ecole primaire (de l')	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	45	4
8	Parking	Cimetière (du)	Agglomération du MESNIL EN VALLEE	67	4
TOTAL				53 822	
Voies Communales et Chemins Ruraux				45 635	
Voies agglomérées				8 187	

G – MONTJEAN SUR LOIRE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
G001	CR	Sol de Loire	Part de la RD15 et dessert le village	1 517	1,3
G002	CR	Ile Ménard	Part du CR du Sol de Loire et dessert le village	475	1,3
G003	CR	Bout de la Levée	Part de la RD210 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	122	1
G004	CR	Ragot	Part de la RD210 et aboutit sur le CR de la Maison Neuve aux Sables	555	1
G005	CR	Maison Neuve aux Perrineaux	Part de la limite de la commune du Mesnil en Vallée et aboutit sur la VC5	537	1,2
G006	CR	Pin	Part du CR de la Maison Neuve aux Perrineaux et dessert le village	199	1

G007	VC5-2	Huttes au Carrefour l'Aunay	Part de la RD210 et aboutit à la RD751	2 248	1,2
G008	CR	Perrineaux aux Sables	Part de la VC5-2 et aboutit à la RD201	611	1,2
G009	CR	Perrineaux au Ray Granneau	Part de la VC5-2 et aboutit à la limite de la commune sur le CR des patis clos	491	1,2
G010	CR	Patis Clos	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 634	1,2
G011	CR	Filière	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR de Bel Air	553	1,2
G012	CR	Mauvres	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR des Patis Clos	503	1,2
G013	CR6	Promenade	Part de la VC5-2 et aboutit sur la RD201 au village de la Maison Neuve	1 989	1.2.3
G014	CR	Marais	Part de la VC5-2 et aboutit sur le CR des Patis Clos	570	1,2
G015	CR	Bel Air	Part de la RD210 et aboutit sur le CR6	770	1,2
G016	CR	Galopières	Part du CR6 et aboutit sur le CR des Guineaux	477	1,2
G017	CR	Guineaux	Part de la VC5-2 et aboutit sur la RD751	1 725	1,2
G018	CR	Lutinières	Part du CR6 et dessert le village	187	1,2
G019	CR	Barbonnerie	Part du CR6 et dessert le village	321	1,2
G020	CR	Pavillon	Part de la RD201 et dessert le village	130	1.2.3
G021	CR	Maison Brulée	Part de la RD201 et aboutit sur le CR6	311	1.2.3
G022	CR	Bas Pirouet	Part du CR6, traverse le Thau et aboutit au village	218	1.2.3
G023	CR21	Champfleury	Part du CR6 et aboutit sur le CR du Petit Marais au village de Champfleury	1 091	1.2.3
G024	CR	Grand Marais	Part du CR21, dessert le Bas Pirouet et aboutit au village du Grand Marais	507	1.2.3
G025	CR	Vendangeurs	Part du CR21 et aboutit à l'EB10 MONTJEAN	605	1.2.3
G026	CR	Petit Marais	Part de la RD751 et dessert le village	611	1.2.3
G027	CR	Maison Neuve	Part du CR6 et dessert le village	168	1.2.3
G028	CR27	Cayenne	Part de la RD201 et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	404	1.2.3
G029	CR	Aireau	Part de la RD751 et dessert le village	150	2
G030	CR	Sacerie	Part de la RD751 et aboutit sur le CR des Rochettes	353	2
G031	CR	Rochettes	Part du CR7 et dessert le village	396	2
G032	CR7	Guindonnière au Pressoir	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 012	2
G033	CR	Pressoir	Part du CR7 et aboutit sur le CR de Brunetières	705	2
G034	CR	Guindonnière	Part du CR7 et dessert le village	47	2
G035	CR	Ormeaux	Part du CR7 et aboutit sur le CR3	335	2
G036	CR3	Brunetières	Part de la RD751 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 147	2
G037	CR	Basses Brunetières	Part du CR3 et dessert le village	142	2

G038	CR	Morellerie	Part du CR3, dessert le village et les terres	805	2
G039	CR	Treille	Part du CR de la Morellerie et dessert le village	56	2
G040	CR	Mesnil en Vallée à Chalonnes	Part du CR3 des Brunelières et aboutit à la RD15	2 669	2,4
G041	CR	Préaux	Part du CR de la Morellerie et aboutit sur le CR du Mesnil à Chalonnes	524	2
G042	CR	Aunay	Part de la RD751 et dessert le village	32	2
G043	CR	Chauvinière	Part de la RD751 et dessert le village	188	2,3
G044	CR	Gohardière aux Guibourgères	Part de la RD751 et aboutit à la station d'épuration sur le CR du Mesnil à Chalonnes	1 309	2,3
G045	CR	Cailleries	Part du CR du Mesnil à Chalonnes et aboutit sur le CR de la Gohardière aux Guibourgères	809	2,3
G046	CR	Orthionnerie	Part du CR de la Gohardière aux Guibourgères et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	401	1.2.3
G047	CR	Barbes Lingères	Part du CR du Mesnil à Chalonnes et aboutit sur l'EB10 de MONTJEAN	1 004	2,3
G048	CR	Barbes Lingères au Pressoir	Part du CR des Barbes Lingères et aboutit sur la RD15	568	2.3.4
G049	CR	Grande Orchère	Part du CR Barbes Lingères au Pressoir, dessert le village et aboutit sur la RD15	168	2.3.4
G050	CR	Clos de l'Orchère	Part du CR Barbes Lingères au Pressoir et aboutit sur le CR du Mesnil à Chalonnes	272	2,4
G051	CR5	Queue de l'île	Part du Quai Monseigneur Provost et aboutit au bout de l'île	1 129	3
G052	CR	Aile	Part du CR5 et dessert le village	83	3
G053	CR	Queue de l'île à la RN161	Part du CR5 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 038	3
G054	CR	Ile Jouselin	Part du CR Queue de l'île à RN161 et aboutit dans les terres	297	3
G055	CR	Vaquerie	Part du CR Queue de l'île à RN161 et dessert le village	217	3
G056	CR	Pâturage	Part du CR Queue de l'île à RN161 et dessert le village	182	3
G057	CR	Presse Gohard	Part du CR Queue de l'île à RN161, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	249	3
G058	CR	Croissement au Fourneau du Lion	Part de l'EB20 de MONTJEAN, et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	1 418	3,4
G059	CR	Bellevue au Salvart	Part de l'EB20 de MONTJEAN, dessert le Salvart et le Croissement et aboutit	708	3,4

			sur le CR du Croisement au Fourneau du Lion		
G060	CR	Salvert	Part du CR de Bellevue au Salvert et dessert le village	44	3,4
G061	CR	Croisement	Part du CR de Bellevue au Salvert, dessert le village et aboutit sur le CR des Ouches	195	3,4
G062	CR	Croisement au Moulin du Lion	Part du CR de Bellevue au Salvert et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	1 049	3,4
G063	CR	Eventail	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Croisement au Moulin du Lion	275	3,4
G064	CR	Bureaux	Part du CR du Croisement au Moulin du Lion et dessert le village	174	3,4
G065	CR	Fourneau du Lion	Part de la RD751, dessert les villages le Fourneau Cathelinais et le Moulin du Lion et aboutit au village du Fourneau du Lion	951	3,4
G066	CR	Cités	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Fourneau du Lion	337	4
G067	CR	Grotte	Part du CR du Fourneau du Lion et dessert le village	358	3,4
G068	CR	Petit Fourneau	Part du CR du Fourneau du Lion et dessert le village	790	4
G069	CR	Malaquet	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Petit Fourneau	295	4
G070	CR	Guesse	Part du CR du Petit Fourneau et dessert le village	312	4
G071	CR	Maison Blanche	Part du CR de la Guesse et dessert le village	87	4
G072	CR	Fours	Part du CR du Petit Fourneau et dessert le village	277	4
G073	CR	Châteaupanne	Part de la RD751 et aboutit sur le CR des Rosiers	572	4
G074	CR4	Saint Méen	Part de la RD751, dessert les villages les Rosiers, le Prieuré et aboutit dans les terres	950	4
G075	CR	Bordage	Part du CR4 au village du Prieuré et aboutit dans le bois à la limite de la commune	919	4
G076	CR	Carrefour du Poirier	Part du CR du Bordage et dessert le village	58	4
G077	CR	Espérance	Part de la RD751 et dessert le village	210	4
G078	CR	Espérance au Bordage	Part du CR de l'Espérance et aboutit au CR du Bordage	250	4
G079	CR	Baudouinière	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la Bretonnière de la Pommeraye	475	4
G080	CR59	Moulin de Châteaupanne	Part de la RD751 et dessert le village	272	4

G081	CR	Orchère	Part de la RD15 par 2 fois, dessert le village et aboutit sur le CR de l'Orchère à Pincourt	520	2,4
G082	CR	Pincourt à l'Orchère	Part de l'EB20 de MONTJEAN et aboutit au CR du Mesnil à Chalonnnes	1 083	2.3.4
G083	CR	Mesnil en Vallée à Chalonnnes	Part de la RD15 et aboutit sur la RD751	1 704	2,4
G084	CR	Planche	Part du CR de Pincourt et aboutit sur le CR du Tertre	725	3,4
G085	CR	Tertre	Part de la RD751, dessert le village et revient sur la RD751	764	3,4
G086	CR	Petit Lapin à Montpellier	Part du CR du Mesnil à Chalonnnes et aboutit sur le CR du Tertre	445	4
G087	CR	Montpellier	Part du CR du Petit Lapin à Montpellier et aboutit sur la RD751	409	4
G088	CR	Montauban	Part de l'EB20 et aboutit sur le CR de Bellevue à Salvert	142	3,4
G089		Montauban	Part du CR et dessert le village	106	3,4
G090	CR	Maison Neuve	Part de la RD201 et dessert le village	113	1.2.3
G091	CR	Roserie	Part de la RD751 et dessert le village	164	2
G092	CR	Pont Launay	Part de la RD751 et dessert les terres	107	1,2
G093	CR	Coulée	Part du CR des Barbes Lingères et aboutit dans les terres	115	2,4
G094	CR	Peignes	Part de la RD15 et aboutit sur le CR de Pincourt à l'Orchère	100	2.3.4
G095	CR	Pâture	Part du CR Queue de l'île à RN161 et dessert le village	170	3
G096	CR	Royauté	Part du CR du Tertre et dessert le village	134	3,4
G097	CR	Tête Noire	Part de la RD751 et aboutit sur le CR du Tertre	256	3,4
G098	CR	Fourneau du Lion à Malvaux	Part du CR du Fourneau du Lion et aboutit au village de Malvaux	157	4
G099	CR	Hameau de Châteaupanne	Part du CR de Malaquet et aboutit sur un chemin	119	4
Voies agglomérées					
G200	Ch.	Chardonnetterie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	111	5
G201	Rue	Rapiellerie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	348	5
G202	Rue	Cettes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	218	5
G203	Ch.	Garenne (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	339	5
G204	Rue	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	942	5,6

G205	Clos	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	72	5,6
G206	Rue	Vendanges (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	204	5,6
G207	Rue	Prieuré (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	368	5,6
G208	Quai	Monseigneur Provost	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	990	5
G209	Place	Defois (du Docteur)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	109	5
G210	Rue	Sylvestre (du Docteur)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	5
G211	Rue	Bac (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	55	5
G212	Place	Vallon (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	313	5
G213	Rue	Cettes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	97	5
G214	Rue	Aumonerie (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	244	5
G215	Rue	Montée (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	234	5
G216	Rue	Mairie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	306	5
G217	Rue	Massacres (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	148	5,6
G218	Rue	Pilori (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	311	5
G219	Rue	Château (Vieille du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	206	5,6
G220	Rue	Mine Gorin (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	45	5,6
G221	Rue	Perrière (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	277	5
G222	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	575	5,6
G223	Imp.	Chapelle (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	69	5,6
G224	Rue	Hautes de Provins (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	151	5,6
G225	Ch.	Petit S (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	276	5,6
G226	Rue	Tilleuls (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	408	5,6
G227	Lot.	Petit Sud (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	81	5,6
G228	Rue	Heusschen (Edmond)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	317	5,6

G229	Lot.	Bellevue (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	162	5,6
G230	Rue	Beauséjour	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	448	5,6
G231	Square	Beauséjour	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	63	5,6
G232	Rue	Petit Paris (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	96	5,6
G233	Av.	Arc (Jeanne d')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	341	5,6
G234	Rue	Coquelicots (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	221	5,6
G235	Rue	Bleuets (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	311	5,6
G236	Lot.	Cabaret des Oiseaux (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	142	5,6
G237	Rue	Goganes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	153	5,6
G238	Rue	Pentecôtes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	116	5,6
G239	Rue	Biotteau (Albert René)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	571	5,6
G240	Rue	Jardins du Bourg (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	348	5,6
G241	Rue	Genêts (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	173	5,6
G242	Rue	Charmes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	191	5,6
G243	Imp.	Lilas (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	97	5,6
G244	Rue	Orthionnerie (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	67	5,6
G245	Rue	Coulée (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	110	6
G246	Rue	Crêtes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	366	6
G247	Lot.	Clos des Crêtes	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	52	6
G248	Rue	Picotin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	158	5,6
G249	Rue	Pierres Carrées (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	85	6
G250	Rue	Bonne Fontaine (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	225	5,6
G251	Rue	Bogaterie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	265	5,6
G252	Rue	Mailly (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	310	5,6

G253	Imp.	Clermont	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	38	5,6
G254	Rue	Gas Robin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	767	6
G255	Rue	Pincourt (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	58	6
G256	Rue	Frênes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	234	6
G257	Rue	Erables (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	84	6
G258	Lot.	Gas Robin (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	265	6
G259	Z.I.	Daudet	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	463	6
G260	Rue	Royauté (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	6
G261	Lot.	Clos du Salvart (le)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	85	5,6
G262	Rue	Coteaux (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	375	5,6
G263	Rue	Vignes (des)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	149	5,6
G264	Rue	Montauban (de)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	101	6
G265	Z.A.	Ouches (les) (440 m)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	505	6
G266	Allée	Onillon (René)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	125	5,6
G267	Ch.	Repiellerie (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	67	5
G268	Imp.	Pirouet (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	50	5
G269	Rue	Nationale (n°33)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	91	5,6
G270	Lot.	Clos de Laumerie	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	236	5,6
Parking et stationnement					
1	Parking	Bibliothèque (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	25	5
2	Parking	Office de Tourisme (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	149	5
3	Parking	Piscine (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	52	5
4	Parking	Poste (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	39	5
5	Parking	Centre commercial (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	40	5,6

6	Parking	Rugby (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	170	5,6
7	Parking	Complexe sportif (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	522	5,6
8	Parking	Cinéma (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	35	5
9	Place	Vallon (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	120	5
10	Place	Eglise (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	109	5
11	Parking	Esplanade (de l')	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	73	5
12	Parking	Jeanne d'Arc (de l'Av.)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	137	5,6
13	Parking	Nationale (de la rue)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	66	5,6
14	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	101	5,6
15	Parking	Maison de retraite (de la)	Agglomération de MONTJEAN SUR LOIRE	119	6
TOTAL				72 713	
Voies Communales et Chemins Ruraux				54 128	
Voies agglomérées				18 586	

H – LA POMMERAYE

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
H001	VC2	Bourg à la Goujonnière	Part de l'EB20 de la Promenade du Parc cet aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	3 899	1
H002	CR	Goujonnière au Pressoir	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	165	1
H003	CR	Ingrée	Part de la VC2 et dessert le village	149	1
H004	CR	Souvitrière	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	740	1
H005	CR	Petite Bouillère	Part de la VC2 et dessert le village	172	1
H006	CR	Blancherie	Part de la VC2 et aboutit sur le CR7 de MONTJEAN	901	1
H007	CR	Grande Bouillère	Part du CR de la Blancherie et dessert le village	87	1
H008	CR	Préaux	Part du CR7 de MONTJEAN et dessert le village	43	1
H009	CR	Clairet	Part de la VC2 et dessert le village	59	1

H010	CR	Fresches à l'Espérance	Part de la VC2 et aboutit à la limite de la commune	1 597	1
H011	CR	Fresches	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	106	1
H012	CR	Hubaudière	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	324	1
H013	CR	Bisboisière	Part du CR des Fresches à l'Espérance et dessert le village	78	1
H014	CR	Fresne	Part du CR7 de MONTJEAN, dessert le village et aboutit dans les terres	232	1
H015	CR	Pélican	Part de la RD15 et dessert le village	91	1,4
H016	CR	Ancelinière	Part de la RD15, dessert le village et aboutit sur la rue agglomérée du Chanoine Brillouet	871	1,4
H017	CR	Moulin Benoist	Part de la VC2 et dessert le village	566	1
H018	CR	Grande Bougonnière	Part de la VC2 et dessert le village	127	1
H019	CR	Renardière	Part de la VC2 et dessert le village	427	1
H020	CR	Roissière au Petit Moulin	Part de la VC2 et aboutit sur la VC3	1 965	1
H021	CR	Roissière	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	249	1
H022	CR	Gaillotièrre à la Forêt	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et aboutit sur le CR de la Chapellerie à la Rossignolerie	1 102	1
H023	CR	Petite Angevinerie	Part de la VC2 et dessert le village	576	1
H024	CR	Chêne	Part de la VC2 et dessert le village	87	1
H025	CR	Bel-Air	Part du CR de la Gaillotièrre à la Forêt et aboutit au village de la Forte Maison	670	1
H026	CR	Charonnerie	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	65	1,2
H027	CR	Moulin Vieux	Part du CR de la Roissière au Petit Moulin et dessert le village	491	1,2
H028	VC3	Bourg à Tartifume	Part de l'EB20 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	4 529	1,2
H029	CR	Forte Maison	Part de la VC3 et dessert le village	376	1,2
H030	CR	Sud	Part de la VC3 et dessert le village	468	1,2
H031	CR	Paumerie	Part de la VC3 et dessert le village	87	1,2
H032	CR	Chapellerie à la Rossignolerie	Part de la VC2 et aboutit sur la VC3	1 200	1
H033	CR	Rossignolerie	Part du CR de la Chapellerie à la Rossignolerie et dessert le village	139	1,2

H034	CR	Guiraudière	Part de la VC3 et dessert le village	198	2
H035	CR	Tartifume	Part de la VC3 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	325	2
H036	CR5	VC3 au MESNIL	Part de la VC3 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	808	1,2
H037	CR	Humeau	Part du CR5 et dessert le village	401	1,2
H038	CR	Grandes Loges à la Roullerie	Part de la VC3 et aboutit au CR __	878	2
H039	CR	Grandes Loges	Part du CR des Grandes Loges à la Roullerie et dessert le village	103	2
H040	CR	Glardière	Part de la VC3, dessert le village et revient sur la VC3	305	2
H041	CR	Moulin de la Forêt au Petit Chênambault	Part de la VC3 et aboutit sur le CR4	3 240	2,3
H042	CR	Verger	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village d'une part et les terres d'autre part	269	2
H043	CR	Touche	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	402	2
H044	CR	Gourdière	Part du CR du Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	492	2
H045	CR	Bourg à la Bréchetière	Part de la VC de Châteauneuf aux Petits Bois Gas et aboutit sur le CR4	4 013	1.2.3
H046	CR	Bréchetière	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	210	2.3.6
H047	CR	Cocuère	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	265	2,6
H048	CR	Gastines	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	121	2,6
H049	CR	Forte Maison au Cormier	Part de la VC3 et aboutit sur le CR du Bourg à la Bréchetière	1 114	2
H050	CR	Taraudière	Part du CR de la Forte Maison au Cormier et dessert le village	263	2
H051	CR	Coudray	Part du CR de la Forte Maison au Cormier et dessert le village	168	2
H052	CR	Haut Plessis	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	107	1,2
H053	CR	Châteauneuf à la RD151	Part de la VC3 et aboutit sur la RD151	777	1,2
H054	Ch.	Haut Plessis (du)	Part du CR de Châteauneuf et aboutit sur la RD151	420	1,2
H055	CR	Bas Plessis	Part du chemin du Haut Plessis, dessert le village et aboutit sur la VC3	564	1,2
H056	Rue	Gandhi	Part du chemin du Haut Plessis et aboutit sur la RD151	215	1,2

H057	Rue	Cassin (René)	Part de la rue Gandhi	141	1,2
H058	Rue	Luther King (Martin)	Part de la rue Gandhi	300	1,2
H059	Rue	Menchu (Rigoberta)	Part de la rue Martin Luther King	56	1.2.5
H060	Allée	Briand (Aristide)	Part de la rue Martin Luther King	192	1.2.5
H061	Rue	Addams (Jane)	Part de la rue Gandhi	136	1.2.5
H062	CR	Grand Rognon	Part de la RD151 et dessert le village	281	2.3.6
H063	CR	Cormier	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	441	2,6
H064	CR	Robinière	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	249	2
H065	CR	Piècerie	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et aboutit sur la RD151	686	2
H066	CR	Piècerie	Part du CR et dessert le village	54	2
H067	CR	Abémonderie	Part du CR de la Piècerie et dessert le village	35	2
H068	CR	Houx	Part du CR du Bourg à la Bréchetière et dessert le village	147	2
H069	CR4	D151 à BEAUSSE	Part de la RD151 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 474	3,6
H070	CR	Martinière	Part du CR4, dessert le village et les terres	518	3
H071	CR	Chenambault	Part du CR4 et dessert le village	90	3
H072	CR	Foucaudière	Part du CR4 et dessert le village	191	3,6
H073	CR	Fribaudière	Part de la RD218 et dessert le village	316	3
H074	CR	Brissonnière	Part de BOURGNEUF et dessert le village	141	3,6
H075	CR	Haut Flécher	Part de la RD151 et dessert le village	72	3
H076	CR	Angelinière	Part de la RD151 et dessert le village	379	3
H077	CR	Ploutrie	Part de la RD151 et dessert le village	242	3,6
H078	CR	Petit Flécher	Part de la RD151 et dessert le village	506	3,6
H079	CR	Orgerie	Part de la RD151 et dessert le village	239	3,6
H080	CR	Quarteron	Part de la RD151 et dessert le village	54	3,6

H081	CR	Haut Chaumier au Vaujou	Part de la RD15 et dessert le village	1 067	1,4
H082	CR	Bas Chaumier	Part du CR du Haut Chaumier à Vaujou	189	1,4
H083	CR	Claveries	Part du CR Bourg aux Sept et aboutit sur l'EB10 de LA POMMERAYE	439	4
H084	CR	Grandes Claveries	Part du CR des Claveries et aboutit dans les terres	239	4
H085	CR	Bourg aux Sept	Part de la RD151, emprunte le chemin des Vignes et aboutit à la limite de la commune au niveau du village des Sept	1 741	4
H086	CR	Fresche	Part du Chemin des Vignes et aboutit sur la RD151	184	4
H087	CR	Petite Claverie	Part du CR du Bourg aux Sept et dessert le village	84	4
H088	CR	Putille	Part du CR du Bourg aux Sept et dessert le village	172	4
H089	CR	Pressoirs	Part du CR du Bourg aux Sept, dessert le village, traverse le CR de la Papinerie et aboutit sur la RD151	815	4
H090	CR	Four à Chaux	Part de la RD151, traverse le CR des Pressoirs et aboutit à la limite de la commune sur la RD751	1 247	4
H091	CR	Papinerie	Part du CR des Pressoirs et dessert le village	145	4
H092	CR	Bretonnière	Part de la RD151 et aboutit dans les terres	780	4
H093	CR	Bretonnière à Goulinière	Part du CR de la Bretonnière, dessert le village et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	249	4
H094	CR	Moulin des Forges	Part de la RD151 et dessert le village	1 085	4
H095	CR	Mazières Vieille	Part du CR de la Bretonnière et aboutit sur le CR du Moulin des Forges	368	4
H096	CR	Pouets	Part de la RD151 et aboutit dans les terres	487	4
H097	CR	Petit Coteau	Part du CR des Pouets et dessert le village	470	4
H098	CR	Bois Gas Chenu	Part de la RD131 et aboutit à l'EB10 de LA POMMERAYE	472	4
H099	CR	Grand Bois Gas	Part du CR du Grand Bois Gas, dessert le village et aboutit sur le CR de la Maison Neuve	308	4
H100	CR	Moulin de Bois Gelé	Part de l'EB20 LA POMMERAYE, traverse le CR du Bois Gas Chenu et dessert le village	1 147	4
H101	CR	Maison Neuve	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	679	4
H102	CR2	Forges à la Raitrie	Part de la RD131 et aboutit sur la RD751	2 782	4,5

H103	CR	Chêne Gaudray	Part du CR2 et dessert le village	319	4,5
H104	CR	Bellevue	Part du CR2 et dessert le village	173	4,5
H105	CR	Traversière	Part du CR2 et dessert le village	485	4
H106	CR	Coteaux	Part du CR2 et dessert le village	72	4
H107	CR	Bois Blanc (380 m)	Part de la RD751 et dessert le village	390	4
H108	CR	Vaslinière	Part du CR2 et dessert le village	535	4
H109	CR	Quarteron Vaslin	Part du CR de la Vaslinière et dessert le village	193	4
H110	CR	Quarteron Vaslin	Part du CR de la Vaslinière et dessert le village	274	4,5
H111	CR	Petite Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	187	4,5
H112	CR	Moulin d'Argone	Part du CR de la Petite Thiraudière et dessert le village	522	4,5
H113	CR	Thiraudière	Part du CR du Moulin d'Argone et dessert le village	140	4,5
H114	CR	Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert le village	92	4,5
H115	CR	Moulin de Bêne	Part de la RD131 et dessert le village	211	5
H116	CR	Turpinières	Part du CR2 et dessert le village	511	5
H117	CR	Forges	Part du CR2 et dessert le village	177	5
H118	CR	Vetillerie	Part de la RD131 et dessert le village	154	4,5
H119	CR	Béhuards	Part de la RD131 et dessert le village	195	5
H120	CR	Moulin de Grenet	Part de la RD131 et dessert le village	144	5
H121	CR	Garondière	Part de la RD131 et dessert le village	544	5
H122	CR	Druées	Part de la RD131 et dessert le village	129	5
H123	CR	Etang	Part de la RD15 et dessert le village	341	5
H124	CR	Ejaunay	Part de la RD15 et dessert le village	276	5,6
H125	CR	Bizollière	Part de la RD15 et dessert le village	428	5
H126	CR	Pichonnière	Part de la RD15 et dessert le village	372	5,6

H127	CR	Moulin de Beau à Grande Bâtrie	Part de la RD15 et aboutit sur la VC4	1 140	5,6
H128	CR	Haute Roue	Part de la RD15 et dessert le village	348	5,6
H129	CR	Boucherie	Part de la RD15 et dessert le village	392	5,6
H130	CR	Haute Papinière	Part du CR du Moulin de Beau à la Grande Bâtrie et dessert le village	1 383	5,6
H131	CR	Lucière	Part du CR de la Haute Papinière et dessert le village	173	5,6
H132	CR	Grande Bâtrie	Part du CR du Moulin de Beau à la Grande Bâtrie et dessert le village	129	5,6
H133	CR	Botte Molière	Part du CR de la RD151 à la Botte Molière et aboutit sur l'EB10 de la Rue du Lac	141	1.4.5
H134	CR	RD151 à Botte Molière	Part de la RD151 et aboutit sur l'EB10 de la Rue de Châteauneuf	489	2,5
H135	VC4	Bourg à Guillaumai	Part du CR de la RD151 à la Botte Molière	3 082	3.5.6
H136	CR	Galardières	Part de la VC4 et dessert les terres	106	5,6
H137	CR	Gautrie	Part de la VC4 et dessert le village	182	5,6
H138	CR	Clarcière	Part de la RD151 et aboutit sur la VC4	1 117	2.5.6
H139	CR	Clarcière	Part du CR et dessert le village	63	2.3.6
H140	CR	Clarcière à la Poussière	Part du CR de la Clarcière et aboutit au village de la Poussière	1 273	3,6
H141	CR	Morinière	Part du CR de la Clarcière à la Poussière et dessert le village	86	3,6
H142	CR	Petite Chénaie	Part de la VC4 et dessert le village	1 411	3.5.6
H143	CR	Métairie	Part du CR de la Petite Chénaie et dessert le village	152	3,6
H144	CR	Batardière	Part du CR de la Petite Chénaie et dessert le village d'une part et les terres d'autre part	277	3,6
H145		Clos du Val d'Anjou	Part de la RD15 et dessert le lotissement	110	1,4
H146	CR	Grande Bougonnière	Part de la VC2 et dessert les terres	81	1
H147	CR	Guyonnière à la Grandinière	Part du CR de l'Ancelinière et aboutit dans les terres	556	1,4
H148	CR	Gaillotièrre	Part du CR de la Gaillotièrre à la Forêt et aboutit dans les terres	188	1
H149	CR	Petit Moulin	Part de la VC3 et dessert le village	116	1,2
H150	CR	Passée	Part du CR Moulin de la Forêt au Petit Chênambault et dessert le village	83	1,2

H151	CR	Grand Flèche	Part de la RD151 et dessert le village	69	3,6
H152	CR	Neuf-Vingts	Part du CR du Bourg au Sept et dessert les terres	274	4
H153	CR	Fresche au Pouets	Part de la RD151 et aboutit sur le CR du Petit Coteau	278	4
H154	CR	Grande Thiraudière	Part du CR du Moulin de Bois Gelé et dessert les terres	301	4,5
H155	CR	Tranchet	Part de la VC4 et aboutit sur un chemin de terre.	146	5
H156	CR	Haute Roue	Part du CR de la Haute Papinière et aboutit à la ferme de la Haute Roue	228	5,6
H157	CR	Buissonnière	Part de la RD151 et dessert les terres	155	2.3.6
Voies agglomérées					
H200	Allée	Guyonnière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	191	7
H201	Ch.	Blottière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	539	7
H202	Place	Pohu (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	163	7
H203	Rue	Chanoine Brillouet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	291	7
H204		Promenade du Parc	Agglomération de LA POMMERAYE	236	7
H205	Imp.	Rinières (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	7
H206	Rue	Bellay (Joachim du)	Agglomération de LA POMMERAYE	270	7
H207	Allée	Petite Batrie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	50	7
H208	Rue	Coubertin (Pierre de)	Agglomération de LA POMMERAYE	144	7
H209	Place	Coubertin (de)	Agglomération de LA POMMERAYE	115	7
H210	Rue	Rivereau (Jeanne)	Agglomération de LA POMMERAYE	151	7
H211	Imp.	Mirlande (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	31	7
H212	Rue	Chenu (P.)	Agglomération de LA POMMERAYE	86	7
H213	Rue	St-Martin	Agglomération de LA POMMERAYE	57	7
H214	Rue	Godet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	79	7
H215	Rue	Vieille Eglise	Agglomération de LA POMMERAYE	38	7

H216	Place	Eglise (de l')	Agglomération de LA POMMERAYE	135	7
H217	Rue	Dubois de la Ferté	Agglomération de LA POMMERAYE	185	7
H218	Rue	Moreau (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	331	7
H219	Ch.	Vaujou (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	612	7
H220	Ch.	Claveries (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	501	7
H221	Rue	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	236	7
H222	Rue	Gauguin (Paul)	Agglomération de LA POMMERAYE	261	7
H223	Rue	Vinci (Léonard de)	Agglomération de LA POMMERAYE	238	7
H224	Rue	Lurcat (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	94	7
H225	Rue	Renoir (Auguste)	Agglomération de LA POMMERAYE	145	7
H226	Rue	Van Gogh (Vincent)	Agglomération de LA POMMERAYE	350	7
H227	Rue	Cézanne (Pauk)	Agglomération de LA POMMERAYE	363	7
H228	Allée	Picasso (Pablo)	Agglomération de LA POMMERAYE	78	7
H229	Passage	Courtin (Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	141	7
H230	Passage	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	7
H231	Rue	Fresne (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	7
H232	Ch.	Bergerie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	129	8
H233	Ch.	Rocher (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	138	8
H234	Rue	Lavoir (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	150	8
H235	Ch.	Fontanelles (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	46	7
H236	Rue	Lac (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	801	8
H237	Allée	Claudiel (Paul)	Agglomération de LA POMMERAYE	125	8
H238	Allée	Prévert (Jacques)	Agglomération de LA POMMERAYE	77	8
H239	Allée	Bazin (René)	Agglomération de LA POMMERAYE	218	8

H240	Imp.	Lac (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	99	8
H241	Rue	Lamartine (Alphonse de)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	8
H242	Allée	Chaussetterie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	125	8
H243	Allée	Pagnol (Marcel)	Agglomération de LA POMMERAYE	134	8
H244	Allée	Fontaine (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	45	8
H245	Rue	Pasteur (Louis)	Agglomération de LA POMMERAYE	756	8
H246	Allée	Bracq (Julien)	Agglomération de LA POMMERAYE	162	8
H247	Allée	Balzac (Honoré de)	Agglomération de LA POMMERAYE	178	8
H248	Allée	Petit Moulin (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	56	8
H249	Allée	Aragon (Louis)	Agglomération de LA POMMERAYE	226	8
H250	Allée	Hugo (Victor)	Agglomération de LA POMMERAYE	130	8
H251	Allée	Monnet (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	175	8
H252	Rue	Châteauneuf	Agglomération de LA POMMERAYE	339	8
H253	Rue	Tranchet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	339	8
H254	Ch.	Tranchet (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	390	8
H255	Ch.	Onchères (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	261	8
H256	Rue	Chapelle (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	202	7,8
H257	Rue	Girauderie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	158	7,8
H258	Rue	Myosotis (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	246	7,8
H259	Avenue	Lilas (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	313	8
H260	Rue	Camélias (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	250	8
H261	Allée	Roses (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	332	8
H262	Allée	Hortensias (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	116	8
H263	Rue	De Gaulle (Charles)	Agglomération de LA POMMERAYE	179	8

H264	Allée	Clématites (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	155	8
H265	Rue	Minée (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	105	8
H266	Avenue	11 Novembre (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	448	8
H267	Rue	8 Mai (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	186	8
H268	Rue	Moulin (Jean)	Agglomération de LA POMMERAYE	302	8
H269	Rue	Guimonière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	504	8
H270	Ch.	Vétillerie (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	159	8
H271	Z.I.	Menancière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	38	8
H272	Rue	St-Pierre	Agglomération de LA POMMERAYE	218	8
H273	Avenue	Paradis (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	426	8
H274	Allée	Gounod (Charles)	Agglomération de LA POMMERAYE	56	7,8
H275	Allée	Ravel (Maurice)	Agglomération de LA POMMERAYE	103	8
H276	Allée	Berlioz (Hector)	Agglomération de LA POMMERAYE	104	8
H277	Allée	Rocquebrune (de)	Agglomération de LA POMMERAYE	149	7
H278	Rue	Amandiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	427	8
H279	Allée	Vergers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	144	8
H280	Allée	Noisetiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	47	8
H281	Place	Pommiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	122	8
H282	Allée	Figuiers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	50	8
H283	Rue	Orangers (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	115	8
H284	Rue	Petits Bois Gâts (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	250	8
H285	Ch.	Morcière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	249	7
H286	Imp.	Morcière (de la)	Agglomération de LA POMMERAYE	61	7
H287	Rue	Bois Gâts (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	360	7

H288	Allée	Chênes (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	128	7
H289	Allée	Schneider (Romy) (env.135 m	Agglomération de LA POMMERAYE	135	7
H290	Passage	Ventura (Lino) (env 54 m	Agglomération de LA POMMERAYE	51	7
H291	Rue	Stade de Vaujou (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	41	7
H292	Rue	Anjou (d') - n°63 bis	Agglomération de LA POMMERAYE	68	7
H293	Rue	Anjou (d') - n°81	Agglomération de LA POMMERAYE	79	7
H294	Rue	Vendée (de) - n°34	Agglomération de LA POMMERAYE	33	8
H295	Rue	Mauges (des) - n°22	Agglomération de LA POMMERAYE	39	8
H296	Allée	Ronsard (Pierre de)	Agglomération de LA POMMERAYE	70	7
Parking et stationnement					
1	Parking	Nouveau Cimetière	Agglomération de LA POMMERAYE	114	7
2	Parking	Vendée (de la rue de)	Agglomération de LA POMMERAYE	32	7
3	Parking	Chanoine Brillouet (de la rue du)	Agglomération de LA POMMERAYE	102	7
4	Parking	Pohu (de la place Marie)	Agglomération de LA POMMERAYE	100	7
5	Parking	Tennis (du centre de ligue du)	Agglomération de LA POMMERAYE	140	7
6	Parking	Salle de Coubertin	Agglomération de LA POMMERAYE	88	7
7	Parking	C.F.A. (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	28	7
8	Place	Schneider (de Romy)	Agglomération de LA POMMERAYE	45	7
9	Parking	Tisserands (des)	Agglomération de LA POMMERAYE	18	7
10	Parking	Centre de Soins (du)	Agglomération de LA POMMERAYE	85	7
TOTAL				102 409	
Voies Communales et Chemins Ruraux				82 779	
Voies agglomérées				19 630	

I - SAINT-FLORENT LE VIEIL

Nom	N° Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
I001	CR	Saint Nicolas	Part du Chemin St Nicolas et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	474	1,3
I002	CR	Saint Nicolas (n°35)	Part du CR St Nicolas et dessert les maisons 23 à 39	101	1
I003	Lot.	Saint Nicolas	Part de la RD751 et dessert le lotissement	150	1
I004	VC5	Croix Boré	Part de l'EB20 de ST FLORENT LE VIEIL et aboutit sur la RD752	4 250	1.2.3.4
I005	CR	Grandes Robières aux Petits Ports	Part de la VC5, dessert les villages des Grandes Robières, des Grands Ports et des Petits Ports et aboutit dans les terres	1 613	1
I006	VC9	Jolivière	Part de la VC5, traverse le village de la Jolivière et aboutit au village L'Etrie	2 405	1,2
I007	CR	Frogerie	Part de la VC9 et dessert le village	277	1
I008	CR	Ribotte	Part de la RD752 et aboutit au village de la Creperie	605	1,3
I009	Village	Ribotte	Part du CR Ribotte et dessert le village	189	1,3
I010	Lot.	Ribotte	Part du CR Ribotte et dessert le lotissement3	234	1,3
I011	Ch.	Mines (des)	Part du CR Ribotte, dessert la Z.I. de la Lande et aboutit sur la RD752	715	1,3
I012	Allée	Petit Taillis (du)	Part du chemin des Mines et dessert la Z.I. de la Lande	811	1,3
I013	CR1	Lande à l'Etrie	Part de l'allée du Petit Taillis et aboutit sur la VC5	1 612	1.2.3
I014	CR	Lande	Part du CR1 et dessert le village	71	1,2
I015	CR	Vieille Renardière	Part de la RD752 et dessert le village	385	1,3
I016	CR	Grande Touche	Part de la RD752 et dessert le village	91	1.2.3
I017	CR	Grand Runthe	Part de la RD752 et dessert le village	720	1.2.4
I018	VC201	Humeau à Boutouchère	Part de l'EB20 de ST FLORENT LE VIEIL et aboutit au village aggloméré de la Boutouchère	3 369	1.2.3.4
I019	CR	Subelière	Part de la VC201 et dessert le village	90	1,3
I020	CR	Ouvrinière	Part de la VC201 et dessert le village	256	1,3
I021	CR	Bois Verdet	Part de la VC201 et dessert le village	504	1,3

I022	CR	Basse Bernetière	Part de la VC201 et dessert le village	128	1,3
I023	CR	Haute Bernetière	Part de la VC201 et dessert le village	167	1,3
I024	CR	Etrie	Part de la VC5 et aboutit sur l'Evre en face le village de Coulaines	641	2
I025	CR	Etrie	Part de la VC5 et dessert le village	141	2
I026	CR	Grohonnière	Part de la VC5 et dessert le village	216	2
I027	CR	Beauchêne	Part de la RD752 et dessert le village	92	2,4
I028	CR	Petit Breil	Part de la RD752 et dessert le village	355	2,4
I029	CR	Petit Runthe	Part de la RD752, dessert le village et aboutit sur la voie agglomérée "rue des Amaris" dans le village aggloméré de LA BOUTOUCHERE	1 761	2,4
I030	VC3	Croix Borée à Boutouchère	Part de la RD752 et aboutit au village aggloméré de LA BOUTOUCHERE	1 049	2,4
I031	CR	Grand Vignot	Part de la VC3 et dessert le village	55	2,4
I032	CR	Longerie	Part de la VC3 et dessert le village	70	2,4
I033	CR	Grand Breil	Part de la RD752 et aboutit sur la VC3	855	2,4
I034	Village	Grand Breil	Part du CR Grand Breil et dessert le village	357	2,4
I035	CR	Alma	Part de la VC201 et dessert le village	607	2,4
I036	VC202	Boutouchère à Botz	Part de l'EB20 LA BOUTOUCHERE et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 017	2,4
I037	CR	Girardière	Part de la VC202 et dessert le village	107	2,4
I038	CR	Vallée de St Florent	Part de la RD210 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	2 060	3
I039	CR	Vallée de St Florent	Part de la RD751 et aboutit sur le CR de la vallée de St Florent	605	3
I040	VC203	Tourne Boyau à Grande Vacherie	Part de la RD751 et aboutit sur la VC204 au village de la Grande Vacherie	1 310	1,3
I041	CR	Violette	Part de la VC203 et aboutit sur la RD751	567	1,3
I042	CR	Mayet	Part du CR Violette et dessert le village	118	1,3
I043	VC204	Enseigne à Petite Vacherie	Part de la VC201 à la Croix de l'Enseigne et aboutit sur la RD751	1 813	1,3
I044	CR	Petite Vacherie	Part de la RD751 et dessert le village	496	3

I045	CR	Sourdrie	Part de la VC203 et aboutit sur la VC204	1 018	1,3
I046	CR	Vacherie Maubert	Part de la VC203 et dessert le village	208	1,3
I047	CR	Grande Vacherie	Part de la VC203 et dessert le village	89	3
I048	CR	Bizerie	Part de la VC204 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	730	3
I049	CR	Vaugareau	Part du CR Bizerie et dessert le village	245	3
I050	CR	Poulinière	Part de la VC201 et dessert le village	546	1,3
I051	VC3	Croix Lorette	Part de l'EB20 LA BOUTOUCHERE et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 525	4
I052	CR	Réauté	Part de la VC3 et dessert le village	1 256	4
I053	CR	Montmoutier	Part du CR de la Réauté et dessert le village	224	4
I054	CR	Masure	Part de la VC3 et aboutit sur la VC6	661	4
I055	VC6	Theil à Marigné	Part de la VC202 et aboutit sur la RD222	1 443	4
I056	CR	Rielle	Part de la VC6 et dessert le village	551	4
I057	CR	Saint Nicolas - n°41	Part du CR St Nicolas et dessert les maisons 39 à 47	100	1
I058	CR	Basses Robières	Part du CR des Grandes Robières aux Petits Ports et dessert le village	170	1
I059	CR	Grands Communs	Part de la VC9 et dessert le village	137	1,2
I060	CR	Jolivière	Part de la VC9 et dessert le village	105	1,2
I061	CR	Petite Hugrie	Part de la VC5 et dessert le village	71	1,3
I062	CR	Gâts	Part de la RD752 et dessert le village	115	1,3
I063	CR	Croix Boré	Part de la RD752 et dessert les terres	194	2,4
I064	CR	Petits Champs	Part de la RD210 et dessert le village	65	3
I065	CR	Clos Fleuri	Part de la RD751 et dessert le village	145	1,3
I066	CR	Moyet	Part de la RD751 et dessert le village	59	1,3
I067	CR	Forcins	Part de la RD751 et dessert les terres	139	3
I068	CR	Sourdrie	Part du CR et dessert le village	76	1,3
I069	CR	Alma	Part de la VC201 et dessert les terres	457	2,4
I070	CR	Landes	Part de la VC3 et dessert le village	154	4
I071	CR	Landes	Part de la VC3 et dessert les terres	247	4

I072	CR	Marigné	Part de la VC6 et dessert le village	120	4
I073	CR	Marigné	Part de la RD222 et dessert les terres	224	4
I074	CR	Theil	Part de la VC6 et dessert les terres	183	4
Voies agglomérées : SAINT FLORENT LE VIEIL					
I100	Ch.	Saint Nicolas	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	150	5
I101	Rue	Coteaux (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	198	5
I102	Rue	Saint Maurille	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	274	5
I103	Rue	Cimetière (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	221	5
I104	Imp.	Cimetière (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	33	5
I105	Ch.	Trinqueries (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	260	5
I106	Rue	Panneton (Georges)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	282	5
I107	Rue	Mortemart (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	90	5
I108		Grand Clos (le)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	84	5
I109	Place	Hôtel de Ville (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	222	5
I110	Rue	Bellière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	301	5
I111	Rue	Mairie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	79	5
I112	Place	Armes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	75	5
I113	Rue	Reville (Charles de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	155	5
I114	Rue	Bonchamps	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	33	5
I115	Rue	Verdun (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	117	5
I116	Rue	Thouars (de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	103	5
I117		Grande Rue	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	244	5
I118	Rue	Four (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	193	5
I119	Rue	Commerce (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	188	5
I120	Rue	Cathelineau (Jacques)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	596	5

I121	Quai	Loire (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	110	5
I122	Rue	Enfer (d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	47	5
I123	Rue	Grenier à sel (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	85	5
I124	Ch.	Californie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	42	5
I125		Espace Cathelineau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	281	5
I126		Résidence Cathelineau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	63	5
I127	Rue	Moret	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	211	5
I128	Ch.	Humeau (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	236	5
I129	Ch.	Pont de Vallée (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	173	5
I130	Route	Etrie (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	340	5
I131	Rue	Tertre (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	170	5
I132	Allée	Chaissac (Gaston)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	106	5
I133	Rue	Turner (William)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	218	5
I134	Av.	Vinci (Léonard de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	266	5
I135	Rue	Monet (Claude)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	93	5
I136	Rue	Cézanne (Paul)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	116	5
I137	Rue	Laurencin (Marie)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	113	5
I138	Rue	Morisot (Berthe)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	124	5
I139	Ch.	Verger (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	219	5
I140	Hameau	Verger (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	62	5
I141	Rue	Lauriers (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	145	5
I142	Rue	Frênes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	132	5
I143	Rue	Bertaudière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	141	5
I144	Ch.	Noëlle (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	392	5

I145	Allée	Puits (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	113	5
I146	Rue	Source (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	224	5
I147	Place	Fontaine (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	51	5
I148	Hameau	Fevrière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	40	5
I149	Rue	Robin (Claude)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	86	5
I150		Ribotte (Z.A. de)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	337	5
I151	Place	Févrière (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	94	5
I152	Rue	Maussion (Pierre)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	212	5
I153	Rue	Angers (David d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	458	5
I154	Rue	Rabelais	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	137	5
I155	Imp.	Rabelais	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	57	5
I156	Imp.	Angers (David d')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	120	5
I157	Rue	Bergerie (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	407	5
I158	Rue	Peupliers (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	310	5
I159	Rue	Humeau (Edmond)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	58	5
I160	Rue	Chênes (des)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	491	5
I161	Rue	Clos Bernard (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	328	5
I162	Rue	Boutouchère (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	342	5
I163	Rue	Chevalerie (de la ZI) (587m)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	594	5
I164	Ch.	Etrie (de l')	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	271	5
I165	Ch.	Europe (de l'av. de l') - n°26	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	106	5
I166	Lot.	Bons le Vés	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	53	5
I167		Accès Entreprise SAXO	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	40	5
I168	Rue	Clos de Ville (du)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	134	5

Voies agglomérées : LA BOUTOUCHERE					
I200	Rue	Hervé (Jules)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	423	6
I201	Lot.	Petite Lande (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	51	6
I202	Rue	Amaris (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	210	6
I203	Ch.	Fresnaye (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	146	6
I204	Rue	Saint Pern (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	255	6
I205	Rue	Vignes (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	165	6
I206	Rue	Bois Lorette (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	258	6
I207	Rue	Ecoles (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	161	6
I208	Rue	Aubert (de l'Aire)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	118	6
I209	Rue	Mauges (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	284	6
I210	Rue	Abbé Vignerons (de l')	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	472	6
I211	Rue	Fontaine (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	56	6
I212		Clos du Saule (le)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	55	6
I213	Rue	Cocagnes (des)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	361	6
I214	Ch.	Station de Pompage (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	230	6
Parking et stationnement					
1	Parking	Cimetière	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	98	5
2	Place	Sourice	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	112	5
3	Parking		Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	30	5
4	Parking		Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	20	5
5	Parking	BELL	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	205	5
6	Parking	Office de Tourisme	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	35	5
7	Place	Février (de la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	89	5

8	Parking	Pole Famille	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	99	5
9	S.L.	Avenue de l'Europe	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	68	5
10	Parking	Ecole St Charles	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	72	5
11	Parking	Pompiers	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	165	5
12	Parking	Pole Commercial - Rue Robin	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	85	5
13	Parking	Bergerie (la)	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	746	5
14	Parking	Collège - rte de Beaupreau	Agglomération de ST FLORENT LE VIEIL	120	5
15	Place	Madeleine (de la)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	105	6
16	Parking	Terrain de foot (du)	Village aggloméré LA BOUTOUCHÈRE	30	6
TOTAL				62 932	
Voies Communales et Chemins Ruraux				44 765	
Voies agglomérées				18 167	

J - SAINT LAURENT de la PLAINE

Nom	N°Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
J001	CR	Villetrouvée (Chalonnnes)	Part de la RD131 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	472	1
J002	CR	Grande Roussière	Part de la RD131 et dessert le village	351	1
J003	CR	Chapelle Charité à Bourgneuf	Part de la RD131 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	909	1
J004	CR	Brunetière	Part du CR de la Chapelle Charité à Bourgneuf et dessert le village	961	1
J005	CR	Hôpitaux	Part du CR de la Chapelle Charité à Bourgneuf et aboutit sur la RD131	1 068	1
J006	CR3	Lande	Part de la RD131, dessert le village de la Petite Lande et de la Grande Lande et revient sur la RD131	1 944	1
J007	CR	Petite Lande	Part du CR3 et dessert le village	84	1
J008	CR	Grande Lande	Part du CR3 et dessert le village	215	1
J009	CR	Bellenoue Vieux	Part de la RD762 et dessert le village	535	1
J010	Z.I.	Bellevue	Part du CR de Bellenoue Vieux et dessert la zone	227	1,2
J011	VC	Bourgneuf (de)	Part de la RD762 et aboutit sur l'EB10 de ST LAURENT DE LA PLAINE	485	1,2

J012	CR	Groseilliers	Part de la Rte de Bourgneuf et dessert le village	267	1
J013	CR	Groseilliers à la Croix Blanche	Part de la Rte de Bourgneuf, dessert le village et aboutit sur la voie agglomérée "ch. de la Croix Blanche"	713	1
J014	VC2	Bourg à la Riraie	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 078	1
J015	CR	Chênebaudière	Part de la VC2 et aboutit sur la voie agglomérée "ch. de la Chênebaudière"	359	1
J016	CR	Macé	Part de la VC2 et dessert le village	436	1
J017	CR	Boisière	Part de la VC2 et dessert le village	254	1
J018	CR	Pinellier Neuf	Part de la RD17 et dessert le village	193	1
J019	CR	Epine à Londonnière	Part de la RD17 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 144	1
J020	CR	Epine	Part du CR de l'Epine à la Londonnière et dessert le village	117	1
J021	CR	Pinellier	Part de la RD17 et dessert le village	230	1
J022	CR	Grande Jalletière	Part de la RD17 et dessert le village	72	1
J023	VC3	Jalletière à Chalennes	Part de la RD17 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	363	1
J024	CR	Bellenoue Neuf	Part de la RD762, dessert le village et aboutit dans les terres	89	1.2.4
J025	Z.I.	Bellenoue Neuf	Part de la RD762 et dessert la zone	180	1.2.4
J026	CR5	Bourg au Plessis-Raimond	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur le CR de la Lansonnière au Gat	1 667	2,4
J027	CR	Plessis Raimond	Part du CR5 et dessert le village	108	2.3.4
J028	CR	Chênaie	Part du CR de la Lansonnière au Gat et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	712	2,3
J029	CR	Lansonnière au Gat	Part de la VC4 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	867	2.3.4
J030	CR	Gât	Part du CR de la Lansonnière au Gat et dessert le village	223	2.3.4
J031	CR	Lansonnière	Part du CR de la Lansonnière au Gat et dessert le village	109	2.3.4
J032	VC4	Bourg à la Guéneraie	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et dessert le village	2 276	2.3.4
J033	CR	Guéneraie à la Petite Pièce	Part de la VC4 et aboutit sur le CR du Châtelier	507	2.3.4
J034	CR	Chêne	Part de la VC4 et dessert le village	151	2.3.4
J035	CR	Basse Nardière	Part de la VC4 et aboutit sur la VC du Fumoir au Grand Plessis	699	2.3.4
J036	CR	Châtelier	Part du CR de la Basse Nardière et aboutit au village	1 445	2.3.4

J037	CR	Petite Charpentraie	Part du CR du Châtelier et aboutit sur la VC du Fumoir au Grand Plessis	487	2.3.4
J038	CR	Borde	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	173	2,4
J039	CR	Fumoir	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	83	1.2.4
J040	VC	Fumoir au Grand Plessis	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur la RD131	3 441	1.2.3.4
J041	CR	Fumoir à VC5	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et aboutit sur la VC5	420	1.2.4
J042	CR	Pineau	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	931	2,4
J043	VC5	Puits	Part de l'EB20 de ST LAURENT DE LA PLAINE et aboutit sur la RD131	1 813	1.2.3.4
J044	CR	Epinay	Part de la VC5 et dessert le village	643	2.3.4
J045	CR	Mirandeau	Part de la RD17 et dessert le village	120	1
J046	CR	Petite Jalletière	Part de la RD17 et dessert le village	112	1.2.4
J047	CR	Gaudinière	Part de la RD131 et dessert le village	58	2,4
J048	CR2	Basse Charpentraie	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	1 454	2.3.4
J049	CR	Haute Charpentraie	Part du CR2 et dessert le village	50	2.3.4
J050	CR	Charpentraie	Part du CR2 et dessert le village	79	2.3.4
J051	CR	Braudière	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	103	2.3.4
J052	CR	Caillerie	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	196	2.3.4
J053	CR	Grand Plessis	Part de la VC du Fumoir au Grand Plessis et dessert le village	138	3
J054	CR	Moulin Rochard	Part de la RD131 et dessert le village	103	3
J055	CR	Gaudinière	Part de la RD131 et dessert le village	105	2,4
J056	CR	Moulin Claudy	Part de la RD131 et dessert le village	471	2.3.4
J057	CR	Grande Rogerie	Part de la RD131 et dessert le village	551	2.3.4
J058	CR	Ecorche Bœuf	Part de la RD131 et dessert le village	572	2.3.4
J059	CR	Piffarderie	Part du CR de l'Ecorche Bœuf et dessert le village	387	2.3.4
J060	CR	Pièce du Milieu	Part du CR3 et dessert les terres	115	1
J061	CR	Grande Goudronnière	Part de la RD131 et dessert le village	94	1
J062	CR	Bellevue	Part de la Rte de Bourgneuf et dessert le village	83	1.2.4
Voies agglomérées					
J100	Rue	Mauges (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	749	5
J101	Place	Abbé Joseph Moreau	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	45	5
J102	Rue	Cady (Jean Sébastien)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	45	5

J103	Rue	Rêveries (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	49	5
J104	Ch.	Croix Blanche (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	412	5
J105	Rue	Sorbier (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	332	5
J106	Rue	Courtiller (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	174	5
J107	Rue	Chênaie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	272	5
J108	Allée	Eglantier (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	60	5
J109	Rue	Clos des Frênes (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	94	5
J110	Allée	Acacias (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	108	5
J111	Cité	Aveneau (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	103	5
J112	Rue	Bretagne (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	165	5
J113	Allée	Guinhut (Auguste)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	92	5
J114	Allée	Humeau (Henri)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	42	5
J115	Ch.	Fripières (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	141	5
J116	Allée	Cave (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	60	5
J117	Allée	Victoire des Mazières	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	94	5
J118	Av.	Ste Anne	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	288	5
J119	Rue	Anjou (d') (n°31 à 43)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	121	5
J120	Rue	Anjou (d')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	563	5
J121	Allée	Chênes (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	69	5
J122	Route	Lande (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	300	5
J123	Allée	Verrières (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	216	5
J124	Imp.	Moulin (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	41	5
J125	Rue	Carrière (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	314	5
J126	Rue	Chênebaudière (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	77	5

J127	Ch.	Douarderie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	121	5
J128	Rue	Saint-Eloi	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	199	5
J129	Imp.	Saint-Eloi	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	83	5
J130	Av.	Plessis-Raymond (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	392	5
J131	Rue	Tilleuls (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	407	5
J132	Rue	Hutte (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	371	5
J133	Allée	Bruyères (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	138	5
J134	Ch.	Ayraults (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	93	5
J135	Rue	Noisetiers (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	151	5
J136	Rue	Toulgouët (de)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	266	5
J137	Rue	Leclerc (Marc)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	649	5
J138	Rue	Bordage (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	236	5
J139	Rue	Lilas (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	196	5
J140	Allée	Seringas (des)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	145	5
Parking et stationnement					
1	Place	Eglise (de l')	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	50	5
2	Parking	Leclerc (de la rue Marc)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	35	5
3	Parking	Bibliothèque (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	33	5
4	Place	Roseraie (de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	50	5
5	Parking	Bretagne (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	29	5
6	Parking	Bretagne (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	27	5
7	Parking	Salle de Sports	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	100	5
8	Parking	Chênaie (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	27	5
9	Parking	Sorbier (de la rue du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	34	5

10	Parking	Carrière (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	48	5
11	Parking	Carrière (de la rue de la)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	34	5
12	Parking	Cimetière (du)	Agglomération de ST LAURENT DE LA PLAINE	29	5
TOTAL				43 261	
Voies Communales et Chemins Ruraux				34 293	
Voies agglomérées				8 968	

K - SAINT LAURENT du MOTTAY

Nom	N°Voie	Nom de la voie	Description	Longueur	Planche
K01	CR	Nigaudière	Part de la RD210 et aboutit sur le CR de la Vallée	362	1
K02	CR	Vallée	Part de la limite de St Florent Le Vieil, traverse la VC4 et aboutit à la limite de la commune du Mesnil en Vallée	1 915	1
K03	VC4	Motte	Part de la RD210 et aboutit sur la RD751	1 006	1
K04	CR	Binaidière	Part de la VC4 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge	227	1
K05	CR	Viselais	Part de la RD751 à la Gentillère et aboutit sur la VC4 au Pressoir	604	1
K06	CR	Grande Maison	Part de la RD751 et dessert le village	88	1
K07	CR	Perrière	Part de la RD751 et aboutit sur la RD250	225	1
K08	CR	Pierre	Part de la RD751 et dessert le village	115	1
K09	CR1	Reuillère	Part de la RD751 et aboutit sur la RD250	920	1
K10	CR	Boulaissière	Part du CR1 et dessert le village	94	1
K11	CR	Giraudière	Part de la RD222 et dessert le village	606	1
K12	CR	Montrotière	Part de la RD222 et dessert le village	95	1
K13	CR	Ogerie	Part de la RD222 et dessert le village	363	1
K14	CR	Audouinière	Part de la RD222 et dessert le village	135	1
K15	ZI	St Laurent du Mottay (de)	Part de la RD222 et dessert la zone	355	1
K16	CR	Picaudière	Part de la RD222 et dessert le village	63	1
K17	CR	Aunay Grossin	Part de la rue de l'Aunay Grossin et aboutit au village	957	1
K18	CR	Aunay	Part du CR de l'Aunay Grossin et aboutit au village	164	1,2
K19	CR	Voie	Part du CR de l'Aunay Grossin et aboutit au village	226	1
K20	VC5	Maison Neuve à Bizerie	Part de la RD250 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 592	1
K21	CR	Grissonnière	Part de la VC5 et aboutit au village	166	1

K22	CR	Reholière	Part de la VC5, dessert le village du Château et aboutit au village de la Reholière	667	1
K23	CR	Rohou	Part de la VC5, traverse les villages de la Pauvrière, la Tannerie et aboutit au Rohou	484	1
K24	VC3	Boutouchère (route de la)	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 110	2
K25	CR	Limouzinière	Part de la VC3, dessert le Mottay et aboutit à la Limouzinière	338	2
K26	CR	Marcheboire	Part de la VC3 et aboutit au village	474	2
K27	CR	Moulin à vent	Part du CR de Marcheboire et aboutit au moulin	548	2
K28	CR	Vinconnière	Part de la RD222 et dessert le village	241	2
K29	VC6	Hardière	Part de la RD222 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	192	2
K30	CR	Hardière	Part de la VC6 de la Hardière et dessert le village	86	2
K31	CR	Boulaie	Part de la RD250, dessert le village	145	2
K32	CR	Coulommière	Part de la RD222, dessert les terres, le village et aboutit sur le CR de la Boulaie.	1 540	2
K33	CR	Fosse Ambernière	Part de la RD250 et dessert le village	226	2
K34	CR2	Petit Chatelier	Part de la RD250 et aboutit sur la VC3	1 173	2
K35	VC3	Saulaies	Part de la RD250 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 454	2
K36	CR	Châtelier	Part de la VC3 et aboutit au village du Haut Châtelier	415	2
K37	CR	Grassière	Part de la VC3 et aboutit au village	248	2
K38	CR	Veau	Part de la RD222 et dessert le village	298	2
K39	CR	Coulée	Part de la RD751 et dessert les terres	291	1
K40	CR	Salmonnière	Part de la RD250 et dessert le village	47	1
K41	CR	Planches	Part de la VC5 et dessert les terres	270	1
K42	CR	Marcheboire à Pelloire	Part de la VC3 et aboutit sur la RD222	236	2
K43	CR	Pellouère	Part de la RD222 et dessert le village	95	2
K44	CR	Papinière	Part de la VC3 et dessert le village	31	2
K45	CR	Papinière	Part de la VC3 et dessert les terres	94	2
K46	CR	Petit Moulin	Part de la VC3 et dessert le village	49	2
K47	CR	Petit Châtelier	Part du CR2 et dessert le village	101	2
K48	CR	Freches	Part de la RD250 et dessert les terres	172	2
K49	CR	Vernay	Part de la RD250 et dessert les terres	87	2
K50	CR	Vernay	Part de la RD250 et dessert le village	48	2
Voies agglomérées					
K60	Rue	Vignes (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	321	3

K61	Ch.	Salles (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	105	3
K62	Ch.	Guéterie (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	219	3
K63	Rue	Airault (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	75	3
K64	Rue	Eglise (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	62	3
K65	Ch.	Etang (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	165	3
K66	Rue	Saint-Mathurin	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	189	3
K67	Imp.	Cabosses (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	19	3
K68	Cour	Grimault	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	17	3
K69	Imp.	Tour (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	17	3
K70	Imp.	Paradis (du)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	20	3
K71	Rue	Prévoté (de la)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	241	3
K72	Rue	Fées (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	256	3
K73	Rue	Lutins (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	288	3
K74	Rue	Longerye (Florence)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	124	3
K75	Rue	Aunay Grossin (de l')	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	78	3
K76	Rue	Moulins (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	269	3
K77	Rue	Garenes (des)	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	177	3
Parking et stationnement					
1	Parking	Espace Vert	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	20	3
2	Parking	Eglise	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	85	3
3	Parking	Mairie	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	37	3
4	Parking	Bibliothèque	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	10	3
5	Parking	Salle de sports	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	187	3

6	Parking	Ecole	Agglomération de SAINT LAURENT DU MOTTAY	25	3
			TOTAL	24 442	
			Voies Communales et Chemins Ruraux	21 437	
			Voies agglomérées	3 005	

Article deux-. Il est précisé que ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, part principale et part fraction cible,

Article trois-. Il est précisé que ces nouvelles données devront impacter la Dotation de Solidarité Rurale figée par l'Etat en 2016 lors de la création de la commune de Mauges sur Loire,

Article quatre-. Mandater Monsieur Christian BORE, adjoint à l'urbanisme, ou son représentant, à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin,

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3. Création de nouveaux noms de lieux-dits – commune déléguée de La Pommeraye

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, indique que le conseil délégué de La Pommeraye propose de créer de nouveaux noms de lieu-dits.

Il est demandé pourquoi il n'y a pas de numérotation sachant que cela concerne plusieurs maisons. Il est répondu que la numérotation a déjà été réalisée mais que l'officialisation des noms des lieux-dits n'était pas encore faite.

Le conseil municipal,

Considérant l'avis favorable du Conseil municipal de la commune déléguée de La Pommeraye en date du 16 juin 2017 demandant la création de deux nouveaux noms de lieux-dits,

Après en avoir délibéré à,

Oui	109
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Les nouveaux noms de lieux-dits suivants sont créés :

- « Les Nouvelles Fresches » correspondant aux parcelles cadastrales A 2625, A 1942 et A 2650
- « Les Glycines » correspondant à la parcelle cadastrale D 1118

Article deux-. Il est donné tous pouvoirs au Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Travaux

4. SIEMML – opération SGE 244.17.22 : Desserte électrique en vue de la construction d'une maison d'habitation : Prise en charge du coût d'extension du réseau Basse Tension

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, indique qu'un particulier a un projet de construction au lieu-dit le Gas Robin sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire. Des travaux d'alimentation électrique sont nécessaires.

Le conseil municipal,

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies

Vu le détail estimatif des travaux d'alimentation électrique en énergie base tension du projet située au lieu-dit le Gas Robin à Mauges-sur-Loire - commune déléguée de Montjean-sur-Loire pour un montant de 0.00 euros HT

Après en avoir délibéré à,

Oui	103
Non	3
Abstention	2
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La commune participe financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues, par le SIEMML du montant HT de 2 174 euros HT.

Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KV domestique

Travaux SIEMML	Financement SIEMML (frais de dossier inclus)	Participation de la commune
Basse Tension (extension)		
TOTAL HT	- 2 174.00 €	2 174.00 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5. Extension de l'éclairage public : Travaux supplémentaires nécessaires à l'extension de l'éclairage public du parking place Saint Martin 2 - SIEML opération SG 244.16.26- (Simone Signoret) – commune déléguée de La Pommeraye, travaux extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) au terrain de football – commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, extension de l'éclairage public rue des Goganes – commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, fait part des projet d'extension d'éclairage public :

1 - Vu l'estimatif des travaux supplémentaires nécessaires à l'extension de l'éclairage public du parking Saint Martin 2 (Place Simone Signoret) sur la commune déléguée de La Pommeraye d'un montant de 2 665.31 euros HT : Fourniture et pose de 4 prises guirlandes et d'un câble sono.

2 - La commission sport de la Commune de Mauges-sur-Loire a été saisi d'un problème d'éclairage du terrain de football sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges. Une enveloppe d'investissement concernant l'éclairage des terrains de football a été validé par le Conseil Municipal le 27 mars 2017. Les travaux sont estimés à 17 158.75€ TTC. Pour cette opération, la Commune a décidé de solliciter le SIEML pour le versement d'un fond de concours.

3 – Vu l'estimatif des travaux pour l'extension de l'éclairage public de la rue des Goganes sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.

Le conseil municipal,

Vu l'article L5212-26 du Code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- La commune de Mauges-sur-Loire verse un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public (hors secteur d'habitations et d'activités)
- La Pommeraye – Place Saint Martin 2 (travaux supplémentaires)
- Montant de la dépense : 2 665.31 euros net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 998.98 euros

Article deux- La commune de Mauges-sur-Loire verse un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) du terrain de football commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, commune de Mauges-sur-Loire
- Montant de la dépense: 17 158,75 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 12 869,08 €

- Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016.

Article trois- La commune de Mauges-sur-Loire verse un fonds de concours au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public (hors secteur d'habitations et d'activités)
- Sant Florent le Vieil – Rue des Goganes
- Montant de la dépense : 24 905.24 euros net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 18 678.93 euros

Article quatre- Il est précisé que les frais de contrôle technique de conformité d'un montant de 121.48 euros TTC sont répartis comme suit pour l'opération relative à l'article trois de la présente délibération :

- 91.11 euros à la charge de la commune de Mauges-sur-Loire
- 30.37 euros à la charge du SIEMML

Article cinq- Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016.

Article six- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6. SIEMML : Opération SGE 244.16.25 - Programme 2018 d'effacement des réseaux basse tension électriques et de l'éclairage public rue Pirouet et rue du Prieuré - commune déléguée de Montjean-sur-Loire

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, fait part des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de la rue du Pirouet et de la rue du Prieuré sont prévus, commune déléguée de Montjean-sur-Loire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212.26 du CGCT,

Vu le détail estimatif sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de la rue du Pirouet et de la rue du Prieuré, commune déléguée de Montjean-sur-Loire

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours

Après en avoir délibéré à,

Oui	86
Non	22
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- La commune se prononce favorablement pour la réalisation en 2018 des travaux suivants :

- SGE 244.16.25 : opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, rue du Pirouet et rue du Prieuré – commune déléguée de Montjean-sur-Loire.

Programme d'effacement 244.16.25	Montant
Montant de la dépense pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public	457 690 € net de taxe
Taux du fonds de concours	20 %
Montant pris en charge par le SIEML	366 152 €
Montant de la dépense pour le génie civil Télécom	103 428 € TTC
Montant dû par la collectivité au titre des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public	91 538 €
Montant dû par la collectivité au titre du génie civil Télécom	103 428 € TTC
Montant total dû par la collectivité	194 966 €

Article deux-. La commune se prononce favorablement à la signature d'une convention tripartite avec le SIEML et Orange pour les travaux de génie Civil Télécom.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7. SIEML : Opération SGE 244.16.25 - Programme 2018 d'effacement des réseaux basse tension électriques et de l'éclairage public rue d'Anjou et rue Nationale - commune déléguée de Montjean-sur-Loire

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, fait part des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de la rue d'Anjou et rue Nationale sont prévus, commune déléguée de Montjean-sur-Loire

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212.26 du CGCT,

Vu le détail estimatif sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de la rue d'Anjou et rue Nationale, commune déléguée de Montjean-sur-Loire

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours

Après en avoir délibéré à,

Oui	78
Non	28
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La commune se prononce favorablement pour la réalisation en 2018 des travaux suivants :

- SGE 244.17.25 : opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, rue d'Anjou et rue Nationale – commune déléguée de Montjean-sur-Loire.

Programme d'effacement 244.17.25	Montant
Montant de la dépense pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public	401 520 € net de taxe
Taux du fonds de concours	20%
Montant pris en charge par le SIEML	321 216 €
Montant de la dépense pour le génie civil Télécom	70 980 € TTC
Montant dû par la collectivité au titre des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public	80 304 €
Montant dû par la collectivité au titre du génie civil Télécom	70 980 € TTC
Montant total dû par la collectivité	151 284 €

Article deux-. La commune se prononce favorablement à la signature d'une convention tripartite avec le SIEML et Orange pour les travaux de génie Civil Télécom.

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire (Article 2 –II de la loi MOP) et tout document s'y rapportant.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8. SIEML opération 024-14-01 – Travaux de desserte du secteur d'habitations « les Chênes » - commune déléguée de Beausse – Convention de Maitrise d'ouvrage temporaire

Considérant que la participation de la commune de Mauges-sur-Loire sera de 16 064.11 euros net de taxe pour le réseau de distribution publique d'électricité, et de 26 451.09 euros TTC pour le réseau d'éclairage public et le génie civil télécommunication.

Le conseil municipal,

Vu l'article L5212-26 du Code général des Collectivités territoriales

Vu l'avant projet détaillé des travaux de desserte du secteur d'habitations « Les Chênes » sur la commune déléguée de Beausse d'un montant de euros TTC répartis comme suit :

- 26 773.52 euros net de taxe pour le réseau de distribution publique d'électricité
- 26 451.09 euros TTC pour le réseau d'éclairage public et le génie civil télécommunication.

Après en avoir délibéré à,

Oui	101
Non	10
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La commune de Mauges-sur-Loire verse un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Opération 024-14-01 – Travaux de desserte du secteur d'habitations « les Chênes » - commune déléguée de Beausse

Opération SIEML 2024-14-01	Secteur d'habitation Les Chênes Travaux de desserte - Beause	
	Réseau de distribution publique d'électricité	Eclairage public et Génie civil Télécommunications
Montant total de la dépense	26 773.52 €	26 451.09 €
Montant pris en charge par le SIEML	10 709.41 €	0.00 €
Montant dû par la collectivité	16 604.11 €	26 451.09 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016.

Article deux-. Il est précisé que les frais de contrôle technique de conformité d'un montant de 109.66 euros TTC sont à la charge de la commune de Mauges-sur-Loire

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire (Article 2 –II de la loi MOP) et tout document s'y rapportant.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Tourisme

9. Constitution d'un groupement de commandes avec la commune d'Orée d'Anjou pour l'aménagement de pontons

Monsieur Christian MAILLET, adjoint au tourisme, indique que les communes de Mauges-sur-Loire et Orée d'Anjou souhaitent développer le tourisme fluvial sur leur territoire, et participent pour cela à l'animation d'un groupe informel de collectivités dont l'ambition est de créer une dynamique forte sur la Loire entre Angers et Nantes.

Cette politique passe par l'aménagement d'équipements structurants, adaptés pour l'accueil de bateaux à passagers et de bateaux de plaisance. Actuellement des pontons sont en place sur les communes déléguées de Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux, mais ces équipements sont vieillissants et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial, signées avec Voies Navigables de France (VNF), arrivent progressivement à échéance et doivent être renouvelées. Les nouvelles conventions comportent des clauses très strictes quant au respect des normes en vigueur (obtention d'un titre de navigation conforme pour tous les pontons à passagers, fixé au 31 décembre 2018 dans la convention établie entre Voies Navigables de France et Mauges-sur-Loire concernant le ponton de Montjean-sur-Loire).

Dans une optique d'économie d'échelle et de mise en œuvre d'une politique structurante à l'échelle de la communauté d'agglomération de Mauges Communauté, les communes de Mauges-sur-Loire et Orée d'Anjou souhaitent s'associer par le biais d'un groupement de commandes pour l'aménagement de leurs pontons.

Le projet est le suivant :

- La construction de trois pontons à passagers amarrés sur duc d'Albe à Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, et Champtoceaux,
- La réhabilitation de deux pontons existants pour la plaisance à Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil,
- La transformation d'un ponton à passagers en ponton de plaisance à Champtoceaux.

L'objet du groupement de commandes est la passation de tous les marchés nécessaires à la réalisation de ce projet :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet,
- Études de maîtrise d'œuvre,
- Marché de travaux,
- Autres prestations intellectuelles nécessaires au bon déroulement de l'opération (bureau de contrôle, études techniques complémentaires...),

Il est précisé que le coordonnateur du groupement sera la commune de Mauges-sur-Loire.

Elle sera assistée dans cette mission par un prestataire extérieur, rémunéré par les deux membres du groupement proportionnellement à l'importance de leur projet.

Le coût total des travaux d'aménagement des pontons est estimé à ce jour à 540 000 € HT.

Le groupement de commandes déposera des dossiers de subvention pour financer ce projet, notamment auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoires-Région.

Le conseil municipal,

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution de groupements de commandes,

Vu la délibération n°2016-10-10 du 24 octobre 2016 de la commune de Mauges-sur-Loire approuvant le projet de développement touristique « front de Loire » - aménagement de pontons,

Après en avoir délibéré à,

Oui	94
Non	11
Abstention	7
Non comptabilisé	0
Total	112

DECIDE :

Article premier- Monsieur le Maire est missionné pour demander l'inscription du projet pontons « Front de Loire » au titre du contrat de Territoire de Mauges Communauté avec la Région des Pays de la Loire.

Article deux- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de groupement de commandes relative à l'aménagement de pontons.

Article trois- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les marchés nécessaires à la réalisation du projet.

Article quatre-. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter tous les financements possibles pour la réalisation du projet.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Assainissement/Eau

10. SMAEP – Travaux de desserte eau potable « les Chênes » - commune déléguée de Beausse

Monsieur Rémi ALBERT, adjoint à l'assainissement, fait part des travaux de derрте en eau à intervenir sur le lotissement « les Chênes ».

Le conseil municipal,

Considérant que le devis estimatif des travaux de desserte en eau potable du lotissement des Chênes sur la commune déléguée de Beausse d'un montant de 12 217.60 euros HT,

Considérant que ces travaux consistent en la réalisation de neuf branchements avec coffrets et pose d'un poteau incendie,

Condérant qu'une convention doit être signée la commune de Mauges-sur-Loire et le SMAEP pour la réalsiaiton des opéraitons de travaux,

Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le devis estimatif établi par le SMAEP d'un montant de 12 217.60 euros HT pour les travaux de desserte en eau potable du lotissement « les Chênes » sur la commune déléguée de Beausse, consistant en réalisation de neuf branchements avec coffrets et fourniture et pose d'un poteau incendie, est approuvé.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour la réalisation de travaux d'eau potable avec le SMAEP et tout autre document s'y rapportant.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

11. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable 2016

Monsieur Rémi ALBERT, adjoint à l'assainissement, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPOQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	104
Non	3
Abstention	2
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 est adopté.

Article deux-. La présente délibération est transmise aux services préfectoraux .

Article trois-. Il est décidé de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Article quatre-. Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

12. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2016

Monsieur Rémi ALBERT, adjoint à l'assainissement, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur Rémi ALBERT, adjoint à l'assainissement, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif et non collectif pour l'année 2016. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	93
Non	7
Abstention	8
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Les rapports sur le Prix et la Qualité du service public d'Assainissement pour l'année 2016 sont approuvés.

Service d'Assainissement Collectif
Service d'Assainissement Non Collectif

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Urbanisme

13. Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux de modification de façades sur le bâtiment communal accueillant la superette, situé 3 place de l'Eglise sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges

Monsieur Alain BORE, adjoint à l'urbanisme, fait part du projet de travaux de modification de façade dans le cadre du réaménagement de la superette - 3, place de l'Eglise sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Modification de la façade :
 - o Remplacement vitrine et installation d'une porte coulissante automatique

Le conseil municipal,

Considérant que l'article L 2122-22 du CGCT ne permet pas au conseil municipal de donner délégation au maire pour déposer un permis de construire ou une déclaration préalable sur un bâtiment communal.

Considérant que les travaux envisagés nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme,

Après en avoir délibéré à,

Oui	103
Non	6
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de modification de façades sur le bâtiment communal accueillant la superette, situé 3 place de l'Eglise sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges.

Article deux-. Il est donnée au Maire tous pouvoirs pour signer tout document s'y rapportant.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

14. Arrêt de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité

Monsieur Alain BORE, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la communauté de communes de Saint-Florent-le-Vieil a lancé en 2013 l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), dont la procédure a été reprise par la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire à sa création.

Un diagnostic a été réalisé en 2014 par le bureau d'études Paysages de l'Ouest, et trois réunions ont été organisées depuis février 2017 pour définir les enjeux et les principales orientations du futur Règlement Local de Publicité.

Il est apparu au cours de ces réunions :

- Que le Règlement National de Publicité est déjà contraignant et encadre de façon satisfaisante l'implantation de publicités et de préenseignes sur notre territoire,
- Que la future AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil encadrera de façon importante les enseignes, préenseignes et publicités dans les secteurs les plus sensibles,
- Qu'il ne semble pas nécessaire d'encadrer davantage l'implantation d'enseignes dans les autres bourgs de Mauges-sur-Loire, dans la mesure où la priorité est de soutenir les commerces de proximité et non de leur imposer des changements d'enseignes qui pourraient se révéler coûteux.

Au regard de ces éléments, la commission Urbanisme-Habitat et le Bureau Municipal se sont prononcés en faveur de l'arrêt de la procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité.

Le conseil municipal,

VU la délibération n°2013-09-03 du 23 juillet 2013 du Conseil de communauté de la Communauté de communes du canton de Saint-Florent-le-Vieil, prescrivant l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal,

VU le code de l'environnement, et en particulier les articles L581-1 et suivants et R581-1 et suivants, relatifs aux publicités, enseignes et préenseignes,

Après en avoir délibéré à,

Oui	105
Non	4
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	112

DECIDE :

Article premier-. L'arrêt de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Mauges-sur-Loire est prononcé.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'arrêt de cette procédure.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Habitat

15. OPAH - Octroi des subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

Monsieur Alain BORE, adjoint à l'urbanisme, indique que les dossiers suivants ont fait l'objet d'un examen et d'un accord positif par la commission aménagement du territoire de la communauté de communes du canton de Saint-Florent-le-Vieil ou de la commission urbanisme de la commune de Mauges-sur-Loire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	108
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Une aide est attribuée aux propriétaires suivants dont les travaux ont été réceptionnés :

- Madame ROUGER Marie Noëlle, commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, 6, rue de la Cité : 600 €
- Monsieur et Madame AUDIAU Michel, commune déléguée de Botz-en-Mauges, 3 impasse du Soleil : 600 €
- Monsieur et Madame CAPITAINE Jérémy, commune déléguée de Montjean-sur-Loire, Les Basses Brunetières : 600 €.

Article deux-. Monsieur le Maire ou le cas échéant, Monsieur l'adjoint aux Finances ou Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, est autorisé à signer les documents afférents au mandatement de cette aide.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Bâtiments

16. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des travaux sur monument historique – Travaux de mise en accessibilité et de rénovation énergétique de la mairie de Saint Laurent du Mottay

Madame Maryse BOULET-GERCOURT, adjointe aux équipements, informe le Conseil municipal de bénéficiaire d'une subvention de la Direction Régionale des Pays de la Loire des Affaires Culturelles, au titre des monuments historiques, pour une partie des travaux de rénovation énergétique de la mairie de la Saint Laurent du Mottay.

Maryse Boulet-Gercourt rappelle que le coût total de l'opération est de 279 250 euros HT.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	5
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Une demande de subvention est déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire au titre des travaux sur monuments historiques dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie de Saint Laurent du Mottay d'un montant de 5 827.96 euros.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la demande de subvention et tout document s'y rapportant.

Travaux de rénovation énergétique de la mairie de Saint Laurent du Mottay			
Dépenses HT		Recettes	
Lot Menuiseries extérieures bois	23 987,94 €	Direction Régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire au titre des travaux sur Monuments Historiques	5 827,96 €
Lot Gros œuvre (correspondant aux menuiseries extérieures)	2 000,00 €		
Honoraires de l'architecte au prorata du montant du lot menuiseries extérieures bois	3 151,85 €	Autofinancement	23 311,83 €
Total	29 139,79 €	Total	29 139,79 €

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affaires foncières

17. Terrains de La Girauderie - commune déléguée de La Pommeraye – Vente des Lots

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, fait part de la demande d'annulation de Monsieur et Madame GASLARD pour l'acquisition de la parcelle AA 627 (lot 2). Madame DEGREGZ a acquis la parcelle AA 627 (lot 2). La parcelle AA 626 (lot 1) reste disponible à la vente.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	112
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur André Grimault, Maire délégué de La Pommeraye, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la vente des lots situés rue de la Girauderie.

Article deux-. Maître HOUSSAIS, notaire à la Pommeraye, est désigné pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18. Désaffectation et déclassement de la parcelle AH439 à Saint-Florent-le-Vieil

Madame Anne VERGER, adjointe du pôle aménagement, indique que par délibération en date du 10 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Saint-Florent-le-Vieil a approuvé la cession au profit de la SCI Espace Pro, d'un bien de 91 m² situé sur le domaine public entre les parcelles AH95 et AH96, au prix de 1000 €.

Depuis décembre 2015, un document d'arpentage a été réalisé et la parcelle à céder a été cadastrée section AH n°439 (voir plan en annexe).

Cette parcelle sert d'espace de circulation pour le centre commercial de la Févrierère, en continuité du parking appartenant en indivision à la SCI Espace Pro et à la SCI des Grandes Ouches. Pour autant, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de de la SCI Espace Pro, sur laquelle le conseil municipal de Saint-Florent-le-Vieil s'est prononcé le 10 décembre 2015, il convient de prononcer le déclassement de la parcelle AH439 du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	104
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier- Il est constaté la désaffectation de la parcelle AH n°439 sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, puisqu'elle n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public,

Article deux- Le déclassement du domaine public est approuvé et il est intégré au domaine privé communal.

Article trois- Monsieur André RETAILLEAU, Maire délégué de Saint-Florent-le-Vieil, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la vente de ce terrain, auprès de Maître Yannick Thébault, notaire à Saint Florent le Vieil.

Article quatre- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

19. Vente de locaux d'activité ZI la Chevalerie – Commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil

Madame Anne Verger, adjointe du pôle aménagement, rappelle la vacance des locaux d'activité situés dans la ZI de la Chevalerie à Saint Florent le Vieil, appartenant à la commune de Mauges-sur-Loire.

Il s'agit d'un bâtiment commercial anciennement à usage de magasin de vêtement comprenant une pièce d'environ 300m², un bureau, une réserve, des sanitaires et une pièce.

L'ensemble de cet espace, y compris le terrain sur l'arrière et parking devant avec servitude de passage de véhicules, est représenté au cadastre section AE n° 81 pour une contenance de 11 ares et 86 centiares (1186m²).

Le conseil municipal,

Considérant la proposition d'acquisition des locaux par l'entreprise Captiv'Energie représentée par Monsieur Pierre-Luc LEBLANC demeurant 33, rue des Landes 49270 SAINT LAURENT DES AUTELS et

Monsieur Julien SOURICE « Le Bel Abord » 49123 LE FRESNE SUR LOIRE, qui ont effectué la visite des locaux le 29 juin 2017.

Vu l'avis de France Domaine en date du 1^{er} février 2017 estimant la valeur vénale du bien à 90 000 euros.

Après en avoir délibéré à,

Oui	111
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La parcelle cadastrée AE 81 d'une contenance de 1 186 m² et des locaux qui y sont construits d'une superficie de 315 m², est vendue à l'entreprise Captiv'Energie, représentée par Monsieur Pierre-Luc LEBLANC demeurant 33, rue des Landes 49270 SAINT LAURENT DES AUTELS et Monsieur Julien SOURICE « Le Bel Abord » 49123 LE FRESNE SUR LOIRE, au prix de 110 000 (cent dix mille) euros nets vendeur et de 6 000 (six mille) euros de frais d'agence.

Article deux-. Il est précisé que tous les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Article trois-. Il est précisé que l'acte notarié sera reçu auprès de Maître Yannick Thébaud, commune déléguée de Saint Florent le Vieil.

Article quatre-. Monsieur André Retailleau, Maire délégué de Saint Florent le Vieil, est autorisé à signer tout acte s'y rapportant.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

20. Vente de l'ancien presbytère situé 1, rue Marie Moreau – Commune déléguée de La Pommeraye

Monsieur BORE Alain, adjoint à l'urbanisme indique que la commune déléguée de La Pommeraye est saisie d'une demande d'acquisition par le diocèse du Maine et Loire du bâtiment communal accueillant le presbytère, situé Allée Romy Schneider, cadastré AE 562, d'une superficie de 220 m².

Le conseil municipal,

Vu l'avis des domaines en date du 19 juin 2017 estimant la valeur vénale du bien à 175 000,00 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de La Pommeraye pour la cession de l'immeuble accueillant le presbytère situé Allée Romy Schneider sur la commune déléguée de La Pommeraye, cadastré AE 562 pour un montant total de 175 000,00 € au Diocèse du Maine et Loire.

Après en avoir délibéré à,

Oui	108
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La cession du bâtiment communal (ancien presbytère) situé Allée Romy Schneider sur la commune déléguée de La Pommeraye, cadastré AE 562, est approuvée pour un montant total de 175 000,00 € (cent soixante-quinze mille euros) au Diocèse du Maine et Loire.

Article deux-. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Article trois-. Monsieur Andrée GRIMAUULT, Maire délégué de La Pommeraye, est autorisé à signer l'acte nécessaire à la vente précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article quatre-. L'office notarial HOUSSAIS-LEBLANC-PAPOUIN est désigné pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Services à la population

Santé

21. Plan santé communal : Installation de dentistes

Monsieur Pierre SPIESSER, conseiller délégué à la santé, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire a validé son plan santé communal le 10 juillet 2017. Dans ce plan, une action concernant la création, à moyen terme, d'un pôle dentaire a été inscrite. L'offre de soin dentaire reste en effet particulièrement fragile au regard du peu de praticiens présents sur la commune, praticiens qui pour certains sont très proches d'un départ en retraite.

Au printemps 2017, un couple de dentistes, M. et Mme GIUROIU, a pris contact avec la commune pour étudier une possible installation, sur la commune déléguée de La Pommeraye. Après plusieurs rencontres, ces personnes ont été mis en contact avec la société RDG propriétaire de nouvelles cases commerciales sur La Pommeraye et un accord a pu être trouvé pour la location d'un espace aménagé de 160m².

Afin d'aider à l'installation de ces professionnels de santé dans une zone sous-médicalisée en terme de soins dentaires, il est proposé au Conseil Municipal de valider le versement d'une avance remboursable afin de faciliter le lancement de l'activité de ces nouveaux praticiens, conformément à la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et à ses décrets d'application du 30 décembre 2005.

- Cette avance remboursable prendrait la forme suivante :
Prise en charge de 50% du loyer dans la limite de 990€/mois sur une période de 12 mois à compter du premier loyer.
- Aide versée directement par la Commune à la société RDG propriétaire du local, en déduction du loyer demandé aux dentistes.
- Aide remboursable dans les deux années, consécutivement au versement du douzième loyer. Ce remboursement prendra la forme d'un versement mensuel de 495€ sur 24 mois.

Un élu indique que la case commerciale est située Place Simone Signoret.

Un élu demande comment cela se passerait s'il se trouvait que les dentistes n'achètent pas le local au terme de la location. Il est répondu que la commune examine précisément cette question actuellement.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission social/santé/gérontologie

Après en avoir délibéré à,

Oui	101
Non	9
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat passée entre la commune, M. et Mme GIUROIU et la société RDG instaurant une aide à l'installation des dentistes en zone sous-médicalisée, sous forme d'une avance remboursable comme décrite ci-dessus.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Social

22. International - Aide aux sinistrés de l'île de Saint-Martin et de l'île Saint-Barthélemy - Antilles françaises

Madame Leila EL CHAMMAS, adjointe aux affaires sociales, rappelle que le mercredi 6 septembre dernier, l'ouragan Irma a frappé les Antilles. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées. Les populations de ces deux îles ont été durement frappées.

Face à ce désastre et pour aider ces populations à faire face aux urgences et à reconstruire, la Commune de Mauges-sur-Loire propose d'apporter un soutien financier à l'action de la Fondation de France qui s'investit dans la réponse aux besoins les plus urgents mais qui va, dans un second temps, soutenir les acteurs locaux qui participeront au retour à la vie normale sur ces deux îles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	89
Non	12
Abstention	7
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ à la Fondation de France Grand Ouest – Pays de la Loire, située 5 rue Columelle 44 000 Nantes, dans le cadre d'un mouvement de solidarité au profit des populations des Antilles françaises touchée par l'ouragan Irma, est autorisé.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

23. Convention de réservation pour des logements conventionnés – Commune déléguée de Saint-Laurent de la Plaine

Madame Leila EL CHAMMAS, adjointe aux affaires sociales, indique que la société LogiOuest propriétaire de logements sociaux sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-le-Plaine a interpellé la Commune par courrier en date du 28 juin 2017 sur le fait que ces logements conventionnés pour lesquels la Commune dispose d'un droit de réservation n'avaient pas fait l'objet d'une formalisation

par voie de convention. Cette réservation est la contrepartie de la garantie des emprunts ou du financement que la commune déléguée a pu assurer au moment de la construction de ces logements.

Aussi, pour régulariser cette situation, conformément aux exigences de l'article R441/s du code de la construction et de l'habitation, il est proposé la signature d'une convention spécifique entre Logi Ouest et la Commune, précisant les modalités pratiques d'exercice du droit de réservation.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission social/santé/gérontologie

Après en avoir délibéré à,

Oui	111
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention spécifique entre Logi Ouest et la Commune, précisant les modalités pratiques d'exercice du droit de réservation concernant des logements conventionnés situés sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine (résidence le Clos des Moulins, rues Humeau et Cathelineau).

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

24. Repas des aînés

Madame Leila EL CHAMMAS, adjointe aux affaires sociales, indique que sont organisés par la Commune de Mauges-sur-Loire les repas des aînés suivants :

- Le 24 septembre 2017 : Commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges
- Le 22 octobre 2017 Commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay
- Le 26 octobre 2017 Commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine
- Le 4 novembre 2017 Commune déléguée de la Pommeraye

Il convient d'adopter les tarifs de ces repas.

Un élu demande pourquoi les tarifs ne sont pas encore harmonisés pour le repas des aînés.

Il est répondu que la commission n'a pas encore eu le temps de s'y pencher mais que cela va venir.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Social/santé/gérontologie

Après en avoir délibéré à,

Oui	102
Non	5
Abstention	1
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Les tarifs des repas des aînés 2017 prochainement organisés sur les communes déléguées de Mauges sur Loire sont adoptés comme suit :

Communes déléguées	Tarifs
Bourgneuf-en-Mauges	Prix du repas : 25.50€ Prix du repas pour les plus de 65 ans : 5.50€
Saint-Laurent-du-Mottay	Prix du repas : 10€ Prix du repas pour les plus de 70 ans : gratuit
Saint-Laurent-de-la-Plaine	Prix du repas : 18€ Prix du repas pour les plus de 70 ans : 5€
La Pommeraye	Prix du repas : 25€ Prix du repas pour les plus de 70 ans : 5€

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Scolaire

25. Participation aux frais de scolarisation – Commune de Montrevault-sur-Evre

Madame Valérie ROUSSEAU, adjointe aux affaires scolaires, indique que pour l'année 2015/2016, la Commune de Montrevault-sur-Evre a recensé 4 élèves domiciliés à Mauges-sur-Loire et scolarisés dans les écoles publiques « Bellevue » et « Les Sables d'Or ». Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la commune de Montrevault sur Evre demande une participation à Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de ces enfants. Le montant de la participation est fixé à 1 213.52€ pour un enfant en maternelle et 296.56€ pour un enfant en primaire. Le total de la participation serait de 2 103.20€

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission
Après en avoir délibéré à,

Oui	104
Non	7
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La participation aux frais de scolarisation de 4 enfants domiciliés sur la commune de Mauges-sur-Loire mais scolarisés sur la commune de Montrevault-sur-Evre, est approuvée.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

26. Participation financière à l'acquisition de matériels de restauration par le Foyer logement l'Amandier – Commune déléguée de Montjean sur Loire

Madame Valérie ROUSSEAU, adjointe aux affaires scolaires, signale que le service de restauration du Foyer Logement de l'Amandier situé sur la commune déléguée de Montjean sur Loire fournit les repas pour l'école Roger Mercier et Saint-Symphorien. Ce service a dû remplacer un trancheur. Le Foyer logement a sollicité la Mairie pour participer au coût de remplacement de ce matériel à hauteur de 50%, soit une somme de 1 194€.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission scolaire.

Après en avoir délibéré à,

Oui	98
Non	7
Abstention	5
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- La participation à l'acquisition d'un trancheur par le Foyer logement les Amandier de la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, dans le cadre de la prestation de fourniture des repas pour l'école R Mercier, est approuvée pour une somme de 1 194€.

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

27. Avenant aux Projets Educatifs De Territoire (PEDT) des communes déléguées de la Commune de Mauges-sur-Loire : Prorogation d'une année 2017/2018

Madame Valérie ROUSSEAU, adjointe aux affaires scolaires, indique que la mise en place des rythmes scolaires a eu lieu dans l'ensemble des communes historiques de Mauges-sur-Loire en septembre 2014 ou 2015. Elles ont toutes écrit un projet éducatif de territoire. Ce document précise les objectifs et l'organisation des temps périscolaires et des TAP. Il donne des informations sur les activités existantes (périscolaires, extra-scolaires...), les atouts et les contraintes du territoire (chaque commune a son histoire...), le champ d'application (public concerné, les périodes, les horaires...), les ressources mobilisées (humaines- lieux) et les objectifs pédagogiques (contenu).

Le PEDT est un instrument indispensable à l'octroi de financements auprès de l'Etat (Fond de soutien) et de la CAF (PSO et CEJ). Il doit également répondre aux exigences de l'Inspection Académique et de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale.

Pour la rentrée 2017-2018, sur la commune de Mauges-sur-Loire, des modifications ont été apportées dans certaines communes déléguées et notamment à La Pommeraye, Saint-Laurent-de-la-Plaine et Botz-en-Mauges. De plus, les PEDT ont été établis pour une durée de 3 ans de 2014 à 2017 avec reconduction possible, à l'exception du PEDT de la commune déléguée de St Laurent-du-Mottay signé en 2015 et qui court jusqu'en 2018.

Il convient donc de proroger d'une année les PEDT en présentant à nos partenaires (DDCS, CAF...) un avenant général aux PEDT en place.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire

Après en avoir délibéré à,

Oui	105
Non	2
Abstention	3
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant général aux PEDT actuellement en cours sur la commune de Mauges-sur-Loire, permettant leur prolongation d'une année et prenant en compte les modifications d'organisation appliquée pour l'année scolaire en cours.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Enfance Jeunesse

28. Demande de subvention exceptionnelle – Association Pass'Age – Commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges

Monsieur Jean-François BRIAND, adjoint à l'enfance-jeunesse, indique que l'association Pass'Age située sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges organise depuis plusieurs années un accueil de loisirs sans hébergement pour des enfants du secteur de Bourgneuf et de Saint-Laurent-de la Plaine durant les vacances scolaires. Dans un souci de mutualisation de moyens et de continuité du service, la commune de Bourgneuf mettrait à disposition gratuitement de l'association des agents communaux intervenant sur les accueils périscolaires.

L'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT, modifié par la loi du 2 février 2007, précise les conditions d'une telle mise à disposition. Notamment, elle ne peut concerner que des agents titulaires et non contractuels (CCD ou CDI) et pour des missions précises. Ainsi pour l'année 2017, cette mise à disposition n'a pas pu être mise en place. L'association Pass'Age a donc dû recruter en direct les agents concernés et supporter une charge financière nouvelle.

La charge supplémentaire a été estimée par l'association à 5 800€ et c'est ainsi, qu'elle a formulé, par courrier en date du 28 juillet 2017, une demande de subvention exceptionnelle de ce montant.

Un élu signale que cette subvention exceptionnelle intervient alors que d'autres dossiers déposés hors délais ont été refusés. C'est dommage.

Un élu demande si l'association pourra survivre à l'avenir sans cette subvention exceptionnelle. Il est répondu qu'à l'avenir cette somme sera intégrée dans la demande de subvention. La somme allouée sera cohérente avec les sommes versées aux autres associations ALSH.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance jeunesse,

Après en avoir délibéré à,

Oui	94
Non	13
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Il est accordé à l'association Pass'Age dont le siège social est situé à la Mairie déléguée de Bourgneuf en Mauges, rue de Vendée, une subvention exceptionnelle de 5 800€ afin de l'aider à faire face aux charges supplémentaires qu'elle a dû supporter pour la bonne organisation de l'ALSH de l'été 2017 au profit des enfants de Bourgneuf et de Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

29. Demande de subvention exceptionnelle – Association Familles Rurales – Commune déléguée de Botz-en-Mauges

Monsieur Jean-François BRIAND, adjoint à l'enfance-jeunesse, indique que l'association Familles Rurales de la commune déléguée de Botz-en-Mauges gère plusieurs activités à destination des familles

du territoire et gérait jusqu'à la Rentrée scolaire 2016, la restauration scolaire. En 2016, la Commune de Mauges-sur-Loire a repris cette activité.

Dans le cadre de ce transfert d'activité, l'association a pris à sa charge des dépenses, notamment concernant les charges de personnels pour un montant de 572.83€. Cette dépense a eu un impact sur le fonctionnement général de l'association, et cette dernière a sollicité la Commune pour l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention.

Un élu demande si c'est judicieux d'avoir des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année. Il est répondu qu'un groupe de travail sur les relations avec les associations a été créé et qu'il se réunit cette semaine. Il examinera notamment le dossier de subvention 2018 ainsi que le soutien aux associations en ce qui concerne les subventions, l'utilisation des salles, le soutien des services techniques.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance jeunesse

Après en avoir délibéré à,

Oui	96
Non	11
Abstention	3
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Il est accordé à l'association Familles Rurales dont le siège social est situé à la Mairie déléguée de Botz en Mauges, une subvention exceptionnelle de 5 70€ afin de l'aider à faire face aux charges supplémentaires qu'elle a dû supporter dans le cadre du transfert de l'activité restauration scolaire qu'elle gérait jusqu'en juin 2016.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Culture

30. Convention de partenariat avec l'Association Angevine de la Bibliothèque Anglophone

Monsieur Jacques RETHORE, adjoint à la culture, indique que dans le cadre du partenariat entre le BiblioPôle, service de lecture publique de Maine-et-Loire et la Bibliothèque Anglophone et grâce au financement du Conseil départemental de Maine et Loire, le Service Lecture publique de Mauges-sur-Loire peut bénéficier d'un dépôt de 100 livres extraits du fonds de la Bibliothèque Anglophone.

Il convient pour cela, de passer une convention de partenariat.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission culture.

Après en avoir délibéré à,

Oui	105
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	6
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec l'Association Angevine de la Bibliothèque Anglophone en vue de bénéficier d'un dépôt de 100 livres extraits de son fonds.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

31. Convention de partenariat avec les établissements scolaires du territoire dans le cadre de l'opération « Voyage lecture 2017/2018 »

Depuis plusieurs années, le réseau de lecture de la Commune de Mauges-sur-Loire propose aux établissements scolaires du 1^{er} degré une opération intitulée « Voyage lecture ». Cette dernière permet une étroite coopération entre les bibliothèques de la commune et les écoles facilitant l'accès des scolaires aux fonds des documents et à des sélections réalisées par les agents du réseau.

Une convention est établie avec chaque établissement précisant les modalités de cette opération.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission culture.

Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	5
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer une convention de partenariat avec les écoles du premier degré du territoire volontaire pour la mise en place de l'opération « Voyage lecture 2017/2018 ».

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ressources-moyens-proximité

Développement durable

32. Demande de financement FIPEE 21 auprès du SIEMML pour l'opération de rénovation du logement 9 rue du Fresne, commune déléguée de La Pommeraye

Monsieur Christophe JOLIVET, adjoint au développement durable, fait part du projet de rénovation du logement communal situé 9, rue du Fresne à La Pommeraye.

Il est proposé de solliciter des crédits FIPEE 21 pour l'opération « Rénovation du logement 9 rue du Fresne, commune déléguée de La Pommeraye » dont la réalisation est prévue à l'automne 2017,

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes de dépenses	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros	%
Isolation thermique par l'extérieur isolation intérieure et combles	19 700 €	FIPEE 21	5 740 €	20,3%
Menuiseries extérieures	5 200 €	Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)	700 €	2,5%
Ventilation, chauffage et électricité	1 900 €	Autofinancement	21 860 €	77,2%
Aléas	1 500 €			
TOTAL	28 300 €	TOTAL	28 300 €	100 %

Le conseil municipal,
Vu les conclusions de l'audit énergétique réalisé par TH2i,
Vu les avis des commissions Equipement et Développement durable sur la mise en œuvre du scénario n°1 de l'audit,
Vu l'éligibilité de l'opération aux crédits FIPEE 21 du SIEML,
Après en avoir délibéré à,

Oui	108
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le projet et le plan de financement sont approuvés tel qu'indiqués ci-dessus.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention FIPEE 21 auprès du SIEML au plus haut taux possible

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Marchés publics

33. Résiliation du marché "Fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire sur la commune déléguée de La Pommeraye"

Madame Valérie ROUSSEAU rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire a attribué à la MFR-CFA de La Pommeraye, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, un marché de fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la commune déléguée de La Pommeraye.

L'établissement faisant face à des difficultés économiques, une procédure de redressement judiciaire a été établie. La société BCM & associés a été mandatée par le Tribunal de Commerce en qualité d'administrateur judiciaire. Un courrier a été envoyé à l'administrateur judiciaire afin qu'il se prononce sur la possibilité pour la MFR de poursuivre ou non la mission, ainsi que le prévoit le Cahier des Clauses Administratives Générales fournitures et services applicable au marché.

Celui-ci n'a malheureusement pas souhaité poursuivre l'exécution du marché. Le CCAG précise que dans cette hypothèse, la commune doit résilier le marché.

Un élu demande quel impact cette décision a sur le personnel de la MFR. Il est répondu que le premier marché avec la MFR avait permis de maintenir des emplois. Pour le second marché, c'est bien la MFR qui a fixé le prix de la prestation. Il est rappelé que c'est l'administrateur qui a décidé de l'arrêt de la cette prestation.

Un élu signale que ce n'est pas l'administrateur qui a pu décider. Il est répondu que c'est lui qui a décidé au vu de la viabilité de la prestation et sur avis favorable du conseil d'administration. Il est également signalé qu'un nouveau marché a été signé jusqu'à la fin de l'année avec Restoria.

Un élu demande quels sont les objectifs de la commune pour un futur marché public de restauration. Il est répondu qu'il y a un objectif de restauration de proximité en liaison chaude. Le marché passé en urgence cet été est en liaison froide. La cuisine n'a pas été conçue pour ce type de restauration. Il y aura par conséquent un marché lancé en liaison chaude.

Un élu demande s'il y a des retours des enfants sur la repas fournis actuellement. Il est répondu qu'ils sont globalement satisfaits.

Un élu demande si la MFR a été sollicitée pour faire une prestation à un tarif différent. Il est répondu que la MFR a répondu à un marché avec un prix et qu'il n'est pas possible de le changer. Il est rappelé qu'il était urgent pour la MFR de redresser sa situation. Il est ajouté que rien n'empêche la MFR de répondre au prochain marché de restauration.

Le conseil municipal,

Vu le CCAG Fournitures et services, en particulier son article 30,

Vu le jugement prononçant le redressement judiciaire du titulaire,

Vu le courrier du liquidateur indiquant qu'il ne reprenait pas les engagements du titulaire,

Après en avoir délibéré à,

Oui	105
Non	3
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Monsieur le Maire est autorisé à résilier le marché et à réaliser tous les actes nécessaires à cet effet.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ressources humaines

34. Création d'emploi dans le cadre des avancements de grade soumis à la CAP du 4 juillet 2017

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle ressources-moyens-proximité, indique que compte tenu des missions assurées par les agents qui peuvent prétendre à un avancement de grade et qui figurent sur le tableau des avancements de grade présenté à la Commission Administrative Paritaire du 4 juillet 2017, il est proposé à l'assemblée délibérante la création des emplois présentés ci-après.

Un élu demande si toutes les propositions d'avancements de grade ont été acceptées. Il est répondu que non. Cela a notamment été fait en fonction des promouvables 2016. Pour 2018, la proposition sera faite en fonction des entretiens annuels. Cela n'a pas pu être le cas pour 2017 car ils ne sont pas encore mis en place.

Un élu demande si ce n'est pas dangereux de ne pas unifier tous ces avancements de grade. Il est répondu que les propositions sont faites en fonction de la manière de servir.

Un élu demande si les agents qui seront refusés seront rencontrés ; Il est répondu par l'affirmative.

Un élu souhaite connaître le coût de ces avancements. Il est répondu que le coût annuel est de 28 800 € annuels.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	77
Non	21
Abstention	13
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Il est décidé la création, à compter du 1^{er} octobre 2017 des emplois permanents comme indiqué dans l'exposé ci-dessous :

Grade actuel (à supprimer après avis du CT)	Grade à créer	nombre de postes	durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	Rédacteur ppal de 2nde classe	1	35 H
Adjoint adm. ppal de 2nde classe	Adjoint adm. ppal de 1ère classe	3	35 H
Adjoint adm. ppal de 2nde classe	Adjoint adm. ppal de 2nde classe	2	35H
Adjoint administratif	Adjoint adm ppal de 2nde classe	1	35 H
FILIERE TECHNIQUE			

Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise ppal	5	35 H
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise ppal	1	30,67 H
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise ppal	1	26,72 H
Adjoint technique ppal de 2nde classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe	10	35H
Adjoint technique ppal de 2nde classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe	1	31,25 H
Adjoint technique ppal de 2nde classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe	1	30,78 H
Adjoint technique ppal de 2nde classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe	2	30 H
Adjoint technique ppal de 2nde classe	Adjoint technique ppal de 2nde classe	2	35H
Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2nde classe	1	28 H
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2de classe	1	35 H
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2de classe	1	35 H

Article deux-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE
COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE**

Délibération du 25 Septembre 2017

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3	35,00
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché principal	2	35,00
	Attaché	7	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	4	35,00
	Rédacteur principal de 2nde classe	1	35,00
	Rédacteur	5	35,00
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe (Echelle C3)	5	35,00
		1	32,00
		1	31,50
	Adjoint administratif principal de 2nde classe (Echelle C2)	6	35,00
		5	35,00
		2	28,00
		1	17,50
	Adjoint Administratif (Echelle C1)	17	35,00
		1	10,50
		1	24,00

		1	17,50
FILIERE ANIMATION			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2nde classe	1	35,00
		3	35,00
	Adjoint d'animation (Echelle C1)	1	28,00
		1	25,55
		1	21,00
		1	9,45
		1	8,56
		1	7,62
		1	4,57
		1	12,00
		1	30,37
		1	17,50
		1	8,50
		1	8,00
		1	35,00
1	31,52		
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.

Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1	35,00	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1	35,00	
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	35,00	
		Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	2	28,00
			1	35,00
			1	19,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16,00/16ème	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant principal de 1ère classe	1	20,00/20ème	
		1	7,00/20ème	
		1	14,00/20ème	
		1	9,00/20ème	
		1	15,50/20ème	
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	2	28,00	
Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	20,95	
		1	17,40	
	Agent social (Echelle C1)	1	35,00	
		1	30,00	
		1	28,00	
		1	27,00	
		2	23,00	
		2	22,50	

		1	20,95
		1	17,50
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe (Echelle C3)	1	30,02
	ATSEM principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	33,47
		2	30,28
		1	32,97
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1	35,00
FILIERE SPORTIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	3	35,00
		1	17,50
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur des APS (Echelle C1)	1	17,50
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Ingénieur territoriaux	Ingénieur territorial	1	35,00
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	2	35,00
	Technicien principal 2ème classe	2	35,00
	Technicien	2	35,00
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe (Echelle C3)	13	35,00
		1	31,25
		1	30,78
		2	30,00

Adjoint technique principal de 2nde classe (Echelle C2)	18	35,00	
	1	32,67	
	1	32,97	
	1	31,25	
	1	30,78	
	2	30,00	
	1	28,00	
	Adjoint technique (Echelle C1)	21	35,00
		1	34,00
		1	33,00
		1	31,50
		2	23,00
		1	27,89
		1	27,83
		1	25,57
1		28,00	
2		27,00	
1		26,61	
1		25,97	
1		25,17	
1		25,00	
1		24,24	
1	23,90		
1	22,94		

		1	20,17
		1	20,00
		1	19,00
		1	18,58
		1	18,00
		1	17,75
		1	17,50
		1	16,46
		1	16,45
		2	15,00
		1	14,90
		1	13,12
		1	13,07
		1	11,67
		1	11,25
		1	11,00
		1	8,43
		1	7,97
		3	5,51
		1	5,49
		1	5,33
		1	4,58
		1	3,53
		1	2,00

Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72
	Agent de maîtrise	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

35. Actualisation du régime des astreintes de la Résidence Bon Accueil au regard du cadre législatif et règlementaire applicable

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle ressources-moyens-proximité, indique qu'il y a lieu d'ajuster et de compléter le régime des astreintes des agents de la Résidence Bon Accueil à La Pommeraye.

Le conseil municipal,

Considérant que les dispositions relatives aux régimes des astreintes adoptées par les communes historiques pour d'autres services restent applicables,

Considérant qu'il y a lieu pour le bon fonctionnement de la structure, de recourir aux astreintes, en semaine, du lundi au vendredi, de 20 heures à 8 heures du matin, et le weekend, du vendredi 20 heures au lundi matin 8 heures,

Considérant que l'agent en astreinte est susceptible d'intervenir au domicile des résidents ;

Considérant la proposition du service social, gérontologique et santé de privilégier l'indemnisation des périodes d'astreintes et d'intervention plutôt que le repos compensateur,

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 4 septembre dernier,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré à,

Oui	97
Non	8
Abstention	5
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La mise en place de périodes d'astreinte en semaine, du lundi au vendredi, de 20 heures à 8 heures du matin, et le weekend, du vendredi 20 heures au lundi matin 8 heures est autorisée pour les emplois suivants :

- agents de service

- agents administratifs

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non-titulaires

Article deux-. L'indemnisation des interventions selon le barème en vigueur est approuvée.

Article trois-. Monsieur le Maire est chargée de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur.

Article quatre-. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à prendre et à signer tout acte y afférent.

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

36. Participation à la protection Prévoyance – Maintien de salaire

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle ressources-moyens-proximité, indique la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et règlementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance – Maintien de salaire de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Un élu demande si cette proposition est passée en comité technique. Il est répondu par l'affirmative. Il est demandé si le tarif est le même pour toutes les catégories. Il est répondu que c'était un choix que tout le monde ait le même montant notamment pour les agents qui ont les plus bas salaires. Le montant de la cotisation à cette protection prévoyance est basé sur un pourcentage du salaire. La participation de 6 € profite donc plus à ces agents.

Un élu demande quel est le coût de cette participation. Il est répondu que le coût si tous les agents souscrivaient à cette protection prévoyance est de 16 000 € par an.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 4 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à,

Oui	89
Non	18
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La commune participe à compter du 1er janvier 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance – maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Article deux-. Il est versé une participation mensuelle d'un montant brut de 6€, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

37. Conversion de deux postes ouverts en CAE en contrat à durée déterminée

Monsieur Jean-Marie Bretault, Adjoint au Pôle Ressources Moyens et Proximité rappelle que par délibération en date du 23 janvier dernier, 2 postes en CAE à temps non complet (20h/semaine) avaient été créés pour le service enfance jeunesse.

A la parution des offres d'emplois en juin dernier, l'adjoint explique que Pôle Emploi a alerté le service RH de la non reconduction du financement pour les nouveaux contrats CAE qui seraient conclus.

Considérant la confirmation récente par le gouvernement de cette non-reconduction,

En conséquence, et après avoir réajusté le besoin du fait du non financement sur ces contrats aidés, le service enfance jeunesse propose la création de 2 postes à temps non complet (soit 7.75/35^{ème}) sur le motif d'accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	94
Non	12
Abstention	2
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La création de 2 postes sur le grade d'adjoint d'animation à durée déterminée à temps non complet, soit à 7.75 h/ semaine, pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, est approuvée.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

38. Activité accessoire : service Musique

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle ressources-moyens-proximité, indique la situation d'un agent, militaire de carrière, qui est candidat pour réaliser des heures d'enseignement musical.

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2008-999 du 24 septembre 2008 relatif au cumul d'activités à titre accessoire des militaires, qui dispose qu'un agent peut cumuler, avec son activité principale, après autorisation de son employeur principal, des missions d'enseignements et de formations,

Vu l'autorisation de l'employeur principal,

Après en avoir délibéré à,

Oui	96
Non	12
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. Le recours à une activité accessoire pour assurer la continuité de l'enseignement du trombone pour l'année scolaire 2017-2018, est approuvé.

Article deux-. La rémunération de cette activité accessoire s'établit sur la base de l'indice brut 777 pour l'année scolaire 2017-2018

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

39. Recrutement d'un agent contractuel sur le motif - absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle ressources- moyens-proximité, rappelle que le Conseil Municipal a voté, en avril dernier, la création d'un poste de chargé de mission gérontologie contractuel de 3 ans en basant la rémunération en référence à l'indice brut 379 correspondant à des cadres d'emplois de la catégorie A et B.

Le recrutement n'ayant pu aboutir, du fait notamment d'une rémunération non adaptée à la nature des missions demandées et aux compétences requises, il est proposé de réévaluer la rémunération en référence aux emplois de catégorie A.

Considérant la spécificité du poste dont les missions correspondent à mi-chemin entre une filière administrative et une filière médico-sociale, il est proposé de créer un poste de contractuel de 3 ans spécialisé sur cette thématique de développement territorial en gérontologie

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Après en avoir délibéré à,

Oui	89
Non	21
Abstention	4
Non comptabilisé	4
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La création d'un poste de chargé de mission gérontologie contractuel de 3 ans aux conditions mentionnées ci-dessus.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

40. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Jean-Marie Bretault, Adjoint au Pôle Ressources Moyens et Proximité explique que des centres de loisirs (ALSH) sont organisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint dans certaines communes déléguées sur la période du 21 octobre au 6 novembre 2017.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Après en avoir délibéré à,

Oui	107
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La création des postes suivants est approuvée :

- **Pour le site de St Laurent du Mottay**
 - 1 poste de directeur du 9 au 27 octobre 2017 pour un volume horaire de 66 heures (soit 18 heures de préparation et 48 heures d'animation)
 - 1 poste d'animateur du 16 au 27 octobre 2017 pour un volume d'heures de 40 heures (soit 3 heures pour la préparation et 37 heures pour l'animation)
 - 1 poste d'animateur du 23 au 27 octobre 2017 pour un volume d'heures de 30 heures
- **Pour le site du Mesnil en Vallée :**
 - 1 poste de directeur du 11 octobre au 8 novembre 2017 pour un volume horaire de 110 heures (soit 30 heures de préparation et 80 heures d'animation)
 - 1 poste d'animateur du 16 octobre au 3 novembre 2017 pour un volume horaire de 80 heures (soit 5 heures de préparation et 75 heures d'animation),
 - 1 poste d'animateur du 23 octobre au 3 novembre pour un volume horaire de 50 heures
- **Pour le site du Marillais :**
 - 1 poste d'animateur pour la période du 23 au 27 octobre 2017 pour un volume horaire de 20 heures.
- **Pour le site de Montjean sur Loire :**
 - 1 poste d'animateur du 23 octobre au 3 novembre 2017 pour un volume d'heures de 87 heures (dont 6 heures de préparation)
 - 1 poste d'animateur du 30 octobre au 3 novembre 2017 pour un volume d'heures de 39 heures (dont 3 heures de préparation)
 - 1 poste d'animateur du 23 octobre au 3 novembre 2017 pour un volume d'heures de 82 heures dont 4 heures de préparation)

- **Pour le site de La Pommeraye :**
 - 1 poste d'animateur du 23 octobre au 3 novembre pour un volume horaire de 72 heures dont 6 heures de préparation)

Article deux- La création de ces postes sur le grade d'Adjoint Territorial d'Animation (Echelle C1) au 3ème échelon pour l'agent recruté en tant que directeur et au 1^{er} échelon pour l'agent recruté en tant qu'animateur, est approuvé

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

41. Ajustement définitif de la durée annualisée des postes créés pour les activités liées à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires

Monsieur Jean-Marie Bretault, Adjoint au Pôle Ressources Moyens et Proximité explique qu'un ajustement des postes créés en juillet dernier est nécessaire.

Il rappelle qu'à l'origine 94 postes de contractuels représentant 24.40 ETP avaient été créés.

Après ajustements, 86 postes représentant 22.25 ETP sont nécessaires pour répondre aux besoins des services.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	112

DECIDE :

Article premier- Le tableau des effectifs ci-dessous est approuvé pour une mise en application au 2 octobre prochain.

FILIERE ANIMATION							
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé
Du 21/08/2017 - 15/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1,00	25,68	22,37	0,00	0,00	0,00
		1,00	25,00	21,78	0,00	0,00	0,00
Du 28/08/2017 - 15/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1,00	28,50	25,37	1,00	29,25	25,97
		1,00	23,50	20,92			
Du 28/08/2017 - 08/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1,00	26,00	23,66			
		1,00	20,00	18,20			
Du 04/09/2017 - 08/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1,00	26,00	24,20			
		1,00	24,00	22,34			
		1,00	23,00	21,41			
		1,00	22,82	21,24			
		1,00	8,50	7,91			
			8,00	7,45			
			4,50	4,19			
		1,00	20,00	18,61			
		1,00	8,00	7,45			
			7,00	6,51			
			3,00	2,79			
		1,50	1,40				
		1,00	18,50	17,22	1,00	22,75	20,70
		1,00	16,58	15,43	1,00	21,50	19,57
		1,00	15,50	14,43			
		1,00	15,00	13,96	1,00	14,50	13,49
		1,00	14,00	13,03			
		1,00	13,00	12,10	1,00	14,25	12,97
		1,00	13,00	12,10			
		1,00	12,00	11,17	1,00	14,16	12,89
		1,00	11,00	10,24			
		1,00	10,00	9,31			
		1,00	8,00	7,45	1,00	9,33	8,49
		1,00	9,25	8,61	1,00	9,00	8,38
		1,00	8,00	7,45	1,00	9,00	8,19
		15,00	8,00	7,45			
		1,00	7,50	6,98			
		1,00	6,00	5,58			
		1,00	5,50	5,12	1,00	5,75	5,23
		1,00	5,25	4,89			
		3,00	4,50	4,19			
		9,00	4,00	3,72			
1,00	3,66	3,41	1,00	3,75	3,40		
1,00	3,66	3,41	2,00	1,75	1,63		
1,00	3,66	3,41					
8,00	3,66	3,41					
			1,00	3,00	2,72		
1,00	4,00	3,72					
	2,50	2,33					
Du 03/04/2018 - 08/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	2,00	4,00	3,90			
Du 07/05/2018 - 08/07/2018							
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1,00	10,00	10,00			

FILIERE TECHNIQUE							
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé
Du 04/09/2017 - 24/12/2017							
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1,00	2,00	1,99			
Du 04/09/2017 - 08/07/2018							
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1,00	10,75	10,00			
		1,00	8,00	7,45			
		6,00	7,00	6,51			
		2,00	6,00	5,58			
		2,00	3,50	3,26			
		2,00	3,00	2,79			
FILIERE SOCIALE							
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Temps annualisé
Du 01/08/2017 - 31/07/2018							
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles	1,00	39,00	32,29	0,00	0,00	0,00

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

42. Poste de Directeur des Services Techniques à temps plein – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Marie Bretault, Adjoint au Pôle Ressources Moyens et Proximité rappelle la délibération du 10 juillet dernier créant un poste de Directeur des Services Techniques à temps plein au 1^{er} janvier 2018 sur le grade d'Ingénieur Territorial et Technicien Territorial.

Au vu des candidats présélectionnés pour un entretien de recrutement, un agent est titulaire du grade d'Ingénieur principal.

Il est donc proposé de compléter la délibération du 10 juillet dernier et de modifier le tableau des effectifs pour intégrer le grade d'Ingénieur Principal.

Un élu demande sur quel grade avait été ouvert le poste initialement. Il est répondu que le poste avait été ouvert sur le grade d'ingénieur.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	88
Non	19
Abstention	3
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La création d'un poste sur le grade d'Ingénieur Principal Territorial à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2018, est approuvée.

Article deux-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE
COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE**

Délibération du 25 Septembre 2017

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3	35,00
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché principal	2	35,00
	Attaché	7	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	4	35,00
	Rédacteur principal de 2nde classe	1	35,00
	Rédacteur	5	35,00
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe (Echelle C3)	5	35,00
		1	32,00
		1	31,50
	Adjoint administratif principal de 2nde classe (Echelle C2)	6	35,00
		5	35,00
		2	28,00
		1	17,50
	Adjoint Administratif (Echelle C1)	17	35,00
		1	10,50
		1	24,00
		1	17,50
FILIERE ANIMATION			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2nde classe	1	35,00
	Adjoint d'animation (Echelle C1)	3	35,00
		1	28,00
		1	25,55
		1	21,00
		1	9,45
		1	8,56
		1	7,62
1	4,57		
1	12,00		

		1	30,37
		1	17,50
		1	8,50
		1	8,00
		1	35,00
		1	31,52
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1	35,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1	35,00
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	35,00
		Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	2
		1	35,00
		1	19,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16,00/16ème
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant principal de 1ère classe	1	20,00/20ème
		1	7,00/20ème
		1	14,00/20ème
		1	9,00/20ème
		1	15,50/20ème
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	2	28,00
Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	20,95
		1	17,40
	Agent social (Echelle C1)	1	35,00
		1	30,00
		1	28,00
		1	27,00
		2	23,00
		2	22,50
		1	20,95
		1	17,50
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe (Echelle C3)	1	30,02
		ATSEM principal de 2nde classe (Echelle C2)	1
		2	30,28
		1	32,97

Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1	35,00	
FILIERE SPORTIVE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	3	35,00	
		1	17,50	
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur des APS (Echelle C1)	1	17,50	
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Ingénieur territoriaux	Ingénieur principal	1	35,00	
	Ingénieur territorial	1	35,00	
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	2	35,00	
	Technicien principal 2ème classe	2	35,00	
	Technicien	2	35,00	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe (Echelle C3)	13	35,00	
		1	31,25	
		1	30,78	
		2	30,00	
		18	35,00	
	Adjoint technique principal de 2nde classe (Echelle C2)	1	32,67	
		1	32,97	
		1	31,25	
		1	30,78	
		2	30,00	
		1	28,00	
		Adjoint technique (Echelle C1)	21	35,00
			1	34,00
	1		33,00	
	1		31,50	
	2		23,00	
	1		27,89	
	1		27,83	
	1		25,57	
1	28,00			
2	27,00			
1	26,61			
1	25,97			
1	25,17			
1	25,00			
1	24,24			

		1	23,90
		1	22,94
		1	20,17
		1	20,00
		1	19,00
		1	18,58
		1	18,00
		1	17,75
		1	17,50
		1	16,46
		1	16,45
		2	15,00
		1	14,90
		1	13,12
		1	13,07
		1	11,67
		1	11,25
		1	11,00
		1	8,43
		1	7,97
		3	5,51
		1	5,49
		1	5,33
		1	4,58
		1	3,53
		1	2,00
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72
	Agent de maîtrise	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Finances

43. Budget spanc 2017 - Décision modificative n° 2

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « SPANC » 2017. Elle concerne le point suivant :

- Les subventions versées par l'Agence de l'Eau et destinées aux particuliers transitent par le budget « SPANC » de la commune. Ces opérations sont enregistrées dans un compte de tiers à la trésorerie et nécessitent des documents transmis par support papier. Afin d'optimiser ces opérations, il convient de prévoir des crédits budgétaires au compte 4581 en dépenses et au compte 4582 en recettes. Les recettes versées par l'Agence de l'Eau seront enregistrées par l'émission d'un titre de recettes (compte 4582) et les versements des subventions aux particuliers seront enregistrés par un mandat (compte 4581). Les pièces jointes seront alors dématérialisées et M. le Maire pourra signer

de façon électronique. Les crédits prévus sur la décision modificative n° 1 n'étant pas suffisants, il y a lieu de prévoir de nouveaux crédits pour 50 000,00 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	107
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	5
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La modification n° 2 du budget « SPANC » 2017 est approuvée telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458101-922 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201-922 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 458201 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total Général		50 000,00 €		50 000,00 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

44. Budget assainissement 2017 - Décision modificative n° 2

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « assainissement » 2017. Elle concerne le point suivant :

- Transfert de crédits budgétaires de 4 100,00 € de l'article 020 dépenses imprévues vers l'opération 104 « Rue Albert René Biotteau »
- Les subventions versées par l'Agence de l'Eau et destinées aux particuliers transitent par le budget « Assainissement gestion directe » de la commune. Ces opérations sont enregistrées dans un compte de tiers à la trésorerie et nécessitent des documents transmis par support papier. Afin d'optimiser ces opérations, il convient de prévoir des crédits budgétaires au compte 4581 en dépenses et au compte 4582 en recettes. Les recettes versées par l'Agence de l'Eau seront enregistrées par l'émission d'un titre de recettes (compte 4582) et les versements des subventions aux particuliers seront enregistrés par un mandat (compte 4581). Les pièces jointes seront alors dématérialisées et M. le Maire pourra signer de façon électronique.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	105
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	6
Total	112

DECIDE :

Article premier-. La modification n° 2 du budget « assainissement » 2017 est approuvée telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-104-921 : Rue Albert René Biotteau Montjean sur Loire	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458101-921 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201-921 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 458201 : Subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 100,00 €	15 100,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total Général		11 000,00 €		11 000,00 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

45. Budget principal 2017 - Décision modificative n° 3

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 3 du budget « principal » 2017. Elle concerne les points suivants :

- Ajout de crédits budgétaires de 175 000,00 € sur l'opération 2613 « Toilettes publiques de Saint Laurent de la Plaine »
- Ajout de crédits budgétaires de 55 000,00 € sur l'opération 71 « Réaménagement mairie de Saint Laurent du Mottay »
- Ajout de crédits budgétaires de 5 610,00 € sur l'opération 1031 « Communication » pour la création de l'identité graphique de Mauges-sur-Loire
- Ajout de crédits budgétaires de 14 500,00 € sur l'opération 1030 « Environnement et cadre de vie » pour l'espace cinéraire de Saint Florent le Vieil
- Ajout de crédits budgétaires de 20 000,00 € sur l'opération 297 « Aménagement voirie rue René Albert Biotteau à Montjean sur Loire »
- Ajout de crédits budgétaires de 28 081 € au compte 103 « Plan de relance FCTVA » pour le remboursement de deux lignes de prêts contractées par la commune de La Chapelle Saint Florent en 2015 au titre d'une avance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Ces ajouts de crédits budgétaires viendront diminuer le suréquilibre d'investissement présenté lors du vote du budget le 27 mars 2017. Les recettes d'investissements étaient supérieures aux dépenses d'investissements.

- Le montant de la dotation aux amortissements calculée pour l'année 2017 s'élève à 1 137 000 €. Les crédits inscrits au budget primitif étant de 1 100 000,00 €, il convient d'augmenter les crédits de 37 000 €. Cette dépense sera financée par la diminution du virement à la section d'investissement.

Un élu demande des explications sur le montant du projet des toilettes publiques de Saint Laurent de la Plaine. Il est répondu que pour ce projet d'un montant de 175 000 €, il avait été budgété 60 000 € en 2016. Cette somme n'a pas été reprise dans les restes à réaliser. Par ailleurs, un supplément de travaux de 80 000

€ a été constaté. Sur le projet en tant que tel, il concerne quatre sites (parc de l'espérance, musée, place de l'église et stand de tir ; Le projet représente 31 points de vidange soit un coût moindre que des installations clés en mains.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	94
Non	12
Abstention	4
Non comptabilisé	2
Total	112

DECIDE :

Article premier- La modification n° 3 du budget « principal » 2017 est approuvée telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	37 000,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €
R-28135-01 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
D-103-020 : Plan de relance FCTVA	0,00 €	28 081,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	28 081,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2088-1031-023 : Communication	0,00 €	5 610,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 610,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-2613-020 : Toilettes publics de St Laurent de la Plaine	0,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1030-026 : Environnement et cadre de vie	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-71-020 : Réaménagement mairie de Saint Laurent du Mottay	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-297-822 : Aménagement voirie rue René Albert Biotteau Montjean sur Loire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	89 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	298 191,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
Total Général		298 191,00 €		0,00 €

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur Jean-Claude JOLLIVET quitte la séance à partir de la délibération n°46.

46. Vente de bois dans de le cadre de l'élagage de frênes têtards au camping Eco-Loire - commune déléguée de Saint Florent le Vieil

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, fait part de l'opération d'élagage de frênes têtard au camping EcoLoire – commune déléguée de Saint Florent le Vieil, dont l'enjeu est triple :

- La limitation du risque de chute de branches sur un site d'hébergement touristique
- Une volonté de préservation de la biodiversité dans un site Natura 2000
- Une optimisation du temps de travail des services techniques communaux par la vente de bois, coupé au sol par les particuliers.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	108
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	111

DECIDE :

Article premier- Le prix de vente est fixé comme suit :

- o Stère de bois à couper (frêne) sur le site du camping EcoLoire : 20 € la stère

Article deux- Il est précisé que les acheteurs réaliseront eux-mêmes la coupe du bois au sol, après les opérations d'élagage des branches menées par la commune.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Intercommunalité

47. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017

Monsieur Jean-Claude BOURGET, maire, indique que depuis 2012, a été institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal par le biais du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont le potentiel fiscal agrégé par habitant dépasse un certain seuil pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel fiscal agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal. Ainsi un ensemble intercommunal (EPCI et communes membres), peut-il être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

Les prélèvements et les versements du FPIC 2017 pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés par les services de l'État. Mauges Communauté a reçu la notification du FPIC les montants, s'établissent en reversement (bénéficiaire net) à la somme totale de 3 380 826 €, répartis ainsi qu'il suit :

Commune/Intercommunalité	Montant de droit commun
Beaupréau-en-Mauges	422 506 €
Chemillé-en-Anjou	352 054 €
Mauges-sur-Loire	370 720 €
Montrevault-sur-Èvre	328 294 €
Orée d'Anjou	392 680 €
Sèvremoine	530 495 €
Mauges Communauté	984 077 €
TOTAL	3 380 826 €

Un élu demande quel était le montant perçu par la Communauté de Communes auparavant. Il est répondu qu'il était d'environ 420 000 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	106
Non	5
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	111

DECIDE :

Article premier-. Pour l'année 2017, l'intégralité du montant du FPIC de l'ensemble intercommunal, de 3 380 826 €, est attribué Mauges Communauté.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

48. Exercice des pouvoirs délégués

Monsieur le Maire donne lecture de ses pouvoirs délégués.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2015-12-10 du 15 décembre 2015,

PREND ACTE :

Article unique-. Monsieur le Maire a exercé ses pouvoirs délégués comme suit :

Commande publique

Objet	Type	Entreprise	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité des sanitaires du centre culturel situé sur la commune déléguée de Montjean sur Loire	Attribution	Groupement ALLO DESIGN/PICHERIT(Mauges-sur-Loire)	9.600 €
Réhabilitation logement 9 rue du Fresne à la Pommeraye, commune déléguée de Mauges-sur-Loire	Attribution	Lot n°1 – Isolation thermique par l'extérieur, isolation intérieure et combles : SARL MORIN ET ASSOCIES(Mauges-sur-Loire) Lot °2 – Menuiseries extérieures : ATELIER PEAU(Beaupréau-en-Mauges) Lot n°3 – Ventilation, chauffage, électricité : THARREAU ENERGIES ET SERVICES(Mauges-sur-Loire)	Lot 1 : 19.699,17 € Lot 2 : 5.193,84 € Lot 3 : 1.876,02 €

Marchés pour les travaux de réaménagement du SSIAD à la Chapelle Saint Florent	Attribution	Lot 1- menuiseries extérieures, intérieures et ouvrages divers – MENUISERIES PEAU(Beaupréau-en-Mauges) Lot 2- Cloisons, plafonds – SARL ROULLIER(Mauges-sur-Loire) Lot 3- Electricité, plomberie – THARREAU ENERGIES(Mauges-sur-Loire) Lot 4- Peinture – FRIBAULT ENTREPRISE (Mauges-sur-Loire)	Lot 1: 18.999,71 € Lot 2: 6.839,79 € Lot 3: 3.031,35 € Lot 4: 1.986,65 €
Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire du Marillais et de la restauration périscolaire du mercredi midi de Saint Florent le Vieil	Attribution	RESTORIA (Angers)	30.000 € maximum
Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de Beausse et Botz en Mauges	Attribution	RESTORIA (Angers)	22.000 € maximum
marché de denrées alimentaires pour la résidence autonomie Bon Accueil	Avenants n°2 – précision sur la révision des prix	Lot n°7 "crèmerie" PASSION FROID (Carquefou)	Pas d'incidence financière
Extension réseau assainissement EU rue des pierres Blanches, rue Girard et l'Hugaudière au Marillais	Attribution	EUROVIA (Cholet)	166.790,96 €
Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace enfance et restauration - Le Mesnil en Vallée –	Attribution	SARL GOA (Angers)	132.085 €
Maîtrise d'oeuvre mise en séparatif EU - Beausse	Avenant n°1	ARTELIA	4.100 €

Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Consorts Foucher-Saget-Benoit	7 rue Florence Longerye	Saint Laurent-du-Mottay
PESLERBE Anne - Françoise	10 rue de la Mairie	Montjean-sur-Loire
M. & Mme BRECHU Dominique	50 bis rue des Mauges	Le Mesnil en Vallée
Csrts HUMEAU	Les Peignes	Montjean-sur-Loire
BOURGET Joseph	7 rue des Mauges	Le Mesnil en Vallée
LEVRON Sylvie	50 rue David d'Angers	Saint Florent-le-Vieil
Consorts BORDAGE	2 rue de la Bergerie	Saint Florent-le-Vieil
SCI ALMA	ZA Ribotte	Saint Florent-le-Vieil
GINKGO	15, rue Marc Leclerc - Lotissement "Le Jardin des Lilas" - Lot n°9	Saint-Laurent-de-la-Plaine
GINKGO	15, rue Marc Leclerc - Lotissement "Le Jardin des Lilas" - Lot n°11	Saint-Laurent-de-la-Plaine
Mr MALINGE Florian et Mme LEBRUN Elise	21 bis rue de la Houssaye	Saint Laurent-du-Mottay
CAILLEAUD Mickaël	22 Quai Monseigneur Provost	Montjean-sur-Loire
TAREAU Josette	15 Rue des Fresnes	Montjean-sur-Loire
ACANTHE	Montauban	Montjean-sur-Loire
Consorts BARAT	13 Rue de Vinouze	La Chapelle St Florent
RAIMBAULT Florent	33 Bis Quai Monseigneur Provost	Montjean-sur-Loire
BOSSE Jean-Loup et Simone	9 Rue du Pirouet	Montjean-sur-Loire
SCI des Quais	3 Place du Général de Gaulle - Le Rivage	Montjean-sur-Loire
SCI des Quais	3 Place du Docteur Defois - Le Rivage	Montjean-sur-Loire
M et Mme Olivier GERALD	43 Rue de Bonchamp	La Chapelle St Florent
OGER Consorts	42, rue Sébastien Cady	Saint Laurent de la Plaine
BERNIER Marie Bernadette	16, rue du Châtaignier	Bourgneuf-en-Mauges
M et Mme JACQUET Claude	2 lieu-dit La Bouguetterie	Saint Florent-le-Vieil
Mme RIVREAU Odile	5 avenue de l'Europe	Saint Florent-le-Vieil
GALLARD Laetitia	10, rue de la Chenaie	Saint Laurent de la Plaine
Mr MALINGE Florian et Mme LEBRUN Elise	21 bis rue de la Houssaye	Saint Laurent-du-Mottay
M. et Mme SUTEAU Joseph	36 avenue de l'Europe	Saint Florent-le-Vieil
Mr LUSSON Damien	6 impasse du petit Loquet	Saint Laurent-du-Mottay
Consorts BIOTTEAU	28 rue de la Houssaye	Saint Laurent-du-Mottay
MESSAFA Jean-Pierre	2 rue du Docteur Sylvestre	Montjean-sur-Loire
Csrts BEZIE	39 route du Petit Marais	Montjean-sur-Loire
CAMILLERI Katia	56 route de Champfleury	Montjean-sur-Loire
HODE Benjamin	2 place de la Févrierie	Saint Florent-le-Vieil

TERRENA Sté coopérative agricole	70 rue des Mauges	La Pommeraye
----------------------------------	-------------------	--------------

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

C- Questions diverses

Séminaire des élus

Monsieur Igor ANGELO, adjoint à la communication, rappelle la tenue du séminaire des élus le 13 octobre prochain aux Jardins de l'Anjou. Il invite les élus à rendre réponse.

Question de Madame Isabelle MONFRAY

Madame Isabelle MONFRAY interroge Monsieur Jacques RETHORE concernant le symposium de sculptures de Montjean-sur-Loire pour connaître les mécènes qui ont participé à cet évènement par le biais de l'Association Têt'Arts.

Monsieur Jacques RETHORE indique que le bilan du symposium n'est pas encore réalisé mais qu'il s'assurera d'obtenir ces informations.

Madame MONFRAY fait part de son inquiétude au nom de l'association Montjean Autrement concernant le conflit d'intérêts qu'il serait susceptible d'avoir avec Monsieur Christian Maillet, trésorier de cette association, sa femme qui aurait été salariée de l'association et le lien entre les fonctions de Monsieur MAILLET au SIEML et les mécènes.

Enfouissements de réseaux

Monsieur Gérard CHAMPION demande s'il est prévu de faire un travail dans chaque commune sur les axes les plus pertinents pour l'enfouissement des réseaux électriques. Des critères pourraient mis en place.

Monsieur le Maire répond que ce travail doit effectivement être réalisé avec la mise en place de critères.

Agriculture

Monsieur Henri ROULLIER, indique qu'il est constaté actuellement des problématiques d'installation en agriculture. Il ajoute que la commission économie pourrait faciliter ces installations pour être cohérent avec le projet de légumerie et le projet alimentaire territorial.

Monsieur le Maire indique que pour faire face à ces problématiques, une rencontre a eu lieu avec la SAFER. Il trouve effectivement opportun que la commission économie s'empare de ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance

Stéphane GALLET



Le Maire

Jean-Claude BOURGET

